52

courant alternatif

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

JANVIER 1986 — 15 Francs

DOSSIER ECOLE

LA COHABITATION !

'OTAGES' ET Prisons

L'ÉCOLE CAUSE

Autogestion à St Nazaire
Des Inspecticides parlent

CRISE DES COOP

SUPERMARCHÉS

Les caddies vont-ils rouler le dimanche ?

Des chômeurs en galère A PAU

SYNDICATS

Où est passée la base ?

INFOS KANAKY

IMMIGRATION

LA MARCHE DES BEURS CIVIQUES

SOMMAIRE

EDITO ..... p. 3

FAITS ET CAUSES
Taules
La répression contre la revue *Otages* p. 4
Chômage
A Pau : de la Galère à la Fédération nationale des chômeurs .. p. 7

FRENCH CANCAN
Entreprises
Syndicats : où est passée la base ? .. p. 11

GARDONS LA FORME
Immigrés
Les mouvements pour l'égalité des droits et contre le racisme ..... p. 18

DOSSIER : L'ECOLE CAUSE
St Nazaire : un lycée librement fréquenté ..... p.
Ils refusent l'inspection ..... p. 21
Seaska signe mais persiste ..... p. 27

JEU DE LOIS
Supermarchés
Les caddies vont-ils rouler le dimanche ..... p. 28

PEUPLES EN LUTTE
Kanaky
Congrès FLNKS : consensus réussi .. p. 34

BREVES
Vite fait sur le zinc ..... p. 35
L'Mouvement ..... p. 36

COURANT ALTERNATIF
N 52 Janv. 1986
Mensuel Communiste Libertaire
Correspondance
OCL/Egregore
B.P. 1213. 51058 Reims cedex
Du Pub Maynard
Imp Atelier Graphique Reims
Photocompo Lantzer Ossas
Depot leg n 17693
Com Par 63527
ISSN 0249 3195

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF

Le dernier week-end de chaque mois, une Commission Journal **(C.J.)** est organisée dans une ville différente pour préparer chaque numéro. Peuvent y participer des sympathisants intéressés au même titre que des militants OCL de la ville en question et que des représentants d'autres groupes OCL.

Chaque C.J. a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter des articles proposés par des gens présents ou non, d'en susciter d'autres suivant les événements et les souhaits émis par différents groupes ou individus. Le collectif local organisateur **doit immédiatement après la CJ rédiger un compte-rendu politique et technique le plus précis possible**, puis, pendant les deux semaines qui suivent assurer le suivi de ce qui a été décidé lors de la CJ (liaisons, contacts etc.), écrire l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent dans le mois puis de **réaliser la maquette**

Depuis 4 années que nous fonctionnons ainsi, une vingtaine de villes ont accueilli *Courant alternatif* au moins une fois.

Caen, Angers, Orléans, Poitiers, Bordeaux, Albi, Toulouse, Peyrehorade, Aix-en-Provence, Lyon, Paris, Boulogne sur mer, Reims, Longwy, Dijon, Auxerre, Dieppe, Etampes, Forcalquier, Champigny sur Marne.

Ce numéro a été préparé à la CJ d'Orléans. Quand ce numéro sortira, le suivant, celui de février aura déjà été préparé à Reims. Viendrons ensuite Paris (fin janvier), Bordeaux (fin février), Longwy (fin mars), Dijon (fin avril) et Aix-en-Provence (fin mai).

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (nous rappelons qu'elles sont ouvertes), écrivez à OCL/Egregore, BP 1213, 51058 Reims cedex, pour vous y rendre.

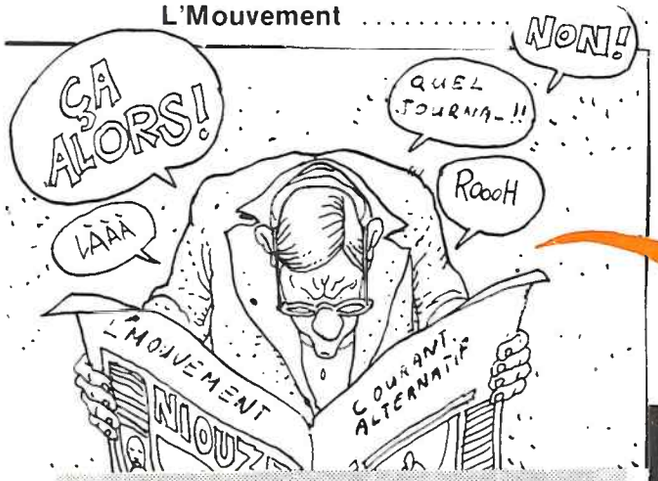

VOUS VOULEZ NOUS CONTACTER ?

CHAMPAGNE/ARDENNES NORD/EST
- OCL/Egregore
  BP 1213
  51058 REIMS cedex

BOURGOGNE
- MDPL
  BP 2616
  21056 DIJON cedex

SUD-EST
- OCL c/o CNT
  BP 160
  13634 ARLES cedex
- LA GALÈRE
  BP 117
  06333 GRASSE cedex

SUD OUEST
- ACRATIE
  BP 23
  64130 MAULÉON

RÉGION PARISIENNE
- RUPTURE
  BP 1
  94501 CHAMPIGNY/Marne cedex

NORMANDIE
- ASTEVEMU
  BP 170
  14000 CAEN cedex

CENTRE
- LA COMMUNE
  BP 1228
  45002 ORLÉANS cedex

PAYS DE LOIRE/BRETAGNE
- OCL/L'encre y est
  33 Place d'Alger
  72000 LE MANS
- LA GALÈRE
  BP 1917
  37019 TOURS cedex

ABONNEZ-VOUS!

ABONNEMENT

1 an (10 numéros) ..... 140 Francs

En nombre pour la diffusion :

2 exemplaires ..... 260 francs
3 exemplaires ..... 360 francs
5 exemplaires ..... 560 francs
10 exemplaires ..... 1000 francs
15 exemplaires ..... 1500 francs

La Collection complète de Courant Alternatif imprimé (depuis le numéro 9) ..... 300 francs

Chèques à l'ordre de Denis JEAN
OCL/Egregore. BP 1213. 51058 REIMS cedex

Pour les paiements hors de France
CCP La Galère. 38-77-P- Chalons/Marne

EDITO

1986 : Nous voici encore conviés à la grande foire électorale. Tout porte à croire que la majorité parlementaire socialiste connait ses derniers mois. Exit "la force tranquille", "vivement demain" !

D'après les affiches du PS, il semble que nous devrions avoir peur de ces lendemains revanchards. Mais quoi ! La "cohabitation" n'entérinera qu'officiellement un état de fait déjà là. Le consensus social actuel signifie la véritable cohabitation, non les joutes politiciennes qui se dérouleront de 86 à 88. Le débat entre la relance et l'austérité économiques constitue un clivage à l'intérieur même des partis : si Chirac et Mauroy pronent la première, Fabius et Barre prêchent la seconde.

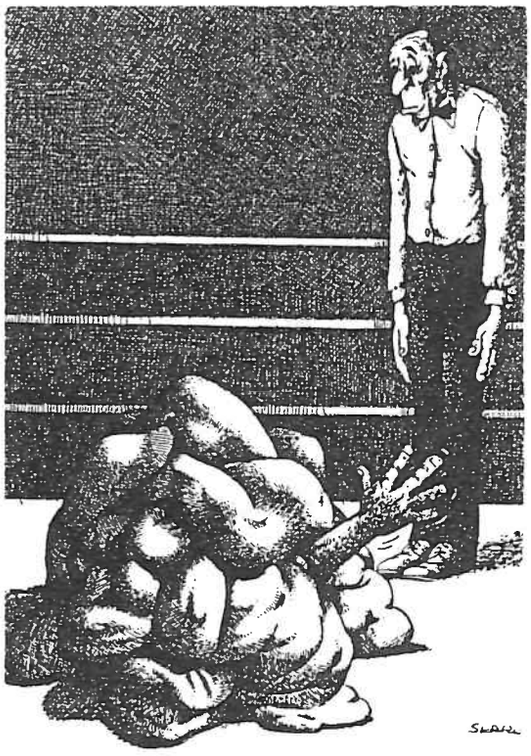

Les différents projets économiques des partis politiques ont perdu toute divergence substantielle. Seules les nécessaires restructurations, concentrations et modernisations dans le cadre de l'économie mondiale imposent les grandes orientations gouvernementales. La doctrine économique cède le pas aux nécessités vitales du capital.

Aux USA aussi, le néo-libéralisme reaganien se révèle bien plus protectionniste qu'il ne le voudrait : soutien direct accru aux entreprises, quotas imposés aux Japonais et Européens pour l'importation aux Etats-Unis, aide aux firmes américaines pour le contrôle des parts de marché dans le monde (sur le marché céréalier par exemple, face aux producteurs français qui accusent en 85 une baisse de 25% pour les ventes).

Si les politiciens tentent de mettre en valeur les fausses différences qui les distiguent de leurs rivaux, les journalistes renforcent encore la monotonie du paysage politique français, avec un anti communisme primaire repris à l'unisson. Les rares mouvements qui se radicalisent, sont criminalisés, réprimés ou dénoncés comme corporatistes et égoïstes, bref comme s'opposant à l'effort national !

Le consensus social mis en place par le PS, s'il a permis un retour en force des idées les plus réactionnaires, a provoqué aussi une évolution de l'attitude patronale, **dans l'entreprise et en politique**, opposée à l'idée de cohabitation et de partage du pouvoir. La modernisation de la production semble atteindre une vitesse de croisière et la mobilisation au sein de l'entreprise, nécessaire auparavant pour la mise en route de cette rénovation, retombe. Les techniciens, les ingénieurs, les cadres, cette classe dont le soutien était alors nécessaire aux restructurations et évolutions rapides, qui se voyait confier des responsabilités, était alors mise sur le devant de la scène médiatique. Aujourd'hui, ce groupe social voit diminuer son influence dans l'entreprise, qui est contrôlée par un patronat de plus en plus traditionnel, en position de force grâce au volant de chômage.

Politiquement, le patronat via le CNPF exprime une volonté unanime de voir cesser l'alternance à gauche. Pour gagner la bataille des restructurations, le PS était la seule entité politique capable d'intégrer les contradictions de la période, pour muter idéologiquement et mener le changement sans vagues. Encore une fois, son rôle historique rempli, la gauche peut retourner à l'opposition. Les sommes sans précédent versées à la droite par le patronat pour la reconquête du pouvoir aux législatives l'annoncent clairement.

De 86 à 88, le jeu entre l'Elysée et Matignon consistera à tendre des pièges à l'autre, sans y tomber soi-même, tout en veillant à la cote de popularité chez les électeurs.

Savante combinaison, dont on peut se demander jusqu'à quel point l'affaire de la visite de Jaruzelsky suivie de la pseudo-démission de Fabius n'en fait pas partie. Histoire de redéfinir les rôles et devoirs du président et de son premier ministre. Bien sûr, dans le cas polonais, la reprise des échanges économiques avec l'Est est un enjeu non-négligeable pour Mitterrand, dont la politique extérieure depuis 81 slalome remarquablement avec la doctrine.

La droite a décidément bien du mourron à se faire ; il lui sera difficile d'être plus servile que les socialistes et de conserver, ce faisant, une façade de démocrates bon teint

Orléans le 15.12.85

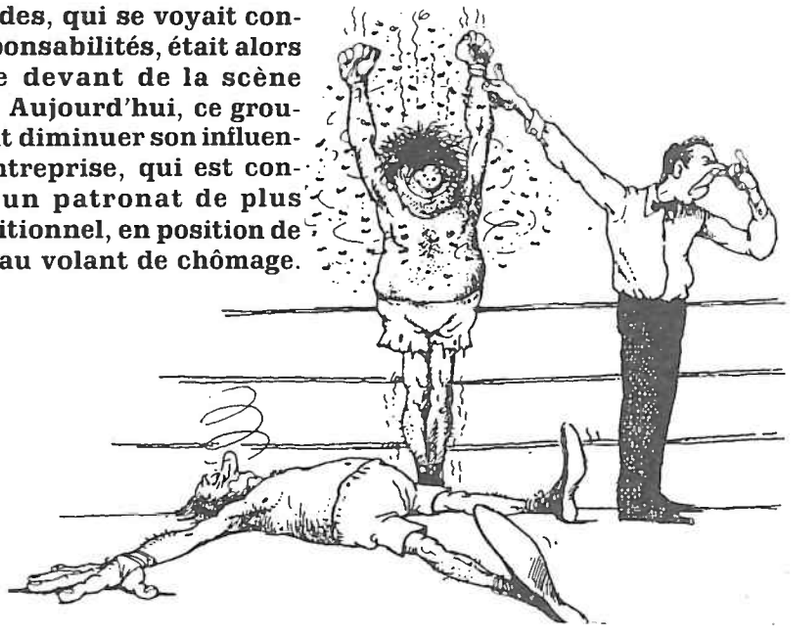

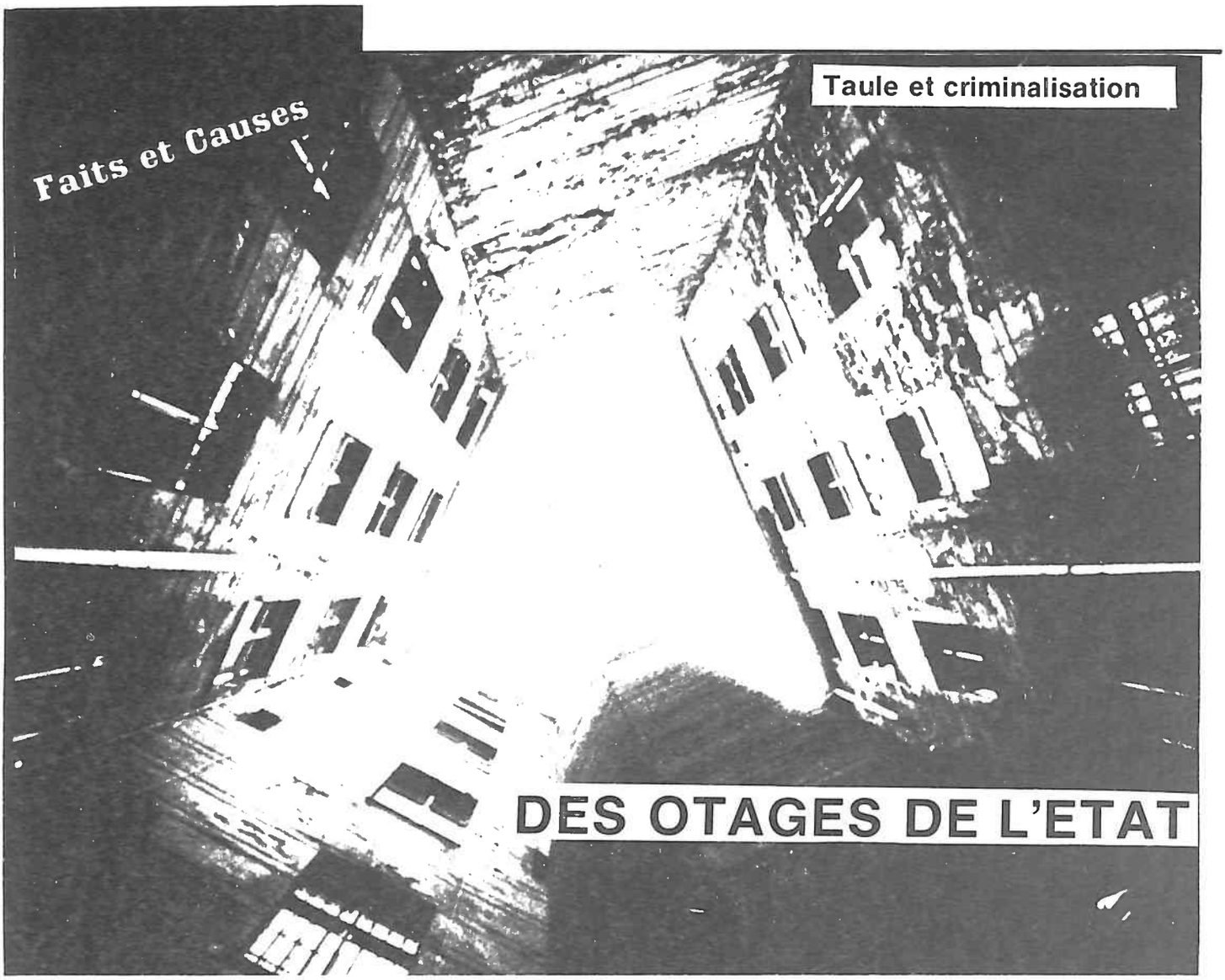

Les raisons d'une condamnation

Le 15 novembre 1985, un an après l'arrestation de 4 membres du groupe *Rebellles Actifs* aux domiciles de deux rédacteurs d'OTAGES, la Cour d'Appel de Douai condamne ces derniers à 15 mois de prison dont 10 avec sursis: un verdict criminalisant l'hébergement.

Alors même que la situation sociale et politique actuelle entraîne de plus en plus d'individus dans la précarité si ce n'est dans des situations particulièrement difficiles, un tel jugement réaffirme la volonté de l'Etat de ne laisser aucune issue en dehors du contrôle social et policier qu'il s'efforce de rendre de plus en plus serré. Ainsi toute pratique alternative solidaire se voit condamnée.

Cette condamnation s'inscrit aussi dans la logique même du Parquet qui, dès le début de cette affaire, avait saisi cette opportunité de faire taire une équipe en paralysant son activité et en intimidant son entourage. Quant aux flics, cette occasion était pour eux le moyen de régler les comptes avec des militants bien connus... en ressortant l'épouvantail terroriste. De nos jours, ça marche très bien !!!

Le contexte politique actuel est bien sûr déterminant. A l'heure où le pouvoir s'efforce d'éteindre toute velléité de lutte, sur quelque terrain que ce soit, en restreignant toujours plus les libertés individuelles et collectives, en emprisonnant et en brisant des individus rebelles...

Pourtant Yves et Thierry avaient été libérés en janvier dernier après 7 semaines de détention préventive (il leur faudrait donc retourner pour 3 mois en prison). Essentiellement, c'est le réseau de ceux qui luttent contre l'enfermement et pour le soutien aux luttes des détenu(e)s qui avait fonctionné... Le Parquet n'avait pu obtenir de la Chambre d'Accusation qu'Yves et Thierry retournent en taule et au mois de mai la relaxe était obtenue devant le TGI de Lille qui préféra s'en tenir aux faits plutôt que d'attaquer politiquement.

Le rapport de force était resté intact et l'excercice de la «Défense libre» s'avérait payant: les juges s'appuyant sur l'argumentation déployée et reprise localement dans la presse pour relaxer les prévenus... tout en passant la main à la Cour d'Appel de Douai, connue pour sa sévérité, le Parquet faisant évidemment appel. De quoi voir venir, d'autant plus que la révolte grondait dans les prisons à ce moment là...

Cependant, pour le Ministère public, l'impunité ne peut être de mise face à la revendication de l'hébergement comme pratique sociale positive. De plus, il ne peut être question de laisser la Défense Libre devenir un acquis... La tactique est claire, le Parquet a misé sur l'essoufflement du soutien, en provoquant un nouveau jugement, des mois plus tard et devant une juridiction plus répressive...

De ce point de vue, ce pari s'est avéré payant: il est toujours plus difficile de rassembler pour un procès d'appel où l'enjeu parait moins critique lorsque les prévenus comparaissent libres... Et puis notre petite équipe se trouve ces derniers mois confrontée à une série de difficultés graves: surveillance constante des flics, écoutes téléphoniques, tentatives d'intimidation allant jusqu;aux coups de feu (contre Jean-Pierre Muille), propagation de fausses informations alimentant les journaux de droite et d'extrême droite, etc... Sans compter la censure du journal en prison et l'acharnement de l'Administration pénitentiaire et de la Justice contre bon nombre de détenu(e)s qui tentent de construire un moment de réflexion et d'organisation intra-extramuros...

Plus généralement, depuis plusieurs mois, on observe une répression de tous les réseaux qui subsistent du « mouvement », tous ceux qui ne se sont pas laissés encadrér par les institutions et/ou qui tentent de développer de nouvelles pratiques alternatives : rafles policières à Paris, Lille et Toulouse... plaintes contre des radios encore libres... condamnation des antifascistes, et en taule, dispersion et écrasement du *mouvement de mai* après son reflux.

L'audience du 18 octobre à Douai s'est déroulée sur ce terrain : pas besoin de démontrer qu'Yves et Thierry savaient que les personnes hébergées étaient recherchées pour des « faits criminels », ce qui constituerait le délit de recel de malfaiteur pour lequel ils sont inculpés, puisqu'il s'agit de condamner au nom d'une volonté politique clairement affirmée. C'est en effet l'identité politique des prévenus qui est mise en avant : leurs opinions politiques, leurs contacts, leurs activités de publications deviennent « substrat du terrorisme » et « couverture d'activité criminelles » dans la bouche de l'avocat général ! Il n'est pas inutile de détailler quelque peu les « arguments » employés pour parvenir à une telle condamnation.

1) Les juges s'appuient sur les déclarations des membres de *Rebelles Actifs* dont le but est de « déstabiliser, par la violence, la société française... pour se procurer des fonds, le groupe commettait des hold-up... se sachant recherché par la police... les membres du groupe ont décidé de se mettre au vert chez des sympathisants ». Ensuite ils affirment que « Deschamps a reconnu ses sympathies pour les militants d'*Action Directe* et avoir eu des relations avec Pierre Carrette, terroriste notoire »... ce qui est bien sûr une interprétation parfaitement abusive... mais offre l'avantage de faire le « lien » nécessaire tout en faisant l'impasse sur la réalité des faits. A savoir que ces « relations » ne sauraient constituer en elles-mêmes un délit à moins de laisser se développer des pratiques judiciaires à l'image de ce jugement. Défendre le droit de rencontrer qui l'on veut à des fins politiques est de première nécessité aujourd'hui.

2) Pour faire bonne mesure (?), les juges s'attaquent à la liberté d'expression, au droit d'imprimer des opinions en avançant entre autres arguments le fait que Deschamps à « imprimé sur son matériel d'imprimerie personnel 300 tracts *Rebelles actifs*... édité des poèmes de Trouvé dans sa revue *Otages*... ». Ce qui leur permet de « conclure » que « le fait d'avoir ainsi eu des relations étroites suppose nécessairement être au courant des activités du groupe et de la façon dont il agissait pour se procurer de l'argent » et qu' « il est certain que les deux prévenus qui donnaient asile au groupe terroriste en connaissance de cause, ne pouvaient ignorer l'existence de l'important armement détenu par leurs amis. Ils se sont donc rendus complice de la détention d'arme commise par les quatre membres de *rebelles Actifs*.

Une telle « démonstration » est particulièrement grave. Plusieurs mois de prison viennent en fait sanctionner le fait de ne pas s'être précipité immédiatement chez les flics quand des camarades connus pour leur combat contre l'enfermement (et quelles que soient par ailleurs leurs activités que nous n'avons pas à juger), demandent à être hébergés quelques jours et qu'aucune précaution particulière n'est prise (l'accusation ne tentera même plus en appel de le faire croire, contrairement à la première audience).

Yves et Thierry se sont immédiatement pourvus en cassation car il n'est pas question d'accepter ce jugement. Nous ne pouvons non plus admettre de nous laisser ainsi envahir par la fatalité du terrorisme d'Etat.

Un tel jugement qui ne repose sur aucune preuve mais uniquement sur une vision policière de l'identité des prévenus et sur une volonté de normalisation des comportements sociaux et politiques montre l'urgence qu'il y a à réagir pour pouvoir préserver un minimum d'espace et permettre que des pratiques de désobéissance sociales, civiles ou pénales restent vivantes, même si elles paraissent souvent dérisoires. Nous sommes beaucoup à être concernés, en fait... Plus que jamais, **TAULE BASTA !**

Otages

Un co-fondateur de la revue « Otages » en grève de la faim

Me voici à nouveau derrière les murs carcéraux. Le « tourisme » pénitentiaire continue, je découvre à présent l'archaïsme de la prison de la Santé. Je pensais avoir déjà trop largement donné de ma vie au voyage organisé pour la mort lente ; mais les magistrats rémois en ont jugé autrement et 42 mois à l'ombre m'attendent.

Comme bon nombre d'individus, en lutte tant contre une société globalement contrôlée et carcérale que pour la conquête de nouvelles libertés individuelles et/ou collectives, je suis l'objet d'un acharnement politico-judiciaire.

Déjà en 1976, pour une tentative de cambriolage — sans violence et sans effraction —, mais toutefois « réprimée » par une nuit de tortures dans les locaux de la police, j'écopais de 6 années de réclusion après avoir critiqué les violences policières !

En mars 85, la Cour d'assises du Nord, suite à une campagne visant à démontrer les aspects pervers que peut recouvrir une notion telle que l'intime conviction, pour le bénéfice du doute, pour la liberté, m'acquittait du chef d'accusation de meurtre. J'en avais pas moins été « provisoirement » enfermé pendant 3 années, trois années au cours desquelles les pressions psychologiques et de particulières et dures conditions de détention n'ont cesse d'intervenir.

Libéré en avril 85, je trouvais rapidement un emploi et reprenais un contact prometteur de réalité et d'espoir avec la vie sociale et affective. Huit jours après ma libération, j'étais appelé à comparaître devant la Cour d'appel de Reims pour une affaire de vol simple et de falsification de documents administratifs datant de mars 82. Afin de ne pas risquer un licenciement pour absence, je demandais un report du procès. Malgré ma bonne foi, malgré l'accord verbal du responsable du greffe (à ses dires, il obtiendrait satisfaction à ma demande), et faisant fi du plus élémentaire respect de la parole engagée quant à m'informer des suites données à ma requête, le procès eut lieu en mon absence à la date initialement prévue sans que je puisse exercer mes droits à la défense.

En première instance, le tribunal

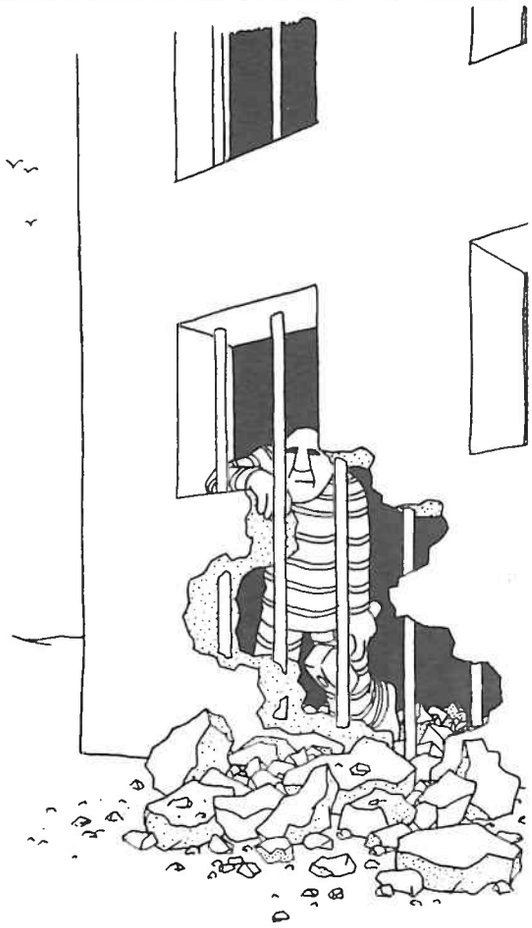

correctionnel de Troyes avait jugé cette affaire en suivant les réquisitions du Parquet qui réclamait 2 ans d'emprisonnement; j'avais de suite formé appel contre cette décision. La Cour d'appel de Reims a montré qu'elle pouvait mieux faire en matière répressive: verdict 3 ans et six mois de prison avec délivrance d'un mandat d'arrêt et vlan! Cela éclaircira un peu les rangs des rédacteurs d'*Otages*, journal d'expression pour les détenu(e)s duquel je suis co-fondateur. (La justice poursuivra son intimidation en condamnant deux autres rédacteurs — Yves Deschamps et Thierry Destriez — à quinze mois d'emprisonnement dont 10 avec sursis pour «recel de malfaiteurs», et sans qu'aucun élément de preuve ne justifie cette condamnation et alors que le TGI de Lille avait, en première instance, reconnu légitime la pratique de l'hébergement en relaxant les accusés).

Le 16 novembre 85, les policiers des Renseignements généraux m'arrêtent sur mandat d'arrêt au sortir d'une réunion. Après 24 heures de garde à vue, où essentiellement les services des Renseignements généraux me posent des questions autour de notre journal, ses membres, ses activités, ses liens avec l'«Euroterrorisme» (!!??), je suis incarcéré à la Santé.

Hier libre, toute issue juridique m'était refusée: opposition au jugement dite irrecevable, cassation rejetée, dossier introuvable... Pourtant, vendredi 22 novembre, toujours sans me laisser l'accès au dossier, la Cour d'appel de Reims jugera en catimini la recevabilité de l'opposition, elle la rejette.

Je n'accepte pas la peine qui m'a été infligée.

Je persiste à considérer avoir été jugé par défaut et non contradictoirement.

J'interpelle sur la disproportion entre la peine et le délit, sur l'éloignement entre l'époque des faits et celle de la condamnation — condamnation qui revient à nier l'évolution de ma personne en 3 ans! — Comment ne pas penser à une revanche sur ma liberté gagnée!

Je refuse l'entrave faite à mon retour, effectif pendant 7 mois, à une saine vie sociale, affective et politique. Les juges ont ainsi saisi une opportunité que l'on peut considérer comme «dangereuse» alors qu'existent des alternatives à l'emprisonnement.

Derrière le paravent d'une peine de 42 mois se trouve la volonté politique de juger et condamner les opinions d'un individu plus que de punir des infractions. Celle-là même qui tente de faire taire notre journal et plus généralement tout un courant refusant l'enfermement comme réponses à bon nombre de problèmes sociaux. Le pouvoir entend étouffer cette voix non institutionnelle qui gêne le concert autour de la politique sécuritaire, et ce par tous les moyens. D'abord par la tentative d'isolement social en nous imputant de prétendus et clandestins liens avec le «terrorisme» alors que toutes nos pratiques sont publiques. Les interrogatoires policiers auxquels nous sommes fréquemment confrontés adoptent cette direction et alimentent «certaine presse» ravie quant à elle de pisser-copie dans le même sens.

Et puis, entraves et atteintes à notre vie publique et privée, par la surveillance policière quasi-constante de nos domiciles, faits et gestes, conversations téléphoniques. Là aussi dans le but de nous isoler, de nous contrôler, de nuire à nos pratiques.

Mais encore pour nous intimider, nous paralyser, s'opèrent d'autres tentatives tels le tir policier à vue et la politique judiciaire du tout carcéral.

C'est dans ce cadre répressif qu'intervient ma condamnation.

Durant les 7 mois de ma toute relative liberté, j'ai tenté, autour de pojets tant politiques que culturels, de regrouper pour que la réalité carcérale, la mienne et celle de tant d'autres, recule, pour que les prisons s'ouvrent à la société civile. Si le mandat d'arrêt lancé contre moi

(presqu'aussitôt ma libération en avril 85) a suscité quelques «hésitations» dans son application policière, il est évident que l'objectif était aussi de me contraindre aux pièges de la clandestinité et d'en faire rejaillir les éventuelles conséquences sur l'ensemble d'un mouvement.

Tout comme en octobre, alors que les services des Renseignements généraux passaient à l'intimidation par l'usage d'armes à feu, je refusais les visées intimidatoires, voire éliminatoires des institutions, aujourd'hui je persiste:

— Sur le plan judiciaire, j'ai engagé une procédure en cassation contre l'arrêt déclarant irrecevable mon opposition. Je compte ainsi obtenir un rejugement, exercer mes droits à la défense et gagner ma remise en liberté.

De par sa décision carcérale et jusqu'alors son refus d'issue différente, la justice m'a coupé l'appétit. Je n'absorbe donc plus aucune nourriture depuis mon arrestation en date du 16 novembre 85.

Militant contre l'enfermement, luttant pour prendre la parole jusqu'à la défense en Assises, persévérant après la libération dans ce combat, je ne baisserai les bras ni aujourd'hui, ni demain, ni devant la parodie de justice qui m'est jouée, ni face à la volonté politique de paralyser le mouvement auquel j'appartiens.

Jean-Pierre MOUILLE
La Santé, le 1-12-85

De « La Galère »
à la fédération nationale des chômeurs

Le 30 mai dernier avait lieu à Paris, la première manifestation nationale des chômeurs. Mal préparée, elle fut un échec ne rassemblant qu'à peine 3000 personnes (cf. C.A. n° 48 - Eté 85). A la même époque, plus d'une centaine de regroupements de chômeurs s'étaient constitués à travers le pays. Comités, associations, maisons tentaient de se coordonner et d'agir ensemble autour de revendications générales et communes (2/3 du SMIC pour tous les chômeurs, refus des coupures d'électricité, des expulsions...).

L'été fut riche en péripéties : lutte fratricide à la tête de l'association parisienne (la plus en vue) se traduisant par une scission et le déballage public de pratiques peu ragoutantes. Une situation nouvelle qui ne contribua pas à dynamiser un mouvement déjà secoué par l'échec du 30 mai et les pratiques douteuses de M. Pagat, ex-leader du syndicat.

Loin de Paris, à Pau existe depuis novembre 1984 une association de chômeurs, « La Galère » qui se caractérise par une double activité, locale et nationale. Nous avons rencontré une participante de cette association et l'avons interrogée sur leur démarche et leur itinéraire : présence sur Pau (ouverture d'une maison de chômeurs, permanences, manif, fête dans une maison de quartier...) et participation très remarquée au mouvement national des chômeurs avec une identité et des positions qui sur bien des points tranchent avec la plupart des autres associations (refus de se transformer en ANPE parallèle, de faire de l'assistance sociale, de créer des emplois).

A la création, ils lançaient l'idée d'une « marche nationale contre le chômage et pour l'emploi » à l'image de celles qui ont eu lieu en Belgique ou qui se sont tenues en France contre le racisme et/ou pour l'égalité, moyen privilégié à leurs yeux de créer les conditions d'un rapport de force favorable aux chômeurs. Bien accueillie par nombre d'associations, cette proposition fut bureaucratiquement détournée par Pagat en une manif ratée. Le départ de celui-ci permettra-t-il de relancer l'idée ? La création récente d'une fédération nationale des associations de chômeurs, à laquelle « La Galère » a adhéré, marque la volonté chez certains de poursuivre dans la construction d'un mouvement national de chômeurs. L'orientation et la proposition d'une initiative nationale seront débattues lors du prochain congrès de la fédération en janvier. Nous en saurons saurons sans doute plus alors. En attendant...

Comment tout à commencé ?

On était un groupe de jeunes, on se connaissait déjà parce qu'on avait fait des trucs ensemble, on allait aux manifs ensemble. On était au chômage et on avait envie de faire quelque chose contre ça. On était un peu naïf, on voulait faire une marche contre le chômage, c'est-à-dire lancer un appel et ensuite marcher à travers toute la France, rassembler toutes les associations qui étaient en train d'éclore à ce moment-là. C'était juste après le passage de Maurice Pagat à la télévision. On s'est regroupé, au départ on était six ou sept jeunes et on a lancé cet appel. Avec plusieurs revendications qu'on a toujours maintenant : un minimum vital pour tous les chômeurs, le droit à la formation et à la qualification. Au départ, c'était essentiellement des revendications « jeunes », sur la formation des jeunes, l'interdiction pour les patrons de demander une expérience professionnelle...

C'est un appel qui a rencontré tout de suite beaucoup de succès à Pau ; il est passé de mains en mains, c'était une lettre qui circulait et qui a rassemblé en 5 jours plus de 200 signatures. A ce moment-là, on était fin novembre 1984, il y a eu la manifestation nationale de Convergence 84. On a tiré l'appel à 10000 exemplaires en tracts et un groupe de 10 personnes — on était déja un peu plus nombreux car on tenait des permanences deux jours par semaine — est monté distribuer ce tract à Paris. On voulait construire un réseau, prendre des contacts pour cette marche contre le chômage. On a tout de suite reçu des tas de réponses à ce tract qui avait été balancé nationalement et avec lequel les gens étaient redescendus dans leur ville. On a eu des réponses de jeunes, de moins jeunes, des chômeurs que l'on a par la suite pour certains, retrouvé dans le cadre des coordinations nationales de chômeurs. On a pris aussi contact avec Maurice Pagat qui avait appelé les chômeurs à prendre contact avec lui

pour organiser un comité de coordination nationale des associations de chômeurs puisqu'elles fleurissaient partout à l'époque.

A partir de là, on s'est dit qu'on ne pouvait plus partir tous seuls pour cette marche et attendre que les autres suivent mais que du moment qu'on était plusieurs, il fallait décider ensemble, à tous, de tenir cette marche.

Au niveau local, on a commencé à se battre tout de suite pour obtenir une maison des chômeurs parce que c'était la première chose dont on avait besoin, un local pour se réunir, pour se voir. Et vu qu'à Paris s'ouvrait la première maison des chômeurs, ce système-là nous a semblé intéressant.

On a bataillé auprès de la municipalité pour l'avoir. A Pau, on a un maire socialiste qui est ministre en plus. On pensait qu'en insistant au niveau des médias, en faisant un groupe de pression à ce niveau-là, on pouvait l'obtenir. On a eu un rendez-vous avec le maire qui a promi, dans son bureau bien calfeutré, de nous offrir une maison des chômeurs. Aussitôt, on a tiré ça en tract, on a fait passer l'info dans les journaux et il a été obligé de nous donner effectivement un local fin janvier c'est-à-dire deux mois à peine après la création de l'association.

Tout de suite on a essayé de faire fonctionner cette maison mais en fait, pendant un mois, on s'est un peu enterré dedans ; on voulait aider les gens, on se tournait vachement vers le social, le coté assistanat du social. On s'est enfermé dans cette maison, on n'en sortait plus, on ne revendiquait plus rien, on restait dedans à s'occuper des gens et ça allait pas. En plus on a eu des problèmes internes, des vols, des histoires comme ça. Au bout d'un mois, on a radicalement changé, on s'est dit, c'est fini l'assistanat, c'est pas à nous d'en faire, notre travail en tant qu'association de chômeurs, c'est d'obliger les services officiels à faire leur boulot.

On fonctionnait par assemblée générale, c'est-à-dire qu'on avait pas de président ; un bureau était reconduit à chaque assemblée pour réaliser ce qui avait été décidé en A.G.

Comment expliques-tu que vous n'ayez pas formé un comité de chômeurs CGT ou CFDT ?

Sur les 6 personnes qui ont formé l'association de chômeurs, il y en avait 3 qui étaient à un comité CGT l'année précédente. Ces trois personnes-là, dont moi, avaient ramé pendant un an à essayer de le construire et ça n'a pas marché. Pour deux raisons à mon avis ; d'une part je crois que la CGT n'a pas vraiment envie d'organiser les chômeurs et d'autre part, les chômeurs ont vu le boulot que la CGT a fait quand ils étaient salariés. Ils ne croient pas qu'elle pourra les organiser devenus chômeurs vu qu'elle a pas trop su les défendre quand ils étaient travailleurs. Ces deux blocages ne nous ont pas permis de construire ce comité de chômeurs CGT et pendant plus d'un an on est resté à huit personnes. On a arrêté et décidé de faire un comité autonome c'est-à-dire une association. A cette époque, il y en avait plein qui fleurissaient partout, c'était l'hiver où plus de 200 personnes sont mortes de froid. On parlait tout le temps des nouveaux pauvres dans la presse. Ça a enclenché un phénomène assez fort. Maurice Pagat est passé à la télé et a lancé un grand appel théatral : chômeurs organisez-vous !.. Donc on s'est mis dans ce créneau-là aussi.

A la mi-mars a été convoquée la première réunion nationale des chômeurs, qui s'est tenue à Bais (Mayenne) et nous on y est monté avec des propositions à défendre ; c'était toujours l'idée d'une marche nationale contre le chômage et pour l'emploi.

Comme différences qu'on avait peut-être déjà avec certaines associations de chômeurs et qu'on avait certainement avec Pagat, c'est qu'on pensait que les chômeurs ne peuvent pas se battre, qu'ils peuvent pas gagner tous seuls, qu'il fallait qu'ils soient vachement unitaires avec les travailleurs et y compris avec les syndicats de travailleurs.

Est-ce que vous avez ciblé, implicitement ou non, certaines catégories de chômeurs, vous pensez pouvoir faire une marche avec toutes les catégories ?

Au départ, on a eu des problèmes, on n'arrivait pas à se sortir du créneau « jeune ». Il n'y avait pas de chômeurs un peu plus âgés qui passaient à notre maison. Mais à force des campagnes qu'on a mené, des activités qu'on a eu, de plus en plus de chômeurs âgés sont passés et se sont investis dans l'association. Après un an d'existence on peut estimer qu'il y a toujours une majorité de jeunes, mais en proportion un peu moins, à peu près 60/40. A ce niveau-là, ça s'est stabilisé.

Et la composition des chômeurs de « La Galère » ?

Au départ, l'association s'est constituée de jeune précaires : stagiaires, tucards, chômeurs. Elle a toujours gardé cette composition-là ; il y a des gens qui bossent plus ou moins. Il y a aussi quelques travailleurs dans l'association parce qu'on pense qu'on ne doit pas rester en ghetto de chômeurs, que ça peut être intéressant de bosser avec eux. On pense que c'est la même lutte.

Pour en revenir aux premières coordinations nationales, on s'est pointé à Bais et c'était vraiment le bordel ; Pagat voulait empêcher toute démocratie, des gens se sont barrés très vite, ça a failli être un fiasco complet. On a fait nos propositions et on a été super applaudis, super acclamés parce qu'on était les seuls à proposer quelque chose de concret : une marche qui fasse apparaître les chômeurs au grand jour.

A la suite de ça, Pagat a magouillé. Puisqu'il était sur Paris, qu'il avait les médias à la portée de la main, ça s'est transformé en une manifestation nationale pour le 30 mai. Il a pressé les gens, il a lui-même arrêté une date qui ne laissait juste qu'un mois et demi de préparation. Sur la préparation de cette manif, qui avait déjà été imposée aux associations de chômeurs, il leur en a en plus retiré tout le contrôle et l'organisation. Il y a eu juste deux autres réunions nationales où il n'y a pas été du tout discuté du fond politique de la manif mais juste des formes matérielles qu'elle prendrait, du nombre de tracts à tirer, des conneries comme ça. Pagat apprenait aux gens comment défiler derrière une banderole... Des trucs complètement débiles. Tout cela a fait que le 30 mai, pas beaucoup d'associations sont montées à Paris, il y en a plein qui sont restées chez elles. Ça a été un demi-échec ; 3000 personnes. Tout dépendait de la suite qu'on lui donnerait. C'était une réussite

dans le sens où c'était la première apparition nationale des associations de chômeurs mais un échec dans le sens où ça avait été très mal préparé. A cette manif, Pagat s'est complètement discrédité ; le cortège parisien représentait à peine 200 personnes et c'était minable.

Avant ça, sur Pau, on avait mené une campagne pour les 2/3 du SMIC, on avait fait une marche symbolique de 10 km sur les Assedic qui a eu un gros succès. On a rassemblé plus de 100 personnes à 11 h du matin pour marcher les 10 km et ça après juste quatre-cinq mois d'existence de l'association. Notre mot d'ordre c'était : le 18 à Pau, le 30 à Paris. On pensait qu'il fallait tout de suite donner une dimension nationale au problème du chômage. On ne gagnera pas grand chose localement, ou alors juste des broutilles.

Justement, n'avez-vous pas été confrontés à des problèmes concrets d'entraide sur des cas de saisies, d'expulsion ?

On s'est pas trop occupé de faire ça, aucun chômeur n'a fait appel à nous là-dessus. Il est évident que nous, on attendait ça depuis le début : faire le blocus devant les huissiers pour empêcher une saisie, je crois qu'une association de chômeurs est là pour ça aussi... On n'a jamais entendu parler d'expulsion. Il a dû y en avoir quelques unes mais on l'a pas su. Il faut dire aussi que le maire a dit : dans ma ville, qui est socialiste, il n'y a pas d'expulsion, c'est sûr qu'ils ont pas mal limité ce genre de trucs. Pour les coupures d'électricité, ils hésitent un peu moins. Au siège social de l'association, on s'est fait couper l'électricité mais on n'a pas bataillé là-dessus parce qu'on faisait autre chose et qu'on s'en foutait un peu vu que personne n'y habitait.

Tout récemment un copain a débarqué en disant qu'il allait se faire expulser. On est allé voir la propriétaire, on a discuté et ça s'est arrangé à l'amiable. Mais c'est évident que si cela n'avait pas été possible on aurait fait... je sais pas... une sorte de service d'ordre devant l'appart, on aurait pas laissé entrer l'huissier ni personne d'autre. On est totalement prêts à s'engager sur des actions comme ça. Et c'est normal, c'est le premier truc, c'est le ras de terre des chômeurs, c'est la vie quotidienne.

De même, si on voit quelqu'un braquer dans un magasin et se faire gauler, et que c'est de la bouffe ou des vêtements, on gueulera, on fera quelque chose, on s'exprimera la dessus.

Est-ce que vous avez reçu un soutien d'autres gens dans ce que vous faisiez ?

Dans tout ce qu'on a fait à Pau, les actions, les campagnes, on a essayé de bosser avec les syndicats, on les a invités à des réunions unitaires, on a vraiment essayé. Ils nous ont envoyé chier systématiquement. Ou alors, ils ont fait comme la JOC et la CFDT-Santé, le matin de la manif du 18 (marche sur les Assedic), ils sont venus nous apporter un papier de leur bureau comme quoi ils soutenaient. Ça faisait un mois qu'on était en réunion avec eux et ça faisait un mois qu'ils auraient pu dire ça. Ils veulent bien soutenir mais alors au dernier moment et surtout que ce ne soit pas annoncé publiquement ; non non c'est pas grave, si on ne passe rien dans les journaux, non non c'est pas grave si on n'est pas signataire de l'affiche !.. Ils se couvrent sans s'impliquer dans ce qu'on fait.

Avez-vous des liens avec d'autres comités dans la région ?

Dès la première réunion qu'il y a eu à Bais où il y avait 200 personnes et une centaine d'associations représentées. Entre parenthèses, ça a été la première et la seule fois dans le mouvement où les associations étaient vraiment représentées, avec des délégués mandatés, etc., ça ne se passe plus tellement comme ça maintenant... A cette réunion donc, vu que beaucoup d'associations étaient de la région, on a essayé de faire bloc

ensemble face à Pagat qui était vraiment anti-démocratique et on y est arrivé. Tout de suite après on a constitué une fédération régionale qui regroupait une dizaine de villes : Mont-de-Marsan, Castres, Bayonne, Oloron, Mourenx, Toulouse... Il devait y avoir Périgueux et Marmande mais ils ont laché le truc. On pensait qu'il aurait été bien de faire des campagnes régionales. Par exemple, le 18 quand on a marché sur les Assedic, à Bayonne ils faisaient aussi la même chose. Au niveau de l'opinion publique, des gens, c'est des trucs qui portent vachement, de voir qu'il y a une cohésion entre toutes les associations de chômeurs. Je crois qu'il faut essayer de ne pas reproduire dans nos associations, les phénomènes d'isolement qui existent quand on est chômeur, sinon ça craint...

Au niveau des comités locaux pour l'emploi, des banques alimentaires, on a essayé, c'est le but que s'est assigné la fédération, d'être présent dans tous les organismes, dans toutes les réunions où se décident le sort des chômeurs. Au niveau local, on s'est fait complètement jeter que ce soit par l'ANPE, les Assedic, la Préfecture ou la Mairie. Ils ont pas tellement envie de bosser avec nous. Sauf là, maintenant, cet hiver pour les cellules précarité-pauvreté où ils ont plutôt envie de se débarasser du boulot sur nous ; ça revient à nous donner un rôle de sélection sur les aides...

Sinon, on a eu des tas de promesses des différents organismes officiels, des promesses de matériel, de voitures. C'est des trucs qu'on a jamais eu et qu'on demande encore et toujours.

Que pensez-vous des associations qui s'occupent de trouver du boulot à des chômeurs où qui se lancent dans les créations d'emplois ?

Par rapport à ça, nous on voulait surtout pas faire une ANPE parallèle. On pense que l'ANPE, c'est l'ANPE, et nous, c'est l'association des chômeurs. Notre boulot, c'est faire que l'ANPE marche mieux, mais c'est pas de faire son boulot à sa place. On n'a pas envie que se développe un phénomène où les bons chômeurs vont dans les associations et les mauvais vont à l'ANPE. Je crois que si on avait accepté de prendre des offres d'emploi à la maison des chômeurs, les patrons nous auraient beaucoup plus facilement téléphoné parce qu'ils savent que les chômeurs qui s'y trouvent n'ont vraiment rien et qu'ils sont beaucoup plus facilement exploitables. Et nous, on voulait pas rentrer là-dedans.

C'est le problème qui se pose quand les associations de chômeurs se transforment en ANPE parallèle où les offres d'emploi qui attérissent sont systématiquement avec des salaires dérisoires et où en plus les patrons se permettent de passer des annonces qu'ils n'oseraient pas présenter ailleurs...

C'est tout à fait vrai. On a reçu des offres d'emploi dans le style : débarrasser mon jardin, faire mon ménage et mon repassage et en échange je lui offre un bol de soupe. Ou alors : moi je peux embaucher au noir, mais faut pas le dire, ou encore : je veux bien embaucher mais je préfèrerais que ce soit un Français... On apprécie pas du tout.

Les seuls boulots qui se développent actuellement, c'est des petits boulots de merde, des boulots de service du style ramasser ce qui est sale, des tas de petits boulots pas épanouissant où on préfèrerait que ce soient des robots qui les fassent, parce que nous, on pourrait faire autre chose pendant ce temps-là.

Au niveau des créations d'emplois, on ne pense pas qu'un chômeur, il puisse créer une entreprise, même une SCOP, on pense pas que cela lui est possible. Moi si je me pointe dans une banque demander un prêt, on m'envoie chier, je n'ai aucune garantie à donner. En plus, c'est pas aux chômeurs de créer des emplois, il y a des employeurs pour ça, c'est leur boulot. On ne peut pas transformer trois millions de chômeurs en patrons, faut pas délirer là-dessus. Et qu'est-ce qu'ils embaucheraient s'ils sont tous patrons ? non, non, c'est n'importe quoi...

Nous, on n'a pas essayé de créer d'emploi alors que des tas d'autres associations ont essayé de monter des projets de SCOP, de machin, de truc... Certaines y sont plus ou moins arrivées.

Nous, on avait pas envie de se tourner ni vers l'assistanat, ni vers l'ANPE parallèle, ni vers la boutique de ges(ta)tion qui aurait créé 3 emplois. Et en plus, honnêtement, on ne s'en sentait pas les capacités.

En gros, vous défendez l'inverse de ce que disait Pagat à Paris ?

C'est ça, globalement on se voulait plutôt une association syndicale de défense des intérêts des chômeurs. On pense plutôt, et en cela on a peut-être des divergences avec d'autres associations qui font partie de la Fédération, on veut plutôt emmerder les pouvoirs publics, leur faire faire leur boulot que les remplacer, idem pour les patrons.

Ça veut dire faire pression sur la politique économique et poser le problème de la transformation des structures de l'économie de cette société, non ?

Ben oui. Sur Pau, on défend à la fois la réduction du temps de travail sans perte de salaire et pour une idemnisation de tous les chômeurs et cela, on insiste, sans contrepartie de travail qu'ils fileraient à la collectivité. Moi, ça ne me branche pas de transformer les chômeurs en tucards.

Ça, c'est un débat dans le mouvement des chômeurs, certains n'étant pas contre les TUCs...

C'est vrai, c'est actuellement en discussion. L'argument, c'est de dire que donner une indemnisation aux chômeurs sans rien en échange, c'est encourager l'assistanat, c'est assister les chômeurs. C'est un mot à la mode ça, l'assistanat. Ils proposent que les chômeurs filent 20 heures par semaine à la collectivité. Dans le mouvement des chômeurs, les associations ont un peu la tête bourrée par ce genre de trucs. Beaucoup verraient bien cela se développer, comme le propose le PS, enfin, le mouvement rocardien dans le PS...

Et actuellement, la Fédération nationale, ça en est où ?

Après la manif nationale du 30 mai, on a pensé qu'il fallait tout de suite appeler à une réunion nationale de bilan, sortir un texte, faire voter les gens dessus, virer Pagat et réorganiser le mouvement de manière démocratique. Pendant un an, Pagat a joué entre Association Syndicale de Chômeurs, Syndicat de Chômeurs, Comité de coordination des associations. Il faisait un touillage de tout ça, suivant les médias, les gens auxquels il s'adressait. Pas beaucoup de monde comprenait : quand on disait qu'on allait aux réunions du comité de coordination, on nous disait : ah, vous êtes affiliés au syndicat de Pagat...

En fait, il faut reconnaître honnêtement, on a été trop flemmards pour faire ce qu'on voulait faire ; on n'a pas fait de texte, on n'a pas appelé à une réunion nationale. Après le 30 mai, on était un peu usés par 7 mois d'activités à bout de souffle. En plus, en essayant de porter le débat national sur nos épaules ; il faut se souvenir qu'il n'y avait pas tellement d'associations qui avaient des propositions à part nous... et celles complètement bâtardes de Pagat qui traitait les travailleurs de nantis, des trucs complètement abominables.

C'est à ce moment-là qu'il y a eu début de scission à la maison des chômeurs de Paris. Nous, on a fermé pendant l'été. On tenait des permanences tous les jours depuis des mois et on avait envie de s'arrêter, de partir un petit peu en vacance. Pendant la fin de l'été, l'association parisienne a éclaté, Maurice Pagat d'un coté, Michel Vergely de l'autre, c'est-à-dire, la maison des chômeurs d'un coté, le syndicat de l'autre. Toutes les associations de France se sont mises à recevoir, un jour un papier du comité, un jour un papier du syndicat, un jour un papier de la maison, etc. ; ça a foutu une merde monstre et ça a discrédité completement le mouvement qui n'avait déjà pas la pêche et qui était déjà assez démoralisé par l'échec de la manif du 30 mai. Ces histoires, qui en plus, s'étalaient dans la presse, l'ont démoralisé encore plus. Ils s'assignent en justice... Le discrédit complet quoi.

Un peu plus tard, Vergely a appelé à des réunions nationales d'associations de chômeurs. On se retrouvait au même point qu'à Bais : il y a des associations partout et il faut les réunifier de la manière la plus démocratique possible. A cette réunion, Vergely, avec des calculs completement bizarres, comptait qu'il y avait 110 associations représentées. En fait, beaucoup moins si l'on tient compte des mandats effectifs.

Il voulait tout de suite fonder une fédération nationale. Nous on pensait qu'il fallait un minimum de débat avant et surtout des campagnes ; d'abord s'unifier sur l'action sinon c'est pas très possible de s'unifier. En fait, les statuts ont été déposés, la fédération est née cahin caha comme ça et le débat a lieu maintenant. Il sera tranché au congrès de Niort qui va avoir lieu les 14, 15 et 16 janvier.

Ce qui est retenu comme revendications, c'est en fait toujours les mêmes depuis un an : indemnisation pour tous les chômeurs égale au 2/3 du SMIC, l'exonération des impôts locaux, la formation et la réinsertion professionnelle, une action spéciale en faveur des sans domicile fixe et des exclus du monde du travail depuis pas mal de temps, etc.

Réalisée à Paris
le 10 décembre 1985

Pour tout contact :
Fédération nationale des maisons de chômeurs.
9, rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris
Association « La Galère »
20, rue du Moulin 64000 Pau.

French cancan

SYNDICATS : OU EST PASSÉE LA BASE ?

C'est par dizaines que des militants quittent aujourd'hui les syndicats. Manque de perspective ? Syndrome de la gauche au pouvoir ? Agressivité patronale particulière ? La thèse développée ici y voit plutôt la conséquence du rétrécissement important de la marge de manœuvre laissée aux sections et militants combatifs par les appareils syndicaux, ceux-ci s'appuyant sur une évolution de la législation du travail qui centralise toujours plus les pouvoirs de décisions entre leurs mains dans un contexte où, il est vrai, la lutte de classe est médiatiquement moins que jamais « à la mode ».

C'est cette réalité qu'un camarade tente de cerner dans cet article ; nous appelons à la poursuite du débat dans *Courant Alternatif* — par le biais de contributions, interview, etc. — sur les pratiques de boîtes aujourd'hui.

L'intervention dans les entreprises pose toujours la question de la syndicalisation et, contrairement au début des années 70, il n'existe pratiquement rien à côté des syndicats dits « représentatifs » au niveau national. Par ailleurs, le niveau des jours perdus pour fait de grève n'a jamais été aussi faible depuis 20 ans.

Il est parfois obligatoire de se syndiquer si l'on veut pouvoir faire quelque chose : cela tient en général à la structure de l'entreprise lorsque celle-ci est composée de sites éparpillés (ce qui est fréquent dans le secteur des services, de la distribution, du bâtiment...) où le droit syndical permet de se rendre d'un site à l'autre sur le temps de travail.

De même, dans les petites entreprises, des sections syndicales ont été créées pour contrer un patronat de choc, donnant pour cela une certaine protection « légale ».

Il s'agit donc, quand on n'a pas de velléités de conquérir l'appareil, d'utiliser le syndicat « représentatif » CGT ou CFDT pour la facilité qu'il donne ou pour la protection qu'il permet.

Pourtant, jamais les syndicats dits représentatifs CGT ou CFDT n'auront autant été remis en question : la baisse considérable du nombre de leurs adhérents ainsi que la baisse de participation aux élections professionnelles sont les signes de cette baisse de crédibilité auprès des travailleurs et des travailleuses.

Il faut remarquer que cette crise du syndicalisme CGT/CFDT ne renforce pas pour autant le syndicalisme trade-unioniste représenté par FO : FO stagne au niveau des adhérents et son influence aux élections professionnelles n'augmente que sur la base de l'augmentation du taux d'abstentions, sauf exceptions locales, il n'y a pas de transfert des voix du bloc CGT/CFDT vers le bloc FO/CGC /CFTC.

Pourtant, le gouvernement a fortement accentué l'arsenal législatif mis à la disposition des syndicats « représentatifs » pour renforcer leur pouvoir.

Vides de leurs adhérents, les syndicats tendent à devenir des appareils de notables avec qui patrons et gouvernements successifs dialoguent dans le cadre de la politique contractuelle.

L'activité des syndicats « représentatifs » se résume de plus en plus à une place reconnue par tous les partis institutionnels, l'Etat et les organisations patronales, et ce, dans les restructurations des entreprises et les mutations sociales qui en découlent (développement du précariat sous des formes de plus en plus diverses). Il est significatif

ILS FLIPPENT !

Inquiétude profonde de Barre qui écrit dans son numéro de décembre de sa feuille *Faits et Arguments* : « ... *Je suis convaincu de la nécessité pour un pays moderne de disposer de syndicats représentatifs, qui permettent de prévenir les conflits, de nourrir le dialogue social et d'animer la politique contractuelle. Le danger pour la France tient moins à la force des syndicats qu'à leurs faiblesses, à leurs divisions...* »

L'angoisse devient dramatique au CNPF : « ... *La crise du syndicalisme présente un caractère inquiétant dans la mesure où il vaut mieux, en cas de difficultés, avoir en face de soi des partenaires à la fois responsables et représentatifs. Ce point de vue semble partagé par la très grande majorité des directeurs d'affaires sociales de grandes entreprises, qui craignent par dessus tout les "conflits sauvages" qui s'éternisent faute de pouvoir négocier la reprise du travail avec des interlocuteurs eux-mêmes capables de canaliser les mécontentements.* » (in *La Lettre sociale* du 29/11/85 : feuille confidentielle destinée aux dirigeants sociaux).

que ceux qui s'inquiètent le plus de la perte de crédibilité des syndicats c'est la droite bien pensante qui va de Barre au CNPF (voir encart), car ils pourraient bien leur être utiles dans la perspective de leur retour aux affaires après mars 86 pour l'encadrement de la classe ouvrière.

LE POIDS DES APPAREILS

Face à cette réalité des syndicats, quel espace reste-t-il à une section syndicale d'entreprise et quelles sont ses possibilités de développer une action revendicative respectant la souveraineté des adhérents et permettant une réelle ouverture et une réelle rotation des responsabilités ?

L'après 68 vit la possibilité de développer des pratiques syndicales fondées sur les adhérents et non adhérents dans l'action et dans la négociation ; cela a permis souvent de donner aux luttes de cette période un contenu nouveau par rapport aux années 60, mettant en avant les revendications qualitatives, la critique du contenu du travail et de sa finalité et même pour certaines luttes posant le problème de la gestion ouvrière (horlogerie, électronique). Dans la pratique, ce fut le fonctionnement par assemblées générales quotidiennes, occupations (allant même jusqu'à ne pas respecter l'outil de travail), le contrôle des négociations par les grévistes eux-mêmes, la popularisation des luttes au niveau régional et au niveau national. Il fut même organisé des liaisons directes entre luttes d'une même région (ex. : coordination des luttes Rhône-Alpes au milieu des années 70).

Le syndicat qui bénéficia le plus de cette période fut la CFDT : dans les années 70, ses effectifs ont plus que doublé et elle devint rapidement le 2ème syndicat derrière la CGT. La direction de la CFDT, poussée par cette réalité, mit à l'ordre du jour les revendications qualitatives (réduction du temps de travail, conditions de travail...) et non hiérarchisées en ce qui concernait les salaires, pendant que l'autogestion servait de base de réflexion. Devant la popularité de ces revendications, la CGT a suivi le mouvement sur les revendications qualitatives (mais campa sur ses positions en ce qui concerne les salaires : revendications hiérarchisées en pourcentages).

Il fut donc possible d'être à la CGT sans trop de contradictions avec l'appareil divisé entre la vieille garde chrétienne et les « jeunes » favorables à un syndicalisme « autogestionnaire ».

C'est en 1976 qu'eut lieu le premier tournant important dans la CFDT (congrès d'Annecy). E. Maire y lança, du haut de la tribune, « la chasse aux coucous » (entendez par là les basistes qui, déjà, ne se pliaient pas aux directives de l'appareil). Premières manifestations du recentrage imposé par l'appareil qui, à la recherche de crédibilité comme interlocuteur du gouvernement et du patronat, devait remettre de l'ordre dans les sections d'entreprise.

Le recentrage, puis la gestion réaliste de la « crise » défendus depuis par la CFDT vont amener dans les congrès suivants jusqu'au congrès de Bordeaux en 1985 une consolidation toujours plus poussée de l'appareil face aux sections (à ce dernier congrès de Bordeaux, malgré le contre-projet Hacuitex(1), E. Maire a obtenu les scores les plus importants depuis 10 ans dans un congrès CFDT, que ce soit sur son rapport d'activité, la résolution générale ou sa réélection comme secrétaire général : signe évident d'un contrôle de plus en plus poussé de l'appareil intermédiaire par l'appareil central, permettant ainsi le « ratissage » de bon nombre de mandats). La direction de la CFDT poursuit donc son but : avoir en mains un appareil aussi efficace et puissant que celui de la CGT, même si cela entraîne des pertes importantes en adhérents. L'essentiel pour l'appareil n'est plus l'action syndicale et revendicative, mais sa propre cohérence dans les négociations centrales et les négociations de branches ; dans cette optique, il vaut mieux pour l'appareil que la CFDT n'existe pas dans une entreprise plutôt qu'il y ait une section syndicale combative, donc en contradiction avec les positions défendues centralement par la CFDT

KRASU REVENDIQUE

Pour cela, il y a eu de multiples expulsions de militants combatifs des syndicats (exclusions, suspensions, démandatements...). Il y a aussi des tentatives de reprise en mains qui se sont opérées en laissant tomber des sections engagées dans une lutte voire en négociant des points qui étaient inacceptables pour elles.

Lors du conflit Talbot à Poissy (fin 1983), la section CFDT de l'usine ne reçut aucun soutien de la fédération metallurgie. Suite à l'accord Mauroy-Sainjon (approbation de 1900 licenciements) qui entraîna le retrait de la CGT du conflit, des dirigeants CFDT comme Granger ont, dans un premier temps, durci leur discours vis-à-vis du gouvernement car ils avaient été exclus de la négociation. Mais alors que la section, appuyée par le syndicat départemental et l'UD des Yvelines tentait d'étendre le conflit et de développer une solidarité, ce même Granger (responsable de la fédé. métal) annonça la fin de la grève au cours d'une conférence de presse. Il réussit à mettre les acteurs du conflit devant le fait accompli et, très habilement, à la mouiller dans cette décision. A conflit exceptionnel, négociation exceptionnelle, le deal s'est fait là aussi entre la confédération et le gouvernement : « *Il y a eu des interventions au plus haut niveau, celui de la confédération. Il paraîtrait qu'il était prévu de licencier tous les délégués CFDT. Dans ce cas, Delors (ancien de la CFDT) aurait menacé de démissionner. Il faut savoir que c'est la fille de Delors qui suivait le dossier au ministère de la Solidarité, je crois. Il y a eu des mics-macs entre la confédération et le gouvernement, on ne saura jamais exactement lesquels* ». (Interview d'un militant CFDT Yvelines - Février 1984).

Autre exemple, le démentèlement de l'UIS-CFDT de Longwy. Après la lutte de 1979, des militants essayèrent de prolonger une expression ouvrière sur le bassin à travers le journal *L'insurgé du crassier*. Combattu par l'UD, celui-ci dut arrêter sa parution rapidement. A cette même époque, une section CFDT récemment montée dans un établissement du bassin, Caillebotis, lance une lutte dure avec occupation et demande de bénéficier de la caisse nationale de grève (qui est en principe là pour aider financièrement les grévistes et constitue un argument pour la syndicalisation des gens). Ce soutien leur est refusé sous prétexte d'un retard dans le paiement des cotisations... (ce qui, soit dit en passant, est quelque chose d'assez répandu). Résultat : échec de la lutte, écœurement des gens et départ du syndicat de la plupar de ces nouveaux militants... Ou pourrait multiplier les exemples, à Longwy ou ailleurs.

Médiatisé, E. Maire est le personnage qui appuie cette évolution du syndicalisme par journaux et télés interposés lorsque ça n'est pas du haut du perron de l'Elysée. Par deux fois, il vient de concrétiser ces orientations.

La première, par ses déclarations à la presse le 28 octobre 1985 à l'issue du conseil national de la CFDT : « *La vieille mythologie syndicale selon laquelle l'action c'est la grève a vécu* ».

La deuxième fois a été son appui très remarqué au projet de loi sur l'aménagement du temps de travail (voir encart) apportant ainsi une caution importante à la flexibilité façon Delebarre alors que la direction CFDT avait reculé un an auparavant devant le tollé soulevé par les négociations sur la flexibilité de l'emploi. Il serait d'ailleurs intéressant de décortiquer l'argumentaire ultra-réactionnaire développé par Maire dans son soutien au projet du gouvernement — voir interview à *Libération* du 15 novembre 1985 : ce projet est justifié car « *les patrons dérèglementent déjà parce qu'ils ne peuvent faire autrement* » et « *la flexibilité, c'est la possibilité pour les femmes de vivre mieux grâce à un aménagement de leur temps de travail* » (sic!), allant jusqu'à dire : « *Abandonner la loi sur le temps de travail serait un comportement de droite* » (ah, bon !).

C.G.T.: UN 42e CONGRÈS DANS LA TRADITION STALINIENNE

L'appareil de la CGT est aujourd'hui parfaitement verrouillé par le PC qui tient tous les secteurs, toutes les branches et l'interprofessionnel. Selon les circonstances, la laisse est tenue de façon plus ou moins lâche, mais elle est tenue fermement; rappelons, par exemple, la fédé de la métallurgie qui s'était montrée « compréhensive » par rapport aux mutations dans l'automobile et avait accepté 1900 licenciements lors de la grève de Talbot à Poissy en 1983, combien de fois aussi, a-t-elle signé des accords pour les *congés-conversions-voie-de-garage.*

Mais là encore, l'appareil préfère sa propre survie au nombre d'adhérents.

Le 42ème congrès de la CGT qui s'est achevé le 28 novembre 1985 a montré l'encadrement très poussé des « débats » par l'appareil. Congrès qui n'a pas vu la moindre intervention « oppositionnelle » conséquente, d'un total inintérêt, où le discours du PC sur la « casse » et la « politique d'abandon » a été répété à toutes les sauces. Oubliée la période 81-83 où — des ministres siégeant au gouvernement — la CGT a joué pleinement son rôle d'appui à la politique gouvernementale. Oubliée aussi la désyndicalisation de masse qui frappe la CGT et s'accélère toujours plus.

Il faut dire que l'appareil CGT est façonné par son histoire depuis 1920 : il contrôle physiquement, par des cadres formés par lui, la totalité de l'appareil intermédiaire (interprofessionnel et fédérations) et la quasi-totalité des grosses sections. La présence, depuis son dernier congrès au Comité central du PC, de responsables de syndicats d'enteprise comme celui de Renault (à côté de 6 membres du bureau confédéral et 7 membres de l'appareil intermédiaire de la CGT) montre que le PC accentue son contrôle de l'appareil CGT.

Les enjeux politiques pour le PCF sont fondamentaux pour sa survie politique, et les enjeux financiers sont considérables : le contrôle par la CGT des budgets sociaux — comités d'entreprises, 1 % logement ou mutuelles — permet de faire vivre de nombreuses entreprises spécialisées qui sont contrôlées par le PC (ex. : Inter-Co pour la restauration d'entreprise, Tourisme et Travail, Culture et Travail, de nombreuses imprimeries, cabinets d'experts, organismes de formation...) et font vivre des milliers de permanents.

La récente mise en liquidation judiciaire de Tourisme et Travail est plus à mettre sur le compte de la perte par la CGT du contrôle de nombreux comités d'entreprises ces dernières années qu'à une « mauvaise gestion » (exemple important en 1985 : la perte du CE de la RATP qui est passé dans le giron de FO).

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les oppositions dans la CGT se soient manifestées au travers d'individus ou par la voix de syndicats locaux de faible poids. Jamais une fédération ou même une union départementale CGT ne s'est montrée en opposition avec l'appareil.

Donc, dans la CGT, une section qui marque son opposition a de grandes chances de se voir exclue dans les plus brefs délais.

LÉGISLATION ET APPAREILS SYNDICAUX

La CGT peut donc, par son appareil, avoir un contrôle très serré de l'ensemble du syndicat.

La CFDT n'ayant pas d'appareil aussi puissant, a dû adopter une autre méthode, d'autant que des structures de son appareil intermédiaire échappent encore à la direction confédérale (ex. : Union régionale Basse-Normandie, Fédé Hacuitex...). Cette méthode s'appuie sur la législation existante. Mise en place par le gaullisme en 1966 par la reconnaissance par l'Etat de 5 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC), cette législation donne le monopole des négociations des conventions collectives à ces syndicats et leur réserve le monopole de la représentation des salariés au premier tour des élections professionnelles (il n'y a pas de 2ème tour s'il y a plus de 50 % de participation). Depuis 81, cette législation a été considérablement renforcée, le gouvernement érigeant en règle, pour toute modification du Code du Travail, soit la politique contractuelle patronat/syndicats, soit le dialogue préalable entre le gouvernement et les syndicats sur quelque domaine que ce soit. Ainsi, quoiqu'elles en pensent, et quoiqu'elles en disent, les sections syndicales d'entreprise sont placées devant le fait accompli : il est impossible pour elles de sortir du cadre pré-établi par l'accord cadre national ou de branche signé par leur propre syndicat. Leur rôle consiste désormais à négocier des accords locaux d'application des protocoles nationaux. L'appareil de la CFDT utilise à fond ces possibilités de la législation (comme les autres syndicats) pour écarter toute contestation : c'est un syndicat très fortement hiérarchisé où l'information circule très mal à la base (il y a une floppée de bulletins internes pour chaque niveau hiérarchique, ceux qui sont « tout en bas » ne pouvant recevoir les bulletins destinés à leurs supérieurs hiérarchiques) ; les coups de force de l'appareil en sont rendus d'autant plus faciles et l'effet de surprise plus difficile à assumer pour les sections d'entreprise et souvent chaque mois, combien de militants et d'adhérents apprennent-ils avec dégoût par la presse la signature d'accords ayant des conséquences graves sur leurs conditions de travail ou leurs salaires, et ce, sans qu'aucune information préalable n'ait été faite, et sans qu'aucun débat n'ait été organisé dans le syndicat ? Ainsi, aussi claire qu'ait été leur intervention et aussi progressistes qu'aient été leurs positions, les sections syndicales d'entreprise auront été coincées entre l'appareil et l'écœurement des travailleurs.

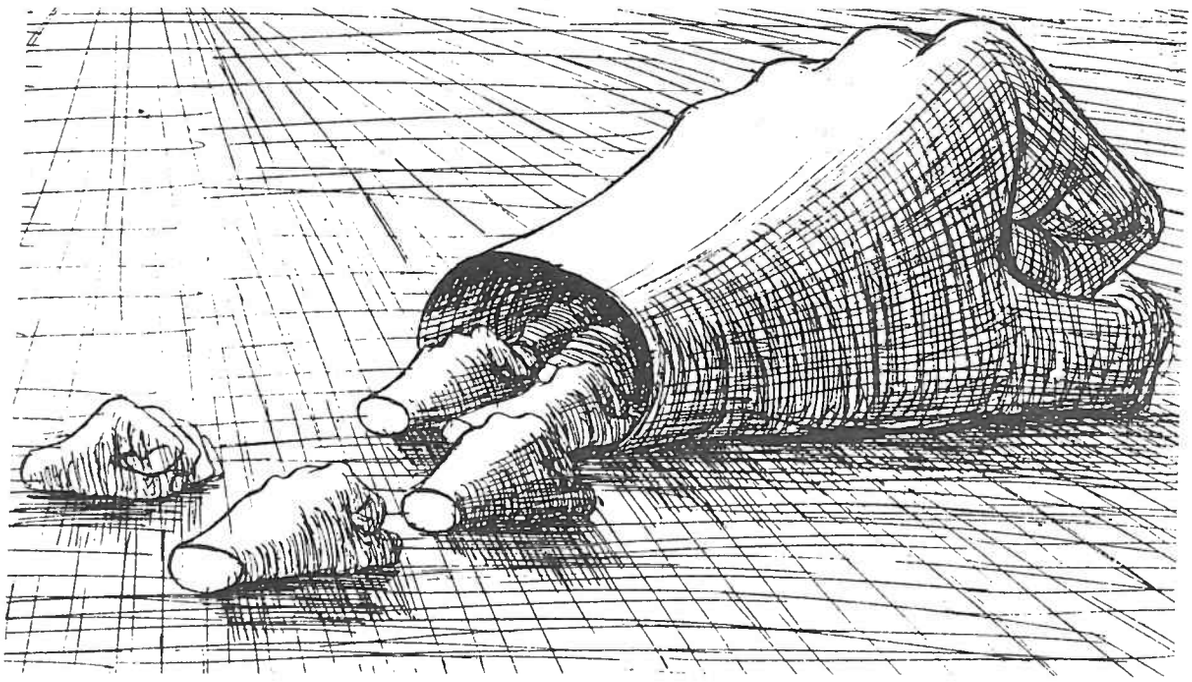

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

A l'heure où nous bouclons *Courant Alternatif*, le cirque parlementaire pour l'adoption de la loi sur l'aménagement du temps de travail devrait arriver à son terme et, par conséquent, sa publication au Journal officiel ne saurait tarder.

Il est intéressant de la détailler car elle est significative d'une législation de dépossession de toute maîtrise des accords d'entreprise par la section syndicale d'entreprise et — à fortiori — de toute intervention ou toute riposte des travailleurs à une loi qui les concerne fondamentalement.

Donc, en très bref:

- Les motivations ministérielles:

« — *Maîtriser l'évolution de l'organisation du temps de travail en donnant un rôle moteur à la négociation de branche.*

— Stabiliser la rémunération moyenne des salariés en limitant le recours au chômage partiel en période creuse et aux heures supplémentaires en période de pointe. »

Mais surtout:

« — *Permettre aux entreprises de mieux ajuster les horaires de travail aux variations de leur activité durant l'année.* »

Le Code du Travail sera modifié dans ses articles concernant la durée du travail, pour permettre:

1 — L'annulation du temps de travail qui permettra à un patron — quand il le décidera — d'aller jusqu'à 44 heures par semaine sans majoration ni repos compensateur des heures effectuées au-delà des 39 heures, à condition que la moyenne hebdomadaire sur un an soit de 38 heures. Cela, stipulé par accord de branche.

2 — Le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur (125 % pour les huit premières heures et 150 % pour les suivantes).

Le premier point constitue un bénéfice considérable pour le patronat. Le second point est une supercherie dans la mesure où, d'une part, la compensation financière à côté de la compensation en temps disparaît, et, d'autre part, dans la mesure où le dépassement des 50 heures par semaine est très rare ou clandestin (par la pratique du chantage à l'emploi notamment dans les transports routiers et dans le commerce). Cela donne donc, une fois encore, un chèque en blanc au patronat.

Il y a une relation évidente entre cette loi formidablement rétrograde et les nombreux accords signés, par la CFDT entre autres, dans le cadre de l'obligation annuelle de négocier (loi Auroux), où bon nombre d'accords ayant eu l'aval des « partenaires sociaux » étaient illégaux en regard du Code du Travail, précisément sur l'aménagement du temps de travail, que ce soit sur l'annualisation du temps de travail, les amplitudes journalières et hebdomadaires de travail ou encore sur les heures supplémentaires...

L'actualité vient de nous donner l'exemple le plus significatif qui soit de cette pratique de l'appareil CFDT ; il s'agit de la loi sur l'aménagement du temps de travail (voir encart) comme nous l'avons souligné plus haut. Un an après avoir dû reculer(2), l'appareil est revenu à la charge sur la flexibilité de l'emploi en sortant la grosse artillerie tant par rapport aux médias que par rapport à l'assemblée nationale où le 29 novembre, Maire s'est fendu d'une lettre aux députés avant que la loi vienne en discussion le 4 décembre pour leur demander de voter ce texte qui « rencontre l'intérêt du plus grand nombre » (il ne précise pas qu'il s'agit sans doute des chefs d'entreprises !). Pourtant, les adhérents se sont battus pour beaucoup d'entre eux contre ce texte qui laissera les coudées encore plus franches aux patrons pour imposer aux travailleurs — contre leur gré — des semaines de 44 heures payées 39 ou pour multiplier les heures supplémentaires avec tout ce que cela comporte d'autoristatisme de la part de l'encadrement de chantages aux congés ou à l'emploi pour ceux qui manifesteraient quelque résistance. On a vu des militants de la CFDT protester contre l'appareil ou même manifester contre la loi le 4 décembre (comme la section de la Société générale à Paris). Mais, concrètement, l'appareil est arrivé à ses fins sans la moindre gêne de la part des oppositionnels CFDT.

Un autre exemple de cette stratégie a été l'application des lois Auroux et notamment le droit d'expression des salariés dans les entreprises. Sans grandes illusions sur le contenu de cette loi et sur sa nature propagandiste, des sections syndicales avaient réussi dans les négociations d'entreprises à ce que puissent être organisées des réunions de groupes d'expression dans des ateliers ou services sans l'encadrement, la présence de celui-ci étant vécue comme un blocage évident de l'expression. Pour contrer cela, la CFDT (avec les autres syndicats dans la plupart des branches) a signé des accords-cadres plaçant les cadres responsables de services ou d'ateliers comme « animateurs naturels » des groupes d'expression en les transformant pratiquement en cercles de qualité comme on peut en voir dans l'automobile. Ainsi, toute velléité d'expression anti-hiérarchique a été contrée par l'appareil syndical.

Mieux, la législation prévoit que ces groupes d'expression fassent un rapport auquel la direction de l'entreprise est tenue de répondre dans le mois qui suit: ces procès-verbaux sont obligatoirement envoyés aux syndicats dits « représentatifs » qu'ils soient ou non présents dans ces groupes d'expression. Donc, sans aucune implantation, l'appareil syndical a la possibilité « d'exploiter » ces rapports comme il l'entend. Il est donc logique que des organisations comme la CGC qui étaient plus que réticentes en 1982 (elle craignait une remise en cause de l'encadrement) y soient très favorables aujourd'hui et analysent cette loi comme un renforcement des responsabilités de la hiérarchie.

Un autre exemple — à un autre niveau — fut l'application de la loi sur les 39 heures: dans de très nombreux secteurs, ce fut un véritable marchandage où les syndicats acceptèrent que les salariés rendent 12 mn par journée d'absence en fin de semaine ! Le gouvernement PS-PC de l'époque, avec l'appui de tous les syndicats, avait fait passer la pilule en avançant l'obligation de compenser la réduction du temps de travail par des embauches correspondantes. Il n'en a rien été, pas une seule entreprise, même contrôlée par l'Etat, n'a procédé à la moindre embauche après l'application des 39 heures.

LES LOIS AUROUX

Lois symboles de la gauche au pouvoir — Mauroy parla de « nouvelle citoyenneté » dans l'entreprise en les présentant à l'Assemblée —, ce sont les 4 lois d'août, octobre, novembre et décembre 1982.

- Août :
  — Règlements intérieurs + procédure de défense en cas de sanction.
  — Droit d'expression des salariés dans l'entreprise.
- Octobre :
  — Renforcement des institutions représentatives du personnel (abaissement des seuils, pouvoir d'expertise, renforcement du nombre d'élus, moyens financiers augmentés pour les CE).
  — Renforcement du droit syndical (délégués plus nombreux + délégués de sites).
- Novembre :
  — Négociation collective (obligation annuelle de négocier dans l'entreprise ou dans la branche).
- Décembre :
  — Création des CHS/CT avec possibilité de se retirer en cas de danger grave et imminent.

Ces lois touchent les 14 millions de travailleurs du secteur privé et fin 1985, elles avaient été appliquées de façon plus ou moins formelle à 4 millions et demi de salariés de ce secteur.

Il faut éviter de réduire les lois Auroux au seul droit d'expression, elles forment un ensemble qui renforce — virtuellement car encore peu appliquées — le pouvoir des syndicats.

La législation et la politique conventionnelle ont donc considérablement renforcé les pouvoirs des appareils syndicaux pour négocier dans le dos des travailleurs et sans tenir compte des positions de leurs propres adhérents.

« DÉMOCRATISATION » DU SECTEUR PUBLIC

La loi du 26 juillet 1983, dite de « démocratisation » du secteur public vaut le détour (voir encart). Cette loi fait rentrer dans les conseils d'administration des sociétés qui appartiennent à l'Etat ou sont contrôlées par lui, des administrateurs « représentants des salariés » de l'entreprise et élus par eux comme pour une élection professionnelle (CE ou DP) : loi machiavélique par le caractère dualiste des obligations de ces administrateurs « représentants des salariés » :

— d'une part, ils sont censés *défendre* les intérêts des salariés de l'entreprise qui les ont élus.

— d'autre part, ils ont l'obligation de gérer l'entreprise qui les emploie par des choix stratégiques et économiques qui doivent rendre l'entreprise la plus performante possible dans la logique de l'économie de marché.

C'est la clef de voûte de l'alliance capital/travail avec, en plus, pour ces administrateurs, l'obligation de réserve qui leur interdit de communiquer les informations dont ils sont en possession aux travailleurs.

Ajoutons à cela, en ce début 86, que ces entreprises du secteur public sont au milieu du discours politicard majorité/opposition en vue du 17 mars : la droite parlant de dénationalisations à la Thatcherienne, la gauche parlant de résultats performants depuis 1981 dans le secteur public.

Contexte plus que suffisant pour que l'appareil pèse de façon considérable sur les administrateurs de ces entreprises nationalisées. Leur activité est contrôlée et dirigée très étroitement par des réunions quasi-hebdomadaires avec des responsables fédéraux ou confédéraux si nécessaire, car ça ne ferait pas bon effet si un administrateur d'une entreprise nationale comme Renault, Dassault, EDF-GDF ou autre faisait des déclarations ne cadrant pas avec les positions de l'appareil.

Les récents avatars de Renault ont bien montré cette étroite imbrication administrateurs/appareil. On a vu, dans le conseil d'administration de Renault deux blocs se former : un bloc minoritaire d'administrateurs CGT défendant les positions du PC et une majorité CFDT/FO/CFTC/CGC soutenant la direction et le redéploiement sans sourciller : que ce soit la nomination de Besse ou les suppressions d'emplois.

FONCTIONNARIAT LOCAL ET PRATIQUE SYNDICALE

L'un des effets les plus pernicieux de la législation a été aussi — au niveau de l'entreprise elle-même, donc pour toute section syndicale d'entreprise quelle qu'elle soit — le renforcement des obligations de gestion dans les instances représentatives du personnel Comité d'entreprise, C.H.S.-C.T. et dans le secteur de la protection complémentaire (mutuelles, caisses de retraite complémentaire, caisse de prévoyance, etc.).

En premier lieu, cela place les militants des sections d'entreprises en perpétuelle campagne électorale. Ainsi, dans nombre d'entreprises, on a vu des élections pratiquement tous les trois mois ces

SECTEUR PUBLIC

A ne pas confondre avec *fonction publique* (les fonctionnaires), le secteur public représente les 643 entreprises de droit privé dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire de façon directe ou indirecte (sociétés elles-mêmes contrôlées par une société dont l'Etat est majoritaire). Ces entreprises sont donc dotées d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance dont le rôle est l'orientation des grandes lignes de la gestion de l'entreprise et le contrôle de la gestion de ses dirigeants.

Ces entreprises emploient 2 200 000 salariés.

La loi du 26 juillet 1983 dite de « démocratisation » du secteur public ne concerne donc que ces entreprises.

Cette loi a 2 volets.

Le premier volet concerne l'élection par les salariés de l'entreprise de leurs représentants au conseil d'administration (1/3 des administrateurs), élection se faisant sur des listes parrainées par les 5 organisations syndicales « représentatives » (ou par 10 % des élus du personnel : ce qui est d'une absolue rareté, ce cas de figure — à notre connaissance — ne s'est pas produit).

Le rôle des administrateurs représentants des salariés : « *la gestion directe de l'entreprise par les choix fondamentaux qu'ils solent stratégiques, économiques, financiers ou technologiques dont dépend l'avenir de l'entreprise.* » (circulaire ministérielle).

Qui sont les deux autres tiers ?

— soit 1/3 de représentants de l'Etat et 1/3 de PQ (Personnalités qualifiées - sic !) pour les EPIC (sigle qui n'a rien d'épique mais signifie Etablissements publics industriels ou commerciaux : Renault, Air-France, EDF-GDF, SNCF...)

— soit 2/3 de représentants des actionnaires pour les autres entreprises.

Le deuxième volet est un alignement du secteur public sur les lois Auroux. Seule différence, pour le droit d'expression des salariés, les groupes d'expression deviennent des « conseils d'atelier » (!) et l'encadrement les organise de plein droit.

deux dernières années: élections de délégués du personnel (tous les ans) au Comité d'entreprise (tous les 2 ans), au Conseil d'administration (tous les 6 ans), à la mutuelle (tous les 3 ans), à la caisse de prévoyance (tous les 3 ans), aux Prud'hommes (tous les 5 ans), à la Sécu (tous les 6 ans)... On laisse ainsi allègrement le terrain revendicatif pour s'adonner à la démagogie électoraliste.

En second lieu, cela va retirer un grand nombre de militants du terrain revendicatif et de l'action pour les transformer en gestionnaires professionnels, et plus ils seront bons gestionnaires du CE, de la mutuelle ou de la caisse de prévoyance, plus leur syndicat en bénéficiera au niveau électoraliste, et ce pour toute élection, même celles qui n'ont pas de caractère de gestion (délégués du personnel).

Enfin, la législation a renforcé aussi les pouvoirs des CE et CHS-CT dans le contrôle de gestion de l'employeur (ex.: 1% logement ou fonds destinés au congé individuel de formation ou de la formation professionnelle dans l'entreprise), et il a été donné la possibilité aux élus des CE et CHS-CT de recourir à des experts (comptables ou techniques). L'expert désigné par les élus est rémunéré par le patron. C'est tout un art de « gérer » ces possibilités légales d'expertise pour faire dire à des experts ce que l'on veut leur faire dire (que ce soit sur les effets de l'information, les conditions de travail ou encore les licenciements...). Une bonne « gestion » de l'expertise comptable ou technique permettra de faire écran aux responsabilités d'un syndicat dans ses décisions au conseil d'administration contre les intérêts des travailleurs, cette « bonne gestion » pourra permettre, le cas échéant, de briser des luttes (sur l'informatique par exemple).

De telles responsabilités dans la gestion de dotations très importantes (CE, mutuelles, retraites, parfois organismes du logement) ou dans le contrôle de gestion amènent les syndicats à former de nombreux militants. Très souvent d'ailleurs, dans des situations conflictuelles au sein de sections syndicales, cela permet à l'appareil d'isoler des militants combatifs et « oppositionnels » en les mettant sur les « voies de garage » que sont les postes de délégués mutualistes, responsable des colonies de vacances au Comité d'entreprise ou encore représentant syndical à la caisse de prévoyance, ces militants se voient dans l'obligation de « gérer » et n'ont plus d'activité sur le terrain: c'est une pratique traditionnelle de la CGT qui place dans ce genre d'instances les socialistes, fitzbinistes et autres trotskystes ayant échoué dans leur conquête de l'appareil. Cela devient une pratique dans la CFDT dans les — rares — sections fortes en nombre d'adhérents tenues en laisse par l'appareil. C'est un véritable piège pour tous ces militants, aussi sincères soient-ils au départ, qui, permanents, ne rendent pas compte de leur activité aux travailleurs mais à des responsables syndicaux qui dirigent et exploitent politiquement leur activité et en fin de compte s'en servent comme faire valoir dans les élections professionnelles. Très rapidement, l'appareil va les mettre devant le « choix » de rester spécialistes « à vie » et de faire carrière dans le secteur de la gestion des œuvres sociales, ou alors de s'intégrer à l'appareil en s'y identifiant.

Cette pratique a d'ailleurs le soutien du patronat qui personnalise les rapports avec les militants, le patron n'a plus face à lui un militant ou une militante qui intervient sur des positions collectives, mais M. X, responsable du CE avec qui il discutera gestion sans aucun contrôle.

Autre piège: une des pratiques de l'appareil pour casser une section combative, est de « faire monter » un ou plusieurs militants « en vue » dans les négociations centrales et de le mettre en porte à faux avec l'activité de la section. Ainsi, paradoxalement, des militants au départ sur des positions de lutte de classes en viennent rapidement à renforcer un « syndicalisme » de gestion et de médiation en ne se souciant pas du rapport de force nécessaire face au patronat.

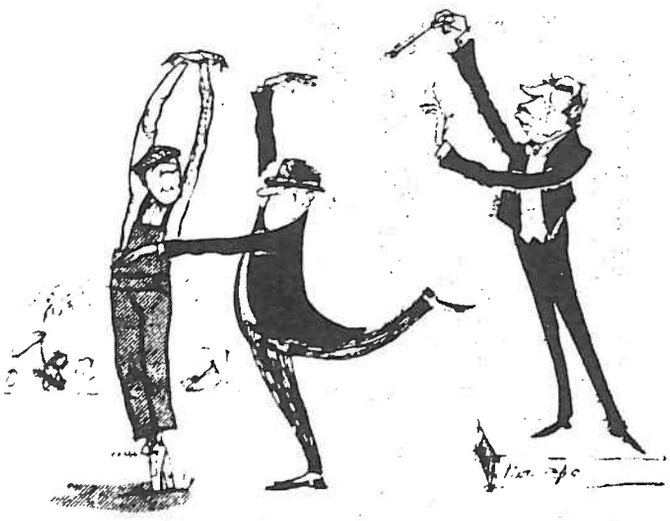

« L'HARMONIE DU CORPS SOCIAL » (Mitterrand à la télé)

INTERVENTION ET SYNDICALISME DANS LES USINES AUJOURD'HUI

La réalité des révolutionnaires doit nous contraindre à la plus grande humilité et nous amener à ne plus perdre de temps à prescrire des remèdes « miracles » pour rompre le capitalisme ni même pour répondre globalement à la question de l'intervention dans l'entreprise aujourd'hui.

La perspective fondamentale autour de laquelle peut se déployer une pratique syndicale reste celle de donner aux gens les moyens de se rassembler et d'élaborer ensemble des réponses concrètes a leurs problèmes de tous les jours, de trouver des revendications, même sur des points partiels, sur lesquels ils puissent gagner — ce qui implique de tenir compte du rapport de force —, de trouver des réponses « unifiantes » qui ne soient

pas plaquées (style 35 heures) mais qui permettent tout de même de contrer le corporatisme au sein d'une même entreprise ou d'un même cycle productif (site industriel, sous-traitante...) lié à des différences de statuts, de qualification, de sexe, d'origine nationale ou ethnique.

La multiplication des échecs et des défaites, si elle n'a jamais permi « une prise de conscience des prolétaires sur leurs véritables alliés » selon une mythologie ultra-gauchiste heureusement en voie d'extinction, génère par contre le plus sûrement du monde, la démobilisation et l'individualisme et interdit pendant des années toute possibilité de relancer une lutte collective.

L'évolution caricaturale des syndicats dits représentatifs doit amener une réflexion sérieuse sur l'espace qu'ils laissent — pour combien de temps et pour y faire quoi ? — à des sections syndicales combatives.

Pourtant, le terrain revendicatif n'est pas définitivement clôturé par les appareils syndicaux ; après tout, les clôtures, ça rouille et ça se cisaille. Mais il apparaît, pour des raisons trop longues et trop complexes à expliquer ici, de plus en plus difficile de prétendre pouvoir apporter des réponses toutes faites visant à faire sauter cette chappe de plomb que sont les appareils aujourd'hui.

Ceci dit, dresser un constat, l'enregistrer et s'en satisfaire n'est pas le meilleur moyen d'avancer. Alors ?

Des camarades ont choisi la voie d'un syndicalisme combatif et non-hiérarchisé lorsqu'ils n'ont pu prolonger leur présence dans les syndicats « représentatifs »(3). D'autres continuent d'animer tant bien que mal des structures de base des « grandes organisations ». Beaucoup d'autres enfin, écœurés, ne font plus rien ou presque.

Le rétrécissement des capacités d'initiative autonome des sections d'entreprises relance dans un certain nombre de secteurs la discussion sur la sortie ou non des grandes centrales. A ce débat s'en juxtapose un autre, plus fondamental encore : comment, dans la période actuelle, maintenir la présence de structures de lutte, comment continuer d'exister là où l'on est et poser des jalons pour l'avenir ?

Dans le même temps, l'accentuation actuelle et prévisible de la répression contre les militants combatifs exige une réponse sur la question de l'entraide et de la solidarité (circulation rapide et horizontale de l'information, actions, fric...).

Les tentatives pour répondre à ces questions peuvent se développer à différents niveaux : localement, là où l'on est, avec les gens avec lesquels on travaille et dans le cadre d'un débat à (re)lancer sur les pratiques syndicales : quelques interventions quotidiennes et à plus long terme face aux conditions de travail, aux mutations, à la mobilité, à la répression, mais aussi sur la vie chère, les factures impayées, les saisies d'huissiers, le logement, le travail précaire, etc.

Il est peut-être temps, avant qu'un trop grand nombre de militants ne soient complètement laminés et qu'il soit alors définitivement trop tard, de trouver des réponses, même si elles ne sont pas entièrement satisfaisantes, à la crise des pratiques de boîtes et à l'isolement et l'atomisation de ceux qui n'ont enterré ni la lutte de classe, ni la perspective d'une libération sociale. Cela peut passer dans un premier temps par le recensement des besoins et l'évaluation lucide des possibilités de mise en commun de moyens permettant d'y répondre. A débattre donc...

P. - Paris

NOTES

(1) Hacuitex : Fédération Habillement-Cuir-Textile qui défend actuellement, grosso-modo, les positions confédérales des années 70. Elle se situe donc dans l'« opposition » à la direction actuelle.

(2) Cf. article sur la flexibilité - *Courant Alternatif* n° 44.

(3) Syndicat démocratique de banques (BNP Paris). Syndicat de lutte des travailleurs (Usinor Dunkerque). Syndicat autogestionnaire des travailleurs (PTT Lyon) qui a majoritairement rejoint la Confédération nationale du travail (CNT française - anarcho-syndicaliste). Syndicat d'Air-inter (région parisienne), pour les plus connus.

Gardons la forme

LES MOUVEMENTS POUR L'EGALITÉ DES DROITS ET CONTRE LE RACISME

L'unité entre les deux marches « pour l'égalité des droits et contre le racisme » ne s'est pas faite. Tous les politiciens l'ont regretté, du PS à l'extrême-gauche... sans oublier certains libertaires...

NOUS, nous sommes heureux que les marcheurs issus d'associations aient pu terminer leur périple le 30 novembre à Paris et garder leur autonomie jusqu'au bout en refusant des enjeux qui n'étaient pas les leurs.

Ainsi des jeunes issus de l'immigration, organisés en associations, que ce soient ces marcheurs ou d'autres qui ne se sont pas inscrits dans cette initiative (comme les Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue - J.A.L.B.) refusent de servir de masse de manœuvre aux politiciens antiracistes et tentent aujourd'hui d'inverser leur rapport avec ceux qui sont censés les soutenir et qui voudraient continuer à les utiliser.

C'est tout de même assez rare que des acteurs sociaux, même peu nombreux, réussissent à ne pas tomber dans les pièges politiciens habituels à la veille d'une échéance électorale importante.

L'ISOLEMENT DE LA 3eme MARCHE

Cette marche a au cours de son déroulement considérablement évolué . En effet, elle s'intitulait au départ : « La marche pour les Droits Civiques » et elle avait pour objectif principal l'inscription sur les listes électorales d'un maximum de jeunes issus de l'immigration. Nous ne reviendrons pas ici sur son évolution retracée dans le dossier de C.A. n° 51. Malheureusement, cette évolution est restée, par manque d'information, totalement inconnue de l'extérieur. Il faut dire que les médias ont largement désinformé et que les grenouillards en tout genre ont tout fait pour la saboter. C'est même assez étonnant que nous nous soyons retrouvés aussi nombreux (quelques milliers) le 30 novembre à Paris. En effet, quasiment aucune association, organisation antiraciste n'a été à notre connaissance d'accord pour que ces jeunes issus d'associations liées à l'immigration restent autonomes ! Tout ce beau et gentil monde antiraciste français a tout fait pour qu'ils rejoignent SOS-Racisme pour une arrivée unitaire. Entre ceux qui avaient dans cette affaire des intérêts politiques soit immédiats (LCR, quelques personnalités beurs se présentant aux élections de mars 86) soit à moyen terme (le PS... pour 88 !), ceux qui n'ont d'autre stratégie politique que de coller au col des grands frères nommés ci-dessus et ceux qui pensent qu'il vaut mieux être le plus nombreux possible à la grande messe antiraciste annuelle, il n'y avait plus grand monde à l'écoute de ces marcheurs.

A l'arrivée de cette marche, on a pu se rendre compte que dans les villes où il y avait des associations de jeunes immigrés réellement partie prenante de cette démarche autonome il y avait eu une mobilisation (comme à Lille avec l'association : « Les Craignos »)... Ailleurs... RIEN !... ce qui est tout à fait explicable pour une initiative qui a été jusqu'au bout démolie par tous les médias (1) et les organisations diverses antiracistes.

Cette marche dérangeait décidemment beaucoup de monde...*comme toute autonomie*... et nous ne pouvons qu'être satisfaits de son dénouement dans un contexte général plus qu'hostile.

Mais il faut aussi prendre en considération que s'il existe un tissu associatif de jeunes issus de l'immigration, ce tissu est encore très fragile et en cours d'élaboration. La « désunion antiraciste » ! car c'est ainsi que l'existence des 2 marches a été le plus souvent ressentie, a été mal vécue, mal comprise y compris par certains jeunes immigrés qui s'auto-organisent aujourd'hui. Il faut se dire ici que les enjeux politicards étaient difficilement compréhensibles à l'extérieur des noyaux centraux de ces 2 marches et à l'extérieur des organisations et associations qui se trouvaient dans le débat.

C'est ainsi que contrairement à ce qui s'était passé en 1983 et pour Convergence 84, les jeunes des ZUP ne se sont pas déplacés, ni pour cette 3eme marche arrivée le 30 novembre, ni pour l'arrivée de SOS-Racisme à Paris le 7 décembre ! Ce fait est aussi explicable par les résultats de ces 2 marches de 83 et 84 qui n'ont pas changé grand-chose dans le quotidien. Faut-il rappeler que les rapports quotidiens dans les quartiers avec la police... puis la justice, les institutions en général et l'Etat avec ses mesures gouvernementales (contre le regroupement familial, créations de camps de rétention, chasse aux clandestins dans les foyers et dans la rue...) n'ont pas été modifiées... sans oublier le nombre croissant d'agressions et de meurtres racistes ou sécuritaires (plus de 130 assassinats depuis 1982 !). Malgré tout, ces 2 marches historiques de 83 et 84 ont permis à certains jeunes de s'autoorganiser socialement et culturellement sur les lieux de vie (mais il ne faut pas oublier que les importantes associations qui existent actuellement se sont créées en rapport à des luttes quotidiennes qui ont justement permis que le initiatives de 83 et 84 soient des réussites).

Concernant l'efficacité, il est donc tout-à-fait logique que certains acteurs du tissu associatif s'interrogent :
« On va marcher jusqu'à quand ? » (Association Rancar de Nemours). « On a marché, puis convergé, pourtant Nordine est mort assassiné » (J.A.L.B.).

Cette 3eme marche répondait-elle à un besoin nouveau ? Elle a été prise en charge par une partie du tissu associatif qui voulait s'affirmer par rapport à l'entreprise SOS-Racisme qui dévoyait son combat quotidien dans un débat d'idées, de moralité... Si elle nous a interpellés dans son contenu, c'est qu'au contact de la réalité, elle s'est transformée jusqu'à évincer de son sein sa propre beurgeoisie et écarter ses quelques politiciens beurs en herbe qui politiquement ne sont qu'à la gauche de la gauche française. Cette initiative a été amenée à dénoncer clairement les enjeux électoraux où l'idée d'antiracisme ne servait que d'alibi.

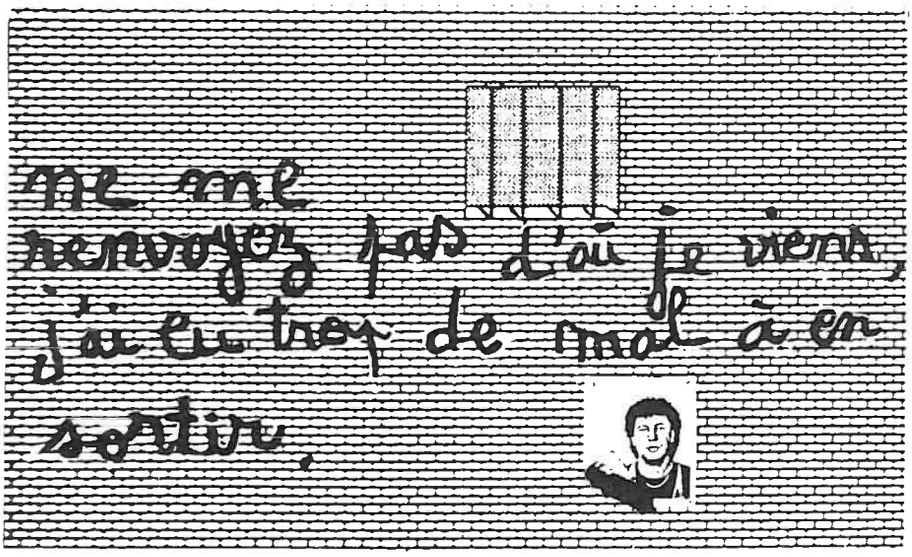

PHOTO D.R.

LE CONTENU A L'ARRIVÉE DE CETTE 3eme MARCHE

A son arrivée, comme en témoignent 5 textes lus (2), les marcheurs ont indiqué que leur but était de continuer à développer leur réseau associatif autonome, tout en y donnant un contenu social et politique :

«...Notre 3eme marche trouve ainsi ses sources dans ce que le mouvement associatif immigré a produit depuis de longues années, avant 81 et après... dans les luttes des foyers en 75 et 79, les grandes mobilisations antiracistes de 73 à nos jours».

«...Toulouse, Marseille, Strasbourg, Lille... nous avons vu aussi les camps de rétention. 13 sont actuellement prêts à fonctionner ! Quand on sait que la plupart des gens, y compris des responsables politiques et syndicaux locaux, ne savent même pas ce qu'est un camp de rétention et ignorent jusqu'à leur existence ! Imaginons la droite au pouvoir. Qui pourra lui reprocher d'utiliser à plein rendement ces moyens d'expulsion massifs ?»

«...Maintenir notre marche constitue pour nous beaucoup plus que de relever un simple défi. C'est en réalité nous BATTRE pour poser les véritables problèmes que rencontre l'immigration, à savoir que notre lutte n'est pas une simple lutte antiraciste mais surtout une lutte contre les inégalités sociales, culturelles et politiques... donc une lutte pour l'égalité... Car réduire la lutte de l'immigration à une lutte antiraciste morale, c'est oublier les responsabilités du gouvernement actuel et de ceux qui l'ont précédé... Qui donc construit les centres de rétention ? Qui nous empêche de vivre en famille ? Qui est responsable des policiers qui interviennent dans nos cités ? Qui expulse les immigrés par dizaines de milliers tous les ans ? Réduire la lutte de l'immigration à une lutte morale contre le racisme et l'extrême-droite dans un contexte pré-électoral, c'est en réalité renvoyer dos à dos l'immigration et l'extrême-droite... quant à ceux qui s'imaginent pouvoir se servir de nous pour obtenir quelques strapontins aux prochaines élections, en comptant sur un vote dit beur, qu'ils sachent que l'immigration n'est pas aussi manipulable qu'ils veuillent bien le faire croire ! A tous ceux-là, nous disons qu'à partir d'aujourd'hui les communautés de l'immigration et leurs associations, toutes nationalités et générations confondues, n'accepteront plus aucune tentative d'étouffement, de récupération, de détournement des aspirations et des luttes de l'immigration... *d'où que viennent ces tentatives !*

Or, à l'évidence, le combat pour l'égalité se pose aussi au sein du mouvement antiraciste. Loin d'être un combat d'arrière-garde ou un conflit de chapelles, c'est une nouvelle vision du rôle et de la place des associations issues de l'immigration qui est clairement posée en tant que mouvement social et politique...»

«Finis les discours généraux, les déclarations d'intention... DES ACTES !

Nos associations sont, et seront de plus en plus une réalité incontournable, rien ne se fera sans nous et encore moins contre nous sans que nos associations y répondent !»

«...Nous appelons à la construction de notre mouvement associatif immigré, un mouvement convergent, unitaire, en symbiose avec l'ensemble du mouvement de solidarité avec l'immigration qui respecte NOTRE AUTONOMIE !

...Car seul, ce mouvement investi quotidiennement dans les luttes locales est à même de nous permettre de cerner les vrais problèmes qui se posent à l'immigration, de trouver les solutions adéquates et de regrouper l'immigration de façon autonome autour d'une même plateforme et des mêmes projets. Dès à présent, nous sommes tous appelés à réfléchir et à travailler pour la tenue d'états généraux de l'immigration. Ces états généraux doivent être un moment fort pour l'ensemble du mouvement associatif immigré afin de repréciser sa plateforme, ses objectifs et de se donner les moyens organisationnels, politiques, pour faire aboutir nos revendications toutes communautés et toutes générations confondues. Dès à présent, chaque association doit s'y préparer sur son propre terrain, localement... Pour notre part, nous ferons parvenir à tous ceux et toutes celles qui ont contribué au débat suscité par cette 3eme marche, un document de synthèse et de préparation de ces états généraux» (*3).

Ces marcheurs avaient donc des choses à dire qui dépassent longuement l'antiracisme habituel et n'ont pas grand chose à voir avec le contenu de SOS-Racisme... N'en déplaise à ceux qui n'ont voulu voir dans cette marche qu'une «contestation arabe».

Etait-il utile de marcher encore une fois ? C'est la question qui reste posée dans ce mouvement qui émerge. Mais cette 3eme marche a, de notre point de vue, permis d'importantes clarifications sociales et politiques dans un contexte où d'habitude la politicaillerie réussit à faire taire les aspirations et les revendications des gens concernés par un problème.

LA QUESTION DE LA JUSTICE

Soutenir la création et l'affirmation de ce tissu associatif de l'immigration ne nous interdit pas de donner notre point de vue sur tel ou tel aspect de cette lutte.

Par rapport à la Justice, il a été clairement revendiqué à l'arrivée le 30 novembre à Paris (mais aussi dans d'autres débats de ce mouvement) «une justice exemplaire contre les crimes racistes». Si la justice fonctionne effectivement à 2 vitesses suivant le faciès, il ne faudrait pas oublier non plus son caractère de justice de classe et d'Etat. Il est probable, si ce mouvement continue sa pression vis-à-vis de l'institution Justice, qu'on assiste comme pour le viol, à quelques condamnations exemplaires pour certains crimes racistes dits flagrants. C'est ainsi que le meurtrier d'Abdennbi à Nanterre a été condamné à 12 ans de réclusion. C'était bien la première fois qu'un «tonton-flingueur» comparaissait sans avoir bénéficié de la liberté provisoire ! Mais, ce n'était pas n'importe quel «tonton-flingueur»... ce n'était ni un flic, ni un directeur de supermarché... Peut-on imaginer le responsable d'une «bavure» policière ou un commerçant bien défendu par sa corporation être aussi sévèrement condamné ? Bien entendu, on peut se féliciter comme le fait l'Agence Im'média que le Président de la Cour, l'avocate générale, et les avocats aient rendu un vibrant hommage à la famille et au mouvement des amis d'Abdennhi... Il est important de dire que pour sans doute la première fois, une famille immigrée a eu droit à toute sa dignité dans un prétoire. Mais n'est-ce pas aussi la conséquence d'un rapport de force rendu favorable par la position sociale du tueur ? Pour le mouvement associatif et les familles des victimes des crimes racistes et sécuritaires, il va falloir pour imposer un tel rapport de force placer bien plus haut la barre, face par exemple à un agent de l'Etat flingueur.

De plus, en quoi ces 12 ans de prison, cette justice exemplaire, vont-ils faire reculer le nombre d'agressions et de crimes racistes et sécuritaires en France ? *Pour nous, ce n'est pas à l'Etat à résoudre le grave problème mais au mouvement par son existence réelle dans les quartiers afin que ces crimes ne soient plus possibles !*

Ces remarques qui ne sont dues finalement qu'à notre aspiration à une autre société ne gomment évidemment pas le fait qu'il faille se battre aujourd'hui contre la Justice à deux vitesses.

LA BAUDRUCHE

Nous n'allons pas nous étendre ici sur le contenu politique de l'opération SOS-Racisme au niveau de sa représentation nationale. Sa publicité depuis plusieurs mois dans les médias a laissé le temps à chaque lecteur de C.A. de se faire une opinion sur ce sujet.

En fait, « SOS-Racisme » n'a pu prendre de l'ampleur et semer même un certain trouble parmi les associations issues de l'immigration que parce que Convergence 84 fut un échec, quant à ses débouchés même si l'arrivée de cette deuxième marche le 1er décembre 84 fut une réussite au niveau de la mobilisation. C'est ainsi que la quasi-totalité de ceux qui vivent et se battent quotidiennement contre le racisme n'ont été amenés à se situer que par rapport à SOS-Racisme. Cette éphémère « réussite » médiatique est aussi liée aux intérêts politiques et communautaires dans la conjoncture nationale et internationale actuelle (jeu du PS par rapport à la montée de Le Pen, approche d'une échéance électorale, tentative de réappropriation du thème « victimes historiques du racisme » par la partie la plus dynamique de la communauté juive, tentant de gommer ainsi une autre forme de racisme : *le sionisme*, qui sévit de l'autre côté de la Méditerranée, etc.).

La vente de centaines de milliers de « petites mains » a attiré et séduit beaucoup de monde :

— Tous les politiciens qui s'affirment antiracistes, de certaines individualités de la droite au PS, jusqu'à l'extrême-gauche troskyste.

— Une partie de la jeunesse lycéenne qui s'est reconnue dans le mot : POTE ;

— Certains jeunes issus de l'immigration qui ne réussissaient pas à créer une dynamique par rapport à leur vécu quotidien ou qui se trouvaient sans perspectives dans des regroupements divers isolés.

— Des antiracistes, sincères au niveau de leurs idées, qui trouvent là un débouché inespéré dans la conjoncture actuelle.

Un melting potes !

Cette opération après ses succès visuels a permis à ce que le mouvement d'opinion antiraciste de soutien relègue au second plan les voies des premiers concernés dont une partie s'est dotée de structures autonomes après les marches de 83 et 84 ou dans les luttes de l'immigration.

Il semble bien que cette baudruche « SOS-Racisme » est en train de se dégonfler plus rapidement que prévu ! Et ce n'est pas faute de pub ! En effet, à l'arrivée des rouleurs de SOS le 7 décembre, malgré une manipulation de chiffres toujours fantaisiste des Renseignements généraux (qui n'ont comptabilisé que 11000 manifestants alors que la presse bien intentionnée s'est empressée d'affirmer que les flics en annonçaient 25000 ...permettant ainsi aux organisateurs de doubler ou tripler la mise), il n'y avait pas plus de monde que pour Convergence 84 !.. avec bien entendu un contenu bien en-deçà de cette initiative qui ne date que d'un an. Sans oublier que ce n'était ni la même ambiance, ni les mêmes jeunes qui manifestaient. « Une manif très française » (dixit *Libération* qu'on ne peut pas soupçonner d'être partisan de l'autonomie d'un quelconque mouvement social), plus proche dans ses slogans et ses participants de la manif pour la radio NRJ que de Convergence 84 (qui avait vu déferler sur Paris des Jeunes des Banlieues).

Bien entendu, on peut toujours dire que s'il n'y avait eu quasiment personne à cette manif, cela aurait traduit (étant donné les quelques milliers de manifestants à l'arrivée de la 3eme marche le 30 novembre) le fait qu'un thème comme l'antiracisme ne soit même plus capable de mobiliser les bonnes intentions. Mais on est tout de même assez éloigné du mouvement de masse antiraciste qui devait déferler par centaines de milliers sur Paris. Il ne faut pas oublier, qu'initialement, les organisateurs avaient prévu 3 concerts (Paris, Dakar, Atlanta) coordonnés et retransmis par satellites à des millions de télespectateurs !

L'opération « SOS-Racisme » aura permis de prouver une fois de plus qu'un mouvement d'opinion de masse ne peut naître d'idées, aussi généreuses soient-elles. L'apparition d'un mouvement d'opinion ne peut en aucun cas précéder les luttes sur le terrain assumées par les premiers concernés. Dans le cas inverse, elle ne serait finalement qu'une opération politicienne à des fins que l'on devine aisément à l'approche d'une échéance électorale. Nous avons déjà vécu cette problématique à l'approche de mai 81 concernant l'antinucléaire : dans les années 79-80, les porteurs de badges antinucléaires ne se comptaient plus ; mais ce mouvement d'opinion tombait dans les bras du PS en mai et juin 81 !

« SOS-Racisme » aura permis aussi, une fois de plus, de dévoiler les intentions des partis politiques de gauche et d'extrême-gauche qui politiquement ne peuvent que combattre l'autonomie des acteurs sociaux et politiques.

Quant à nous, qui écrivons ce texte, nous continuerons à soutenir le mouvement des jeunes issus de l'immigration tout en restant à notre place de soutien sans mythifier ce mouvement et nier notre identité politique.

Concrètement, nous devons travailler à une redéfinition des rapports entre le soutien et ceux qui vivent le racisme au quotidien, l'exclusion sociale, culturelle et qui recherchent aujourd'hui leur identité.

REIMS le 14/12/85

« Pour toi Toufiq et tous les autres, nous sommes toujours là ». L'innocence du visage de Toufiq porté en effigie par la 3e Marche partie de Bordeaux le 19 octobre pour arriver le 30 novembre à Paris, frappe visiblement davantage que le thème des droits civiques... *(photo Wafaà Asli)*

L'ECOLE CAUSE

Ecole, éducation... *Courant Alternatif* poursuit sa série d'articles sur ces thèmes. Vous avez déjà pu lire dans le numéro 50 l'interview d'une enseignante en LEP, témoignant de son expérience et du bilan qu'elle tire de l'état actuel de l'institution scolaire (L'école : la mort du grand leurre) ; la description de la mobilisation, en Euskadi, pour les Ikastolas, écoles en basque ; Puis, dans le numéro 51, c'était un voyage au centre des LEP, et une réflexion sur la mise en place des Ecoles Kanakes populaires dans une stratégie d'instauration d'une contre-société. Dans ce numéro, il s'agit plus particulièrement d'un regard sur ce qui bouge, ou sur ce qui diffère dans l'école : luttes d'enseignants contre l'inspection, lycée expérimental de Saint-Nazaire ; et enfin le point sur l'intégration (partielle et progressive) récente des Ikastolas dans le service public de l'Education Nationale.

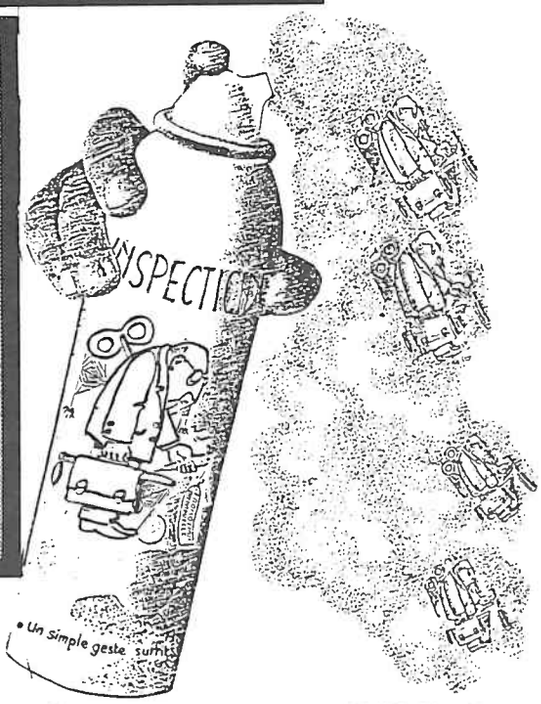

Voilà l'interview de cinq instits de Champigny qui refusent l'inspection. Cette interview est un peu plus longue que prévu, mais il aurait été dommage de la réduire au simple refus, et de ne pas aborder même de façon succinte les thèmes des équipes pédagogiques, des parents dans l'école, etc...

Ces thèmes devront sûrement être repris et approfondis dans un prochain C.A.

ILS REFUSENT L'INSPECTION

Ils sont toujours vivants
Ils sont toujours instituteurs

Comment devient-ton inspecteur, est-ce d'anciens instits ?

J.L. : Je crois qu'il y a un concours spécifique et qu'il faut avoir une licence, donc les instits se font virer, d'ailleurs peu importe...

N. : Oui, on s'en fout, mais c'est une aberration de plus.

M. : J'ai eu un inspecteur stagiaire dans ma classe plusieurs jours, il avait été prof, mais il ne savait rien des petits. Il a fallu que je lui explique je ne sais pas combien de fois comment on pouvait essayer d'apprendre à lire aux enfants. Il ne savait rien, et après ils viennent juger...

L'inspection qu'est-ce que cela représente dans la trajectoire professionnelle d'instit, la note cela aboutit à quoi, le rôle des inspecteurs...

A. : Administrativement, c'est le droit de regard de l'Etat. Respect et propagande des programmes, vérification de la bonne marche de l'entreprise. Ce que cela donne par rapport aux instits : les inspecteurs arrivent et donnent une note par rapport à une brève séance (allant du quart d'heure à la demie journée). Il y a deux implications : une implication sur l'échelon (salaire) on passe plus ou moins rapidement d'un échelon à l'autre, et une autre implication plus importante, surtout s'il y a des problèmes de fermetures de classes, sur le choix des écoles (mouvement des instits) où c'est le barème qui tranche si plusieurs instits demandent la même école. La note est ce qui compte le plus dans le barême (1).

Le rôle de l'inspecteur c'est donc de contrôler, de faire de l'animation pédagogique et le travail administratif. Pour le travail administratif c'est fait, pour le contrôle on en parlera plus loin et pour l'animation pédagogique c'est pratiquement inexistant.

Sur un autre plan, il y a l'aspect qu'a cette fonction sur le comportement des instits, ce n'est plus de l'ordre administratif.

J.L. : En plus au niveau de ces fonctions, il y a de plus en plus la formation des normaliens.

Il y a de plus en plus de problèmes avec les profs d'écoles normales.

A. : Il y a un autre point à préciser pour les instits, l'inspecteur est le premier supérieur hiérarchique alors que pour les profs c'est le proviseur. Théoriquement le directeur est un collègue.

Quels sont les critères des IDEN, concordance avec les programmes, façon d'enseigner...

A. : En fait le principal critère pour la note, c'est quasiment uniquement l'ancienneté. Selon l'ancienneté il y a pratiquement une grille de notes. Un instit qui sort de l'école normale et qui fait une prestation superbe

L'INSPECTICIDE

Si ce thème vous intéresse il faut absolument lire L'INSPECTICIDE, brochure anti hiérarchique du collectif des enseignants de Paris refusant l'inspection et la notation. D'ailleurs on leur pique plusieurs dessins pour illustrer cette interview.
L'INSPECTICIDE : SGEN CFDT PARIS. 7 Rue DAHAYNIN, 75019, PARIS. (16.1.42.03.88.86)
Ecole émancipée : 8 impasse Crozatier. 75012 Paris.
Feu Follet/Zéro de conduite, 18 bis rue de Bellefond, 75009 Paris

La brochure L'INSPECTICIDE a été vendue à 2000 exemplaires depuis le mois de mai 85. Un nouveau tirage de 1000 exemplaires vient donc de sortir. Toutes les propositions de diffusion sont les bienvenues. Par ailleurs, il y a 200 refuseurs à Paris. Des contacts sont en cours en vue d'une coordination. Nous aurons donc l'occasion de revenir plus amplement sur ces points.

Champigny le 9.12.85

aux yeux de l'IDEN aura 12, sinon il aura 11... Mais en cas de clash, il peut y avoir une descente de note. Il y a toujours la menace. En général c'est la routine, qui ne tient pas compte de ce qui est vu.

Ph. : C'est vrai pour la note, ce n'est pas le cas pour le rapport qui fait partie de l'inspection.

A. : C'est pour cela que je fais une différence entre l'aspect administratif et la façon dont cela est vécu et ce que cela enclenche. Parfois, il y a des choses assez graves qui se passent dans les écoles dans les relations instits/enfants, avec des instits qui craquent et qui ne sont plus capables de bosser dans une classe. Dans ces cas là, l'inspection n'est pas capable de gérer une classe. Je n'ai jamais vu des inspecteurs qui affrontent le problème vraiment en essayant d'y trouver une solution. La plupart du temps, ils arrivent et filent une bonne note pour se débarasser du problème.

J.L. : Il y a un arguement du SNI pour défendre l'inspection. C'est qu'à l'origine, l'inspection c'était une protection contre les attaques (des parents par exemple) dont pouvait être victime l'instit. Quand il y a un gros conflit avec les parents, on fait appel à l'inspecteur qui en général tranche en faveur de l'instit.

Ph. : C'est une défense de la corporation.

A. : C'est même une défense de l'Etat.

A quels niveaux se font les orientations pédagogiques dans une école ?
Comment peut intervenir un inspecteur par rapport à des pratiques à la base ?
Comment l'inspecteur est-il lui-même tenu ?

J.L. : Il y a des instructions officielles nationales avec des textes d'applications en général assez flous. Que tu peux lire toi (instit ou inspecteur) comme tu veux. Les inspecteurs qui font de l'animation pédagogique ont en général un hobby : la lecture, les maths, la géométrie, la géométrie, etc... Ils ont une telle pression morale sur les instits, forcément ils imprègnent les pratiques sur le terrain. Quand je suis rentré dans l'enseignement il y avait une inspectrice qui était férue des nouvelles théories de linguistique, elle faisait appel à un type de grammaire très particulier. C'était réunion pédagogique sur réunion pédagogique sur ce type de grammaire et concretement quand elle faisait une inspection elle demandait l'application des réunions pédagogiques. Maintenant, il y a des pressions plus ou moins fortes, il y a des IDEN qui n'ont pas de hobby ; celui qu'on a en ce moment n'a rien à dire.

M. : Quand un nouvel inspecteur arrive dans une circonscription, tout le monde dit qu'est-ce qu'il/elle veut, qu'est-ce qu'il lui ferait plaisir. Et les gens sont prêts à changer (superficiellement) leur façon d'enseigner, même s'ils ne sont pas convaincus.

A. : Là on rentre dans la modulation entre la réalité et la façon dont c'est vécu. Combien de fois as-tu été inspectée ?

M. : En 22 ans, j'ai été inspectée 3 fois.

A. : En général, c'est un peu plus.

Je suppose, qu'il y a une inspection un peu plus systématique quand il s'agit d'un jeune instit qui sort de l'Ecole normale ?

N. : Dans ce cas, ce n'est pas forcément l'inspecteur qui suit les normaliens. C'est plus les profs d'Ecole normale et les conseillers pédagogiques. Il y a une inspection juste après (ou avant) la titularisation. Après tu attends 3 ou 4 ans.

Concrètement comment cela se passe le jour de l'inspection ?

N. : En général cela dure une heure, il s'assoit au fond de la classe, il écoute, il regarde les cahiers des élèves, les affiches, des fois il fouille...

M. : Il regarde si tu as bien tous tes papiers administratifs.

A. : Il te demande de sortir des dossiers d'élèves.

M. : Il y en a qui te demandent rien, et qui commencent à rédiger leur rapport.

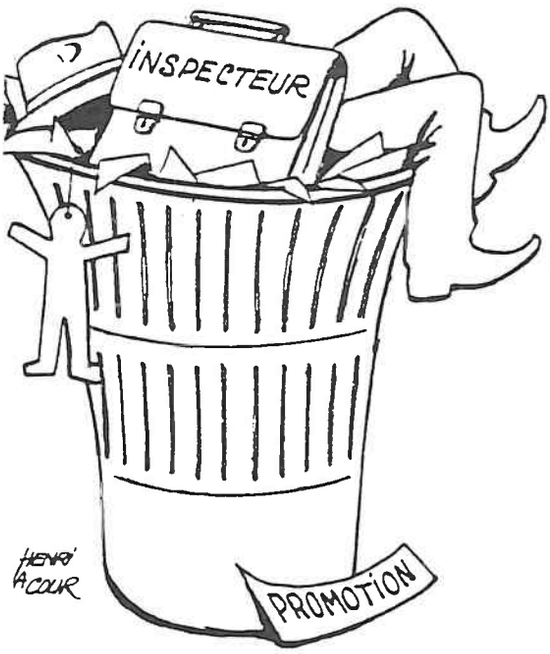

Accepteriez-vous d'avoir un *regard extérieur sur votre travail* ! (d'autres instits, des parents, etc...) ?

M. : Moi, j'ai déjà eu des gens dans ma classe, des normaliens par exemple, qui me demandaient pourquoi je faisais comme ça et pas autrement. Bon tu l'acceptes et tu discutes, c'est pas du tout les mêmes rapports.

A. : La majorité des instits ont l'habitude de travailler seuls. Ils peuvent faire pour l'inspecteur ou quelqu'un d'autre un peu de frime. Mais qu'il y ait un regard permanent, même assez bref, qui pourrait discuter et permettre d'élaborer quelque chose, ce n'est pas bien vécu dans un premier temps car les instits n'ont pas l'habitude de ce type de rapport. Pénétrer dans une classe, cela implique chez les instits (en général) un changement de comportement, même si ce n'est pas un inspecteur. Les gens extérieurs (y compris collègues) ne sont pas acceptés.

Ph. : Je crois qu'il n'y a pas que le jour de l'inspection à mettre en évidence, il y a la pression continue dont on parlait tout à l'heure. Il y a des gens prêts à se plier à tous les désirs des IDEN, et je crois que c'est plus là que c'est pernicieux.

M. : Oui, mais les gens ont très **peur** du jour où ils vont être inspectés.

J.L. : De ce fait, il y a une pression permanente de l'inspecteur.

N. : Moi, j'ai peur le jour d'une inspection. T'as peur d'être jugée.

M. : A la limite t'as pas peur de ce que tu fais parce que tu en connais les limites, t'as peur d'être démoli par quelqu'un.

A. : Ou pire encore. Tu penses ne pas faire un boulot correct, parce qu'il y a des choses qui ne passent pas, parce qu'il y a des contradictions et tu le sais très bien parce que tu le vis. Et tu es face à quelqu'un qui peut démolir ou pas, mais qui de toutes façons n'apportera pas de solutions...

M. : A la limite, on va te juger en une heure pour un travail de plusieurs années...

N. : Moi, je n'accepterai personne au fond de la classe pour me regarder. Quelqu'un avec qui bosser d'accord. Je ne conçois que cette manière. Travailler et réfléchir ensemble.

Ph. : Cela pose le problème des parents dans l'école. Entre les parents qui sont élus au conseil d'école, et qui des fois ne font rien dans l'école à part être élus et faire des procès de méthode et de personnes, et là c'est des discussions sans fin car c'est deux murs qui se rencontrent, et les parents avec qui on peut bosser dans des ateliers ce n'est plus du tout la même discussion. Ils cernent mieux les difficultés qu'il y a. C'est vrai que de l'extérieur on peut toujours faire des critiques dans l'absolu.

M. : En même temps, c'est bien que des gens de l'extérieur viennent discuter de ce que tu fais. Sinon, tu prends des habitudes, qui ne sont pas forcément les bonnes. Ça te remues un peu.

J.L. : C'est bien de ne pas rester seul...

M. : L'inspection ça n'apporte rien. Même si l'inspecteur vient et te dit que cela ne va pas, c'est pas pour cela que ça changera, le lendemain. Je vois dans l'école, il y a une instit qui pose de gros problèmes, cela fait des années que ça dure... la fille a été inspectée. Comme elle est ancienne, elle a toujours son 1/2 point et elle continue à faire la même chose malgré les critiques qu'on lui fait.

J.L. : Est-ce qu'elle a besoin de critiques ?

M. : Non, elle a besoin d'aide.

EVOLUTION DE L'INSPECTION

A. : Je voudrais revenir sur l'évolution de l'inspection. Auparavant l'inspecteur pouvait venir à n'importe quel moment, c'était l'inspection couperet. Ça, en général ça a disparu. C'était beaucoup plus prenant. Maintenant, les inspecteurs essayent d'avoir une autre image ; c'est plus l'inspecteur-flic, c'est l'animateur pédagogique. Ils échouent, car même s'ils le voulaient, ils n'ont pas le temps de faire de l'animation pédagogique.

Auparavant, le CAP était donné par les IDEN, maintenant ce sont les profs d'école

normale. Cela voulait dire, qu'on ne rentrait pas dans l'éducation sans être passé devant l'inspecteur. A cette époque, ils donnaient des devoirs à faire aux instits-suppléants. Ce qui fait que les comportements des instits, c'était de guetter à la fenêtre (pendant la classe) pour essayer de reconnaître la voiture de l'inspecteur. Tout ça c'est très ancré, et ça ne date pas de beaucoup. Aujourd'hui, on a hérité de ces comportements. Ce climat très oppressant existe encore dans la tête des gens.

M. : J'ai beau refuser l'inspection, si un jour cela se produit, j'aurai la frousse... mais je refuserai quand même.

J.L. : Si l'image de l'inspection a changé, mais j'ai l'impression que la pression est toujours la même. Par rapport aux normaliens new-look, ils sont soumis à l'inspection, ça en est stupéfiant. Quand ils sortent avec le CAP et ils partent pour 30 ans avec des raisonnements du style : « L'inspecteur a dit ça, je ferme ma gueule ». C'est quand même surprenant.

Ph. : A mon avis, les inspecteurs vivent sur l'individualisme des instits. Comme chacun(e) bosse isolé(e) dans sa classe, sauf écoles exceptionnelles. Eux, ils voyent un certain nombre de classes, même s'ils ne sont pas très compétents, et ils peuvent se permettre de dire faites ci ou faites ça, car ils recensent un certain nombre de choses ignorées par l'instit moyen.

M. : La force des inspecteurs est que comme tout le monde est seul dans sa classe, à la limite s'il te dit c'est bien t'es vachement désangoissé. Il y a un besoin d'être rassuré, alors que tu peux très bien l'être avec une équipe dans l'école.

N. : Dans le boulot d'instit on est très isolé et même tu décides de tout : tu décides des méthodes, tu décides des redoublements, des orientations, etc... Quand l'inspecteur te dit c'est bien, tu fais ouf, car ta personne est complètement engagée dans ton boulot.

M. : C'est sûrement pour cela que certains demandent à être inspectés.

Vous qui refusez l'inspecteur, vous n'êtes plus sécurisés alors ?

A. : Je crois que ce qui revient constamment dans la discussion c'est l'ISOLEMENT et soit la peur soit l'angoisse. Quelle que soit sa compétence, l'inspecteur est un facteur supplémentaire d'isolement de par sa fonction et rien que pour cela, on est contre l'inspection.

Le besoin de vérifier l'efficacité du travail cela peut passer par quoi ?

M. : Ça passe par les collègues, par les parents, les gens qui travaillent autour. C'est vrai qu'on ne peut pas travailler tout seul.

Mais quelles solutions il y a par rapport aux enseignants qui sont particulièrement réacs ?

N. : Ce serait d'avoir du temps de concertation, pour pouvoir bosser ensemble.

M. : Ça nous arrive de discuter (!) au moins par niveaux. On échange. Petit à petit des échanges, cela évolue lentement.

Ph. : Il y a un truc fondamental, et ce n'est pas seulement les inspecteurs qui sont en question mais aussi certains groupes pédagogiques. Ce n'est pas en les culpabilisant qu'on va changer quelque chose. Soit ils vont se bloquer, soit ils vont se poser des questions un moment mais comme ils vont avoir du mal à les résoudre, ils vont craquer. Ce n'est pas en les culpabilisant qu'on les rend dynamiques.

Je vois dans l'école, il y a eu longtemps l'affrontement à propos de la lecture entre les différentes méthodes (nouvelles ou traditionnelles) jusqu'au moment où tout le monde a dit quelles que soient les méthodes, on rame tous... On a commencé a discuter honnêtement, il y a des choses qui ont avancé. L'inspection a cette fonction de culpabiliser les gens et ça les affaiblit.

N. : Ce genre d'échanges n'est pas spécialement encouragé par l'inspection.

N'est-il pas surtout valable dans certaines écoles ?

M. : Cela vient petit à petit. Les gens en ont assez d'être tout seuls. Il suffit souvent de faire la démarche vers les gens, de parler des problèmes que l'on a pour que les autres te racontent les leurs (qui sont souvent les mêmes).

Est-ce qu'il y a des parents qui s'intéressent à l'école au-delà du seul cas de leurs rejetons ?

Ph. : C'est très très dur dans les quartiers défavorisés. Certainement c'est lié à leur propre histoire avec l'école qui n'a pas du être très marrante. C'est un travail de longue haleine. De toute façon c'est toujours par rapport à leur gamin au départ et c'est normal.

N. : Par contre, ils sont très intéressés quand tu expliques pourquoi tu t'y prends de telle façon.

M. : Quand ils savent que tu ne refuses pas la discussion, ils viennent te voir.

Et par rapport à l'inspection, ils sont tenus au courant ?

M. : Quelques uns...

J.L. : Ce serait une position très mal comprise.

N. : De toutes façons, les parents en général ignorent complètement comment on fonctionne.

M. : Souvent ils pensent que le directeur est notre patron qui peut nous virer, qu'il nous choisit. Ils pensent que lorsqu'on est en CM2, c'est que l'on est un bon instit et que si on enseigne aux petits (CP ou Maternelle) c'est qu'on est faible, etc.

J.L. : Cela ne les sécuriserait pas, de savoir que l'on n'est pas contrôlé.

Ph. : On peut l'expliquer aux parents avec qui on lutte ensemble (fermetures de classes) ou avec qui on bosse en ateliers. Les autres ont du mal à comprendre.

A. : Le refus d'inspection c'est ultra-minoritaire.

Justement, vous pouvez dire ce qui existe autre part qu'à Champigny ?

A. : On ne sait quasiment rien. En dehors de Paris, où il y a 200 refuseurs (2). Il y a tout un mouvement en 81, où certains espéraient voir cela être remplacé par autre chose. Espoir vite déçu... Après une période de flottement, le gouvernement a décidé qu'il y aurait des sanctions (on retire la note du barème, sans mettre 0...) et en même temps on peut refuser, alors qu'avant on pouvait se faire vider.

Il y a eu un changement de positions syndicales. Le SNI a toujours été pour l'inspection, mais était contre la note, redevient un défenseur de la note. Le SGEN, sous la poussée de certains syndicats départementaux, avait emboité le pas sur le refus d'inspection, tout à coup (nationalement) s'est arrêté. Plus grave encore, les refuseurs n'ont pas été porteurs... Ils ont posé l'acte, c'est tout.

Ph. : En même temps, les refuseurs ne font rien, mais ne cèdent pas. C'est un peu une résistance individuelle.

M. : C'est passé dans les mœurs. On peut plus reculer, et on est bloqué.

J.L. : On parlait d'un recul politique. Il y a un espèce de retour au pédagogisme, qui fait que l'on veut essayer de négocier des aménagements avec l'inspecteur. C'est assez grave, parce que cela veut dire qu'avant aussi il pouvait évaluer.

A.: C'est pas seulement l'inspecteur qui évalue. Les équipes pédagogiques que l'on a souvent opposé aux inspecteurs, existent peu de fait. Comme cela est très lent, et que cela ne va pas très loin, il y a un retour de force de l'inspecteur ou du directeur.

En même temps, on est plusieurs à refuser dans mon école. On a titillé l'inspecteur en lui disant qu'on était prêts à bosser avec lui : il était d'accord sauf pour prendre les enfants...

Comment vous expliquez qu'à Champigny, le mouvement de refus ait pris de l'ampleur ?

M.: Je crois que les gens qui refusent se connaissent assez. Les gens qui refusent avec moi, j'ai confiance en eux. Je sais que si un jour, j'ai une merde ils ne vont pas me lâcher. C'est un petit groupe assez fort.

N.: Ce qui nous a aidé à passer au refus, c'est qu'il y avait un petit bloc sur un groupe scolaire. Si on avait été tous dispersés, cela aurait été plus dur.

J.L.: Il y a eu aussi un secteur SGEN qui fonctionne depuis longtemps.

A.: Il y a eu aussi la façon de présenter. Le refus d'inspection n'a jamais été présenté de manière agressive. On a toujours pris en compte les difficultés personnelles. Sans rejet des non-refuseurs.

Ph.: Il n'y a pas eu de truc moraliste de ceux qui refusaient par rapport aux autres. Ça c'est peut être posé sur d'autres villes du département.

A.: Par contre une des grandes faiblesses du mouvement sur le Val de Marne, c'est que cela n'a été porté que par le SGEN, que l'Ecole Emancipée est inexistante, et que des mouvements pédagogiques comme les Freinets en sont toujours restés à des motions de congrès. Sur Paris c'est peut être un peu plus fort, parce qu'il y a le SGEN et l'Ecole Emancipée. Dans le Val de Marne, il y a des instits qui pensent qu'« on peut refuser quand on est au SGEN ». Si on est au SNI, on ne refuse pas.

Ph.: On n'arrive pas non plus à trouver de trucs intermédiaires pour mobiliser plus large. A part peut être un truc un peu provo de dire aux inspecteurs qu'ils ne sont pas très courageux parce qu'ils nous évitent. On risque un peu de crever dans notre coin.

M.: Je suis désolée, mais s'ils ne viennent pas nous voir, cela montre clairement aux gens qu'on peut refuser. Et peut-être qu'en durant... S'ils ne viennent jamais (inspecter les refuseurs), c'est qu'ils reconnaissent que l'on peut refuser.

J.L.: C'est déjà un acquis.

A.: Il s'est passé quand même des trucs marrants. Quand on s'est retrouvé avec des inspecteurs dans des réunions avec d'autres instits, nous portant un badge « *Inspection, non merci !* ». Voir les inspecteurs qui évitaient de regarder dans notre direction, alors que tous les non-refuseurs attendaient une réaction, c'était sympa.

J.L.: C'est sûr qu'on peut rêver d'un grand mouvement coordonné des refuseurs. Mais déjà, tel que c'est à Champigny, aussi minime et dérisoire numériquement, c'est un pôle d'agitation. Il se passe toujours quelque chose. Si tu fais l'historique des mouvements de refus d'inspections, il y en a eu des très durs, mais c'est toujours resté très local.

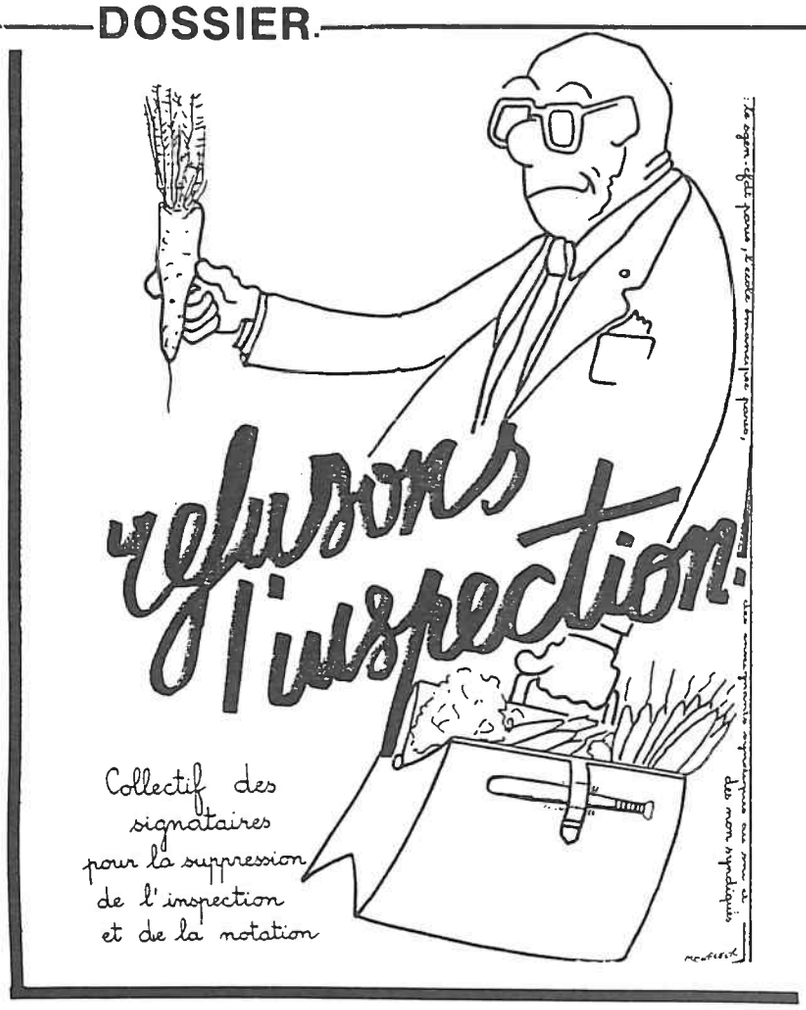

M.: Il y a une certaine reconnaissance et estime des gens qui nous connaissent.

A.: Je crois que pour ceux qui sont refuseurs, il y a une certaine libération. Et si le mouvement devait s'arrêter, on ne vivrait pas seulement cela comme un échec politique mais l'abandon de rapports auxquels on tient.

Ph.: Ce serait vachement dur de faire machine arrière.

M.: Même si on était obligé de ré-accepter l'inspection, si les sanctions évoluaient (retour aux licenciements), je crois que ça ne pourrait plus être pareil, et ils en baveraient peut être eux aussi le jour de notre inspection.

A.: Si il y a une conquête au niveau de sa vie. C'est bien et en même temps, on n'est plus très militants. Et il y a l'ancrage.

Ph.: Les instits qui ne refusent pas mais qui contestent un tant soit peu l'inspection ont tendance à se tourner vers les refuseurs.

Une dernière question un peu provocatrice, vous qui refusez d'être noté, comment vous vous situez par rapport à la notation des élèves ?

N.: Dans ma classe, je cherche un système qui s'éloigne le plus possible de la notation. Je prends en compte les savoir-faire des gamins. Mais je ne note pas.

M.: C'est pas facile.

J.L.: Quand on essaye de mettre au point d'autres systèmes que la note (lettres ou chiffres), des systèmes d'auto-évaluation par exemple, tu te rends compte que l'évaluation si c'est toi qui la fait ça peut être cool, si c'est autre chose ça prend beaucoup d'importance dans la tête des gamins. J'avais bossé sur des grilles d'auto-évaluation, j'étais très content de moi, jusqu'au moment où je me suis rendu compte que c'était encore plus stressant pour les gamins en difficulté.

M.: C'est un problème que je ne suis pas arrivé à résoudre.

Ph.: Des appréciations, c'est aussi dur, voire pire.

Tous: Il faut bien que les enfants, les parents, les instits enregistrent ce qui est réussi ou pas. Peut-être faudrait-il mettre en avant ce qui est positif.

A.: C'est vrai qu'on n'est pas à l'aise, on n'arrive pas à trouver de solutions.

CHAMPIGNY le 16/11/85

(1) Barème: 2 ou 3 fois la note plus l'ancienneté, les enfants, etc.. Notons que dans la Seine St-Denis (93) et l'Ile et Vilaine (35) la note a été supprimée du barème, suite à un accord administration et syndicats départementaux.

(2) 50 sur le Val de Marne.

UN LYCÉE LIBREMENT FRÉQUENTÉ

Un lycée réunissant des adultes volontaires et des jeunes qui y viennent parce qu'ils le veulent bien.

Un lycée libre et pourtant reconnu par l'Education nationale.

Un pari difficile, et qui tient la pratique et dure, malgré tout, depuis cinq ans.

Autant de paradoxes, semblait-il, qui nous ont donné envie d'en savoir plus..., d'où cette interview du fondateur du lycée autogéré de St-Nazaire.

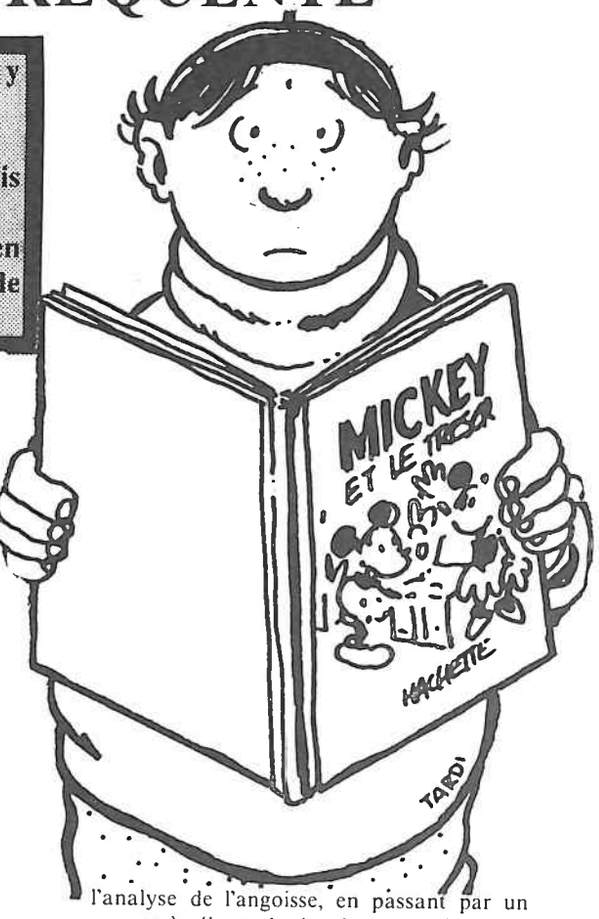

Peux-tu rappeler l'histoire du projet ?

Le début, c'est mai 81, peut-être un moment opportun pour obtenir quelque chose ; c'est demander et obtenir... Ce mois-là, j'ai envoyé une lettre au ministère, parue plus tard dans la page « Courrier » de *Libération :* en gros, j'y disais : « Il y a des mômes qui se font vider de l'école, d'autres qui la quittent ; des profs qui s'y font chier... Pourquoi ne se rencontreraient-ils pas et ne les laisseriez-vous pas faire ? »

La demande était faite au niveau d'un lycée, c'est-à-dire au-delà de la phase de scolarité obligatoire. C'était le moyen le plus sûr d'avoir une paix complète, aussi bien du côté du ministère que des parents ; en collège, on ne nous aurait vraisemblablement pas laissé faire ce pari.

De plus, nous jouions le créneau des exclus du système scolaire et l'objectif de leur réintégration.

Comment fonctionne le lycée ?

Le fondement clé, c'est le *volontariat.* Aussi des jeunes viennent-ils de tous horizons géographiques : 1/3 à peu près de St-Nazaire même, un autre tiers du département et de l'académie, les autres enfin de beaucoup plus loin. La plupart sont issus du milieu populaire (1).

Actuellement, 140 jeunes sont inscrits, autant que lors de la 2ème année ; et nous sommes 18 enseignants. L'accueil pourrait aller jusqu'à 180 élèves.

Dans le lycée, il n'y a ni classes, ni divisions par niveaux (2e, 1e, terminale), ni horaires fixés par disciplines.

Le fonctionnement actuel repose sur deux types de structures.

L'une, politique : tous les élèves et les membres de l'équipe sont répartis en 6 groupes de base (3 adultes et 20 à 25 élèves), constitués par des commissions des anciens selon une harmonisation entre les nouveaux et les anciens, ceux qui veulent passer le bac cette année et ceux qui sortent de 3ème. Ces groupes de base sont chargés à tour de rôle pendant 15 jours et 2 fois par an de toute la gestion du lycée : secrétariat, cantine, nettoyage... Ils ne font alors que ça et sont déchargés des tâches liées à l'apprentissage proprement dit ; ce qui n'enlève pas à ce travail de gestion son extraordinaire pouvoir formateur. C'est de ces 6 groupes de base aussi qu'émanent les gens qui participent à une sorte de gouvernement du lycée, par rotation toutes les 6 semaines. En effet, 3 membres (1 professeur, 2 élèves) de chaque groupe de base forment la CEP (Commission exécutive paritaire), regroupant donc 12 élèves et 6 professeurs. Dans cette structure décisionnelle, les élèves ont demandé à échanger d'abord entre eux avant de discuter avec les adultes. Il y a aussi des structures de discussion : réunions des membres de l'équipe, réunions des élèves ; de temps en temps, assemblées générales ; mais c'est toujours la CEP qui décide et qui tranche.

L'autre structure est pédagoqique : sept ateliers sont constitués, fonctionnant sur 15 jours (du lundi au vendredi soir), au rythme de 10 à 11 demi-journées, chacun à partir d'un thème élaboré et proposé par le groupe de gestion qui l'établit en tenant compte des goûts, des motivations, de l'intérêt pédagogique : ça peut aller de la fabrication des hamacs à l'étude des fonctions, ou bien l'analyse de l'angoisse, en passant par un voyage à vélo sur les bords de la Loire... Les jeunes choisissent un des ateliers et se tiennent à ce choix ; quant à la répartition des 2 membres de l'équipe par atelier, c'est le groupe de base qui en décide : cela entraîne des discussions, des problèmes de compétence, des remises en cause que tout le monde ne reconnaît pas. D'autres activités se font pendant les demi-journées qui ne sont pas consacrées aux ateliers.

Le problème de l'évaluation s'est-il posé ?

En gros, nous n'en sommes pas là. Notre premier problème était de trouver des institutions satisfaisantes pour les élèves et pour nous par rapport à un projet politique : la libre fréquentation. Notre objectif, c'est que les gens viennent au lycée librement. Or, l'intérêt c'est qu'alors que rien ne les pousse, les gens viennent. Certes, tout n'est pas rose et le taux d'absentéisme a été, par moments, assez fort. Mais qu'en est-il dans d'autres établissements et surtout qu'en serait-il si les élèves étaient libres de venir ? Bien sûr aussi, il y a eu ceux qui ont, en quelque sorte, détourné ce principe de libre fréquentation : ceux qui se sont inscrits et ne se sont jamais présentés, voulant un certificat de scolarité pour toucher les allocations familiales ou bénéficier des services rendus, de la cantine au logement... La préfecture a d'ailleurs tenté de contrôler nos inscrits, en particulier de jeunes marocains, mais nous avons protesté. Il y a aussi, pour les jeunes, une motivation qui nous est extérieure ; c'est celle de la réussite au Bac.

N'y a-t-il pas conflit entre ceux qui se moquent de décrocher le Bac et les autres qui sont au lycée pour ça ?

Bien sûr ; il y a régulièrement une discussion entre ces deux tendances. L'équipe elle-

même est partagée à ce sujet : n'avons-nous pas une responsabilité vis-à-vis du Bac ? Pouvons-nous nous permettre de l'évacuer ?

Les méthodes pédagogiques que vous pratiquez sont actives, tournées vers l'extérieur, avec les avantages, sur les autres établissements, d'une énorme souplesse (horaires, organisation, décloisonnement...) et de la libre fréquentation...

La libre fréquentation est plus qu'une simple différence avec les autres collèges ou lycées. C'est le fondement même du lycée.

Les fameuses innovations pédagogiques sont une façon d'éviter que les gens qui sont contraints d'être à l'école s'ennuient et soient dégoûtés. Du fait que nous avons fondé l'enseignement et l'apprentissage sur la liberté de venir ou pas, les méthodes pédagogiques importent peu ; les cours, puisque suivis volontairement, peuvent être traditionnels, magistraux même.

Est-ce que l'ensemble des enseignants qui se retrouvent là ont subi ou vécu des influences collectives de méthodes pédagogiques, de modèles d'écoles qui ont pu exister ?

Les gens qui travaillent au lycée ont des histoires très différentes. Certains ont été liés à des mouvements pédagogiques, d'autres ont lu des ouvrages sur des expériences telles que celle du lycée d'Oslo. L'équipe est un mélange de gens venus, localement, de structures militantes, telles l'EE, le mouvement anarchiste ; il y a aussi un ex PS, un ex PSU, une écologiste.

D'autres, venus de plus loin (Bordeaux, Creil) sont ceux qui ont sans doute les motivations politiques les plus fortes. Il y a plus d'hommes que de femmes dans l'équipe ; cela s'explique, je crois, par leur rapport moindre à la politique et aussi à une moins grande disponibilité à cause des tâches familiales...

Ou alors un autre rapport au travail salarié, fait de plus de détachement, de distance, de moins d'investissement...

En tout cas, si le lycée a pu se faire et surtout dure encore, c'est qu'il y a un arrière-fond politique qui soude les gens, un lien très fort entre eux, une démarche commune.

Comment expliques-tu que, dans la foulée de 81, il n'y ait pas eu plus de gens qui ont tenté quelque chose de nouveau, qui ont pris des initiatives, alors que le milieu enseignant croyait en l'arrivée de la gauche et était sensibilisé aux problèmes pédagogiques ?

Je crois que si justement les gens croyaient en 81, ils pensaient ne plus avoir à prendre d'initiatives. Ceux qui étaient susceptibles d'en prendre ne croyaient pas en 81, pensaient que rien ne changerait avec la gauche.

Quand j'ai su que j'allais être reçu par Savary, j'ai aussitôt constitué une équipe. Et là, plein de gens contactés, du SGEN, de l'EE, n'ont pas franchi le pas ; ils ont eu peur, ils ont prétexté que ce serait se couper des masses, de l'institution scolaire...

Pourquoi vous a-t-on laissé faire et pourquoi vous laisse-t-on cette paix royale ?

Cela peut paraître étonnant en effet : quand le projet a été présenté au ministère, nous avons refusé de le préciser en avançant le fait que nous voulions qu'il soit bâti, inventé avec les jeunes. Et on nous a laissé faire.

Il y a plusieurs raisons à cela : d'abord, c'est vrai qu'il y a très peu de demandes innovatrices. Ensuite, nous nous intéressions aux exclus, aux jeunes qui, de toute façon, ne se retrouveraient nulle part ailleurs. Il est évident qu'avec des jeunes de CES ou de LEP, nous n'aurions pas eu la même latitude ; d'ailleurs, des initiatives à ce niveau, ont été refusées par le ministère.

Mais je suis persuadé que si des enseignants volontaires avaient proposé de se retrouver, dans des coins un peu durs, par exemple un collège d'une banlieue parisienne ou lyonnaise où personne ne veut mettre les pieds, en exigeant toute liberté pour travailler comme ils l'entendent avec ces jeunes dits difficiles, ils auraient eu carte blanche.

Avez-vous eu des contrôles par rapport à la réussite au Bac ?

Aucun. C'est vrai qu'il y a des gens qui nous veulent du mal et exhibent notre taux de réussite, pas très fameux, au Bac.

Mais ces bacheliers issus du lycée sont en quelque sorte « en rab ». Il y a aussi des adultes non bacheliers venus préparer les examens spéciaux d'entrée à l'université.

Vous êtes payés par l'Education nationale, mais nommés au lycée sur délégation. Pourquoi ne tenez-vous pas à ce qu'il y ait des postes créés ?

Toujours pour sauvegarder notre liberté de manœuvre : pouvoir partir quand nous le voulons ; et à la limite, pouvoir aussi demander à l'un d'entre nous de partir... Si quelqu'un veut quitter le lycée, nous nous sommes entendus pour qu'il prévienne un an à l'avance, afin de faciliter son remplacement.

Tu as dit qu'il y avait un fond politique commun entre les membres de l'équipe. Le lycée est donc devenu une activité politique, comme pourrait l'être le militantisme... syndical ?

C'est une activité de mise sur pied d'une structure différente, qui ressemble à celle des coopératives de production, avec tous les problèmes que cela entraîne : égalitarisme, horaires de travail, gestion démocratique... C'est sûr qu'au début surtout nous n'avons pas beaucoup économisé notre temps...

Nulle part n'apparaît l'aspect politique d'une opposition avec l'extérieur, que ce soit dans des rapports de force à construire pour négocier avec le ministère, ou vis-à-vis d'opposants locaux, ou encore dans le rôle que le lycée joue ou peut jouer en relation avec ce qui se passe dans la ville...

C'est vrai que dès que l'activité du lycée a débuté, une sorte de neutralité s'est instaurée, estompant progressivement l'agressivité. Ce type d'école répond à des besoins réels. Or les gens qui en ont besoin n'existent pas politiquement ; et ceux qui existent politiquement (municipalités, enseignants, etc...) ne savent que pleurer sur cette population.

Mais les polémiques et les oppositions ont existé et existent encore : la municipalité s'est opposée officiellement pendant 6 mois à la création du lycée ; l'opposition actuelle dénonce une pseudo-gaberie financière due au lycée, alors qu'il ne coûte rien à la localité. Nous ne sommes pas à l'abri des conflits politiques, ni d'une disparition : si nous continuons, c'est qu'il y a une volonté politique de nous laisser exister. C'est vrai que nous sommes reconnus d'Utilité Publique par les corps constitués, dans le cadre de la réinsertion.

Avez-vous des rapports avec les autres écoles de St-Nazaire ?

Non. Un peu volontairement, d'ailleurs, avec le lycée de la ville, car nous savions que ce serait conflictuel. C'est vrai aussi que nous sommes restés discrets, avec l'idée d'abord de mettre sur pied, de faire ; et ensuite, si cela s'avérait satisfaisant, d'envisager de faire un peu de publicité, pour que les gens voient sur pièce.

Nous voulions essayer d'établir des relations avec les parents ; mais les élèves, eux, ne tiennent pas forcément à leur présence ni à leur venue.

Comment envisagez-vous les années qui viennent ? Apparemment, vous ne vous sentez pas attaqués de l'intérieur... mais de l'extérieur ?

La plupart des membres de l'équipe ne se préparent pas du tout à l'éventualité de subir des attaques de l'extérieur. A mon avis, il nous faudrait assurer davantage une présence publique, organiser des rencontres, des colloques, pourquoi pas avec des gens connus et importants.

Un autre aspect est qu'on ne nous supprimera pas mais que nous nous verrons impo-

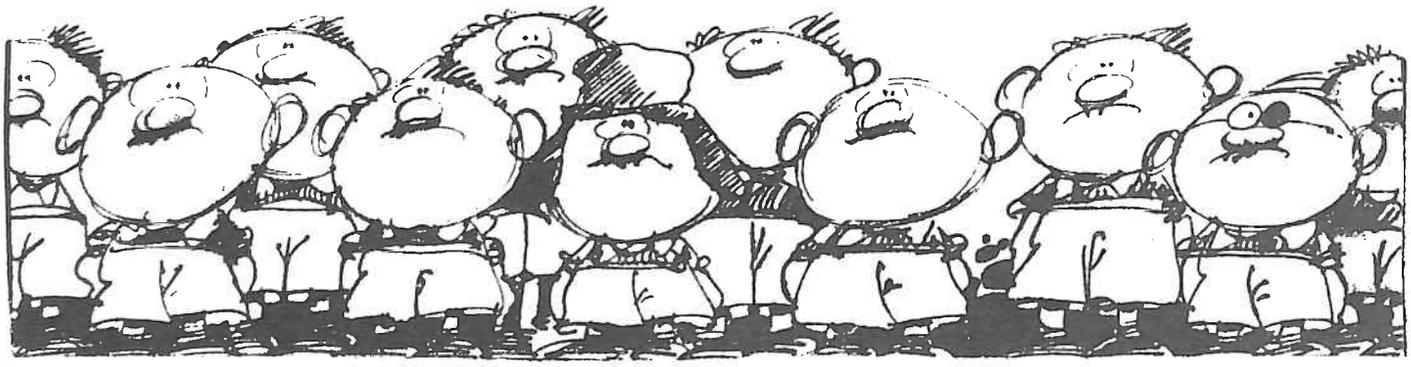

ser des contraintes. Là-dessus, nous sommes partagés dans l'équipe ; pour la majorité, nous sommes décidés à ne rien céder : ou bien on continue à nous laisser en paix et poursuivre selon les rapports que nous voulons, ou bien nous arrêtons. Mais d'autres seront prêts à faire des compromis. Il y aura là risque d'éclatement de l'équipe. Il y en a qui continueront, à n'importe quel prix, d'autres qui partiront à la moindre répression.

Avez-vous des contacts avec d'autres expériences pédagogiques ?

Vu notre spécificité et notre particularisme, c'est difficile de parler des autres expériences, de les comparer, de les confronter avec la nôtre.

Quelle est l'attitude des syndicats ? Quels sont leurs rapports avec vous ?

Aucun ; L'E.E. locale sympathise avec nous. Mais au niveau national, les syndicats ont été trop préoccupés par exemple par leur défense de l'école laïque pour s'intéresser à notre existence.

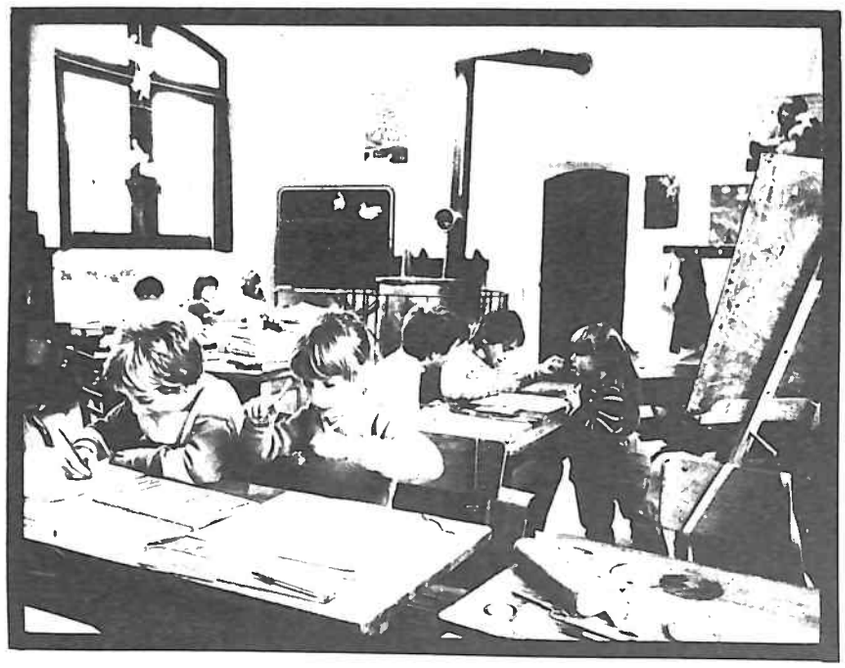

Pour en savoir plus sur le lycée expérimental de St Nazaire, il est possible de se référer à un ouvrage, rédigé à plusieurs voix par l'équipe directement impliquée. Livre riche et dense, partaitement lucide quant aux ruptures qu'une telle initiative crée, mais aussi quant à ses difficultés et incertitudes.

LE LYCÉE EXPÉRIMENTAL CRÉATION OU RÉCRÉATION ?
Editions Syros

SEASKA SIGNE MAIS PERSISTE

Dans le N° 50 de *Courant Alternatif* (novembre 85), un article rappelait l'histoire de la longue mobilisation pour l'intégration des Ikastolak dans l'Education nationale ainsi que les enjeux de cette lutte. Elle vient d'aboutir en partie ; voici selon quelles modalités...

Au lendemain de la manifestation de soutien à Seaska, qui réunissait 2000 personnes à Bayonne, une assemblée générale extraordinaire, avec près de 400 militants et parents, décidait, le 10 novembre, l'intégration des Ikastolak dans le système public de l'Education nationale (232 voix pour, 81 contre, 5 blancs).

Les dernières mesures du ministère étaient alors connues :

— prise en charge du déficit 84-85 pour le montant de 1,5 million de francs,

— augmentation de 5000 F de la subvention annuelle,

— intégration des personnels selon le rythme de 20 enseignants au 1/1/86, 20 autres en 87 et 13 en 88.

Par contre, le ministère exigeait que l'enseignement du français soit présent dès la première année du primaire, touchant là un point fondamental de la démarche de rebasquisation entreprise par Seaska (le français n'était enseigné qu'à la fin du primaire pour pallier le déséquilibre des 2 langues). Sur ce point, une concession sera faite : 1 heure de français introduite en CP...

L'acceptation de l'intégration enlève bien sûr à la situation des ikastolak son caractère d'urgence ; cela va permettre de débloquer un certain nombre de procédures : la réembauche des personnels jusque là refusée par l'inspection du Travail ; la prise en charge par les collectivités locales qui attendaient le feu vert de l'Education nationale.

Cependant, de nombreux problèmes restent en suspens : le déficit est allégé mais pas comblé ; la globalité du système d'enseignement en basque n'est pas reconnue (rien sur le lycée) ; les intégrations, échelonnées dans le temps, obligent Seaska à prendre en charge les salaires de nombreux enseignants, les subventions ne suffisent pas à couvrir les frais pédagogiques et matériels...

C'est pourquoi cette intégration, conçue par paliers successifs par le ministère, n'est envisagée ici que comme une première phase ne devant en rien entamer vigilance, mobilisation et lutte. Seaska a l'intention de maintenir sa cohésion, à préserver l'originalité de sa démarche pédagogique, et à contrôler le suivi du programme ministériel.

Et il y a déjà fort à faire puisque l'Education nationale n'a pas encore fait paraître de décret officiel concernant l'intégration et cherche déjà à grignoter quelques grammes de basque de plus : « les horaires en français pourront être modulés dans les classes », laisse-t-elle planer comme menace dans son dernier télex. Reste à l'ensemble du mouvement qui appuie et fait vivre Seaska à ne pas confondre intégration avec dilution.

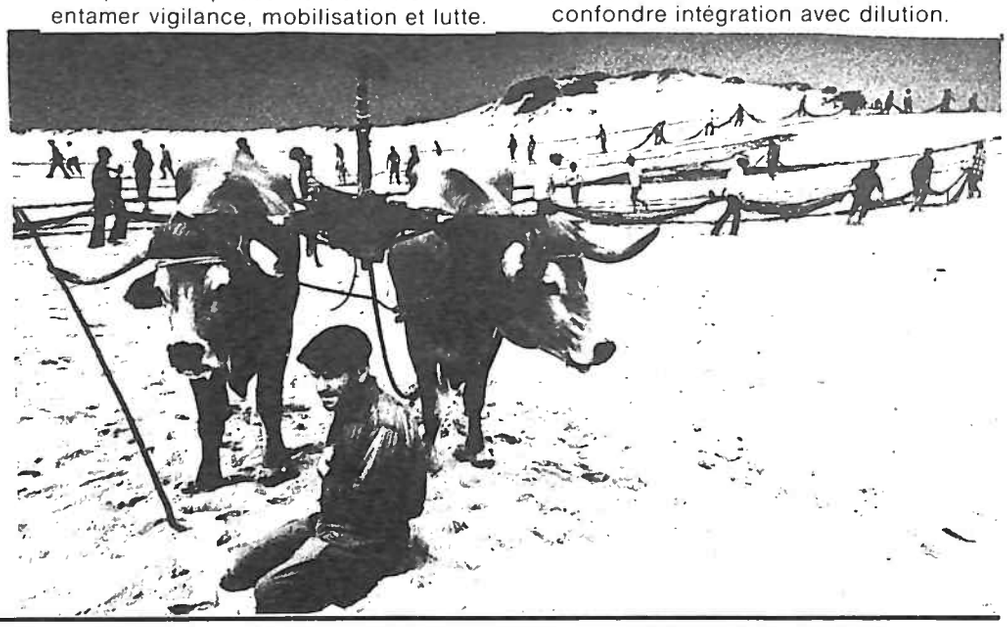

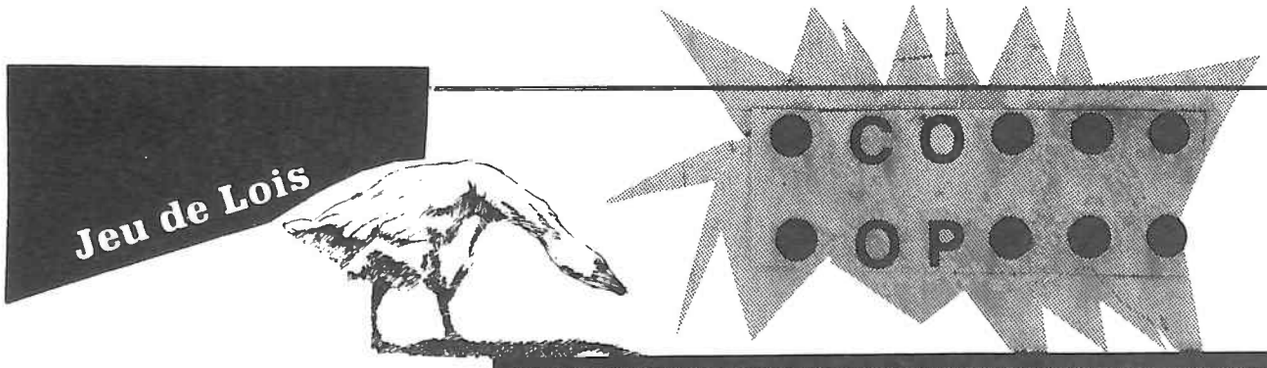

Contrairement à la Région Lorraine (CA n° 51) les COOPS de Normandie semblent «saines» mais cela n'a pas empêché de restructurer (fermeture de magasins, du DEPOT à Caen, déplacement de personnel...) sans qu'il y ait non plus trace de conflit.

Aussi il nous est apparu opportun de faire un article avec l'historique et le fonctionnement du réseau COOP et ses particularités dans la distribution alimentaire. Il est à noter aussi le décalage entre «l'esprit COOP» (référence à l'économie sociale, l'entraide, la solidarité tracée par "les pionniers de Rochdale") qui semble se poursuivre — voir le chapitre Alliance coopérative internationale, congrès de 1983 —, et la réalité vécue.

HOGGAR de l'Ouest. 15.12.85

5 500 magasins COOP regroupés en 15 Sociétés régionales (plus de 38000 salariés).
— 43 hypermarchés ;
— 13 usines de production alimentaire (pâtes, café, chocolat...), plus une centrale d'achat d'un chiffre d'affaire de 1,6 milliard. L'ensemble pouvant avoir un chiffre d'affaire de 31 milliards.

Mais c'est aussi: (ou c'était)
— Une participation à la FNAC (165 millions) ;
— Maison de la Coopération (150 millions) ;
— La maison Valérie (vente par correspondance) ;
— Participation majoritaire à la Banque centrale des coopératives et mutuelles (B.M.C.C.).

L'IDÉE COOPÉRATIVE

C'est à Rochdale banlieue de Manchester en Grande-Bretagne que les historiens font naître le mouvement.

Décembre 1844, 28 ouvriers tisserands décident d'ouvrir un magasin coopératif sous les quolibets des autres commerçants et une partie de la population. Elle aura pour nom «Les Equitables Pionniers de Rochdale». Ces principes régissent toujours les sociétés coopératives.

LES PRINCIPES DE ROCHDALE

I. - Adhésion libre. (Principe de la porte ouverte).

Il suffit de souscrire une ou plusieurs actions sans que le nombre de celles-ci ne donnent une prépondérance quelconque.

II. - Contrôle démocratique.

Assemblée générale souveraine (de section, de délégué...).

Elle permet:

Approbation des comptes de gestion ;
Répartition des résultats ;
Désignation des administrateurs, commissaires au comptes, etc.

— Si dans une société capitaliste chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions lors des votes décisionels, dans une société coopérative, le sociétaire ne disposera que d'une voix lors de vote en A.G. quelque soit le nombre d'actions qu'il a souscrit.

III. - Redistribution des excédents de gestion (les bénéfices).

Si dans une entreprise les bénéfices sont répartis proportionnellement au nombre d'actions détenues, en secteur coopératif, les bénéfices réalisés sont répartis non en fonction de l'apport social mais au prorata des achats effectués, se justifiants par les timbres de consommation (fameux timbres Coop).

IV. - Limitation de l'intérêt sur le capital.

En système coopératif le taux de rémunération (du capital) ne dépend pas des résultats d'exploitation, il est rémunéré par un intérêt à taux fixe et limité , pas plus de 8%. Pour les COOP, l'A.G. l'a fixée à 4% (mais si l'on se trouve limité, on peut souscrire à des «bons d'expansion COOP» à intérêt sur 5 ans plus élevé).

V. - Neutralité.

Les coopératives se doivent de respecter les opinions individuelles de chaque coopérateurs (opinions politiques, religieuses, etc.).

VI. - Vente au comptant.

Sachons qu'au milieu du 19e Siècle, la vente à crédit des denrées alimentaires au détail était pratique courante avec les dangers et conséquences imaginables. C'est entre autre pour ces raisons morales (mais aussi économiques) que les «Pionniers de Rochdale» instituèrent le paiement comptant. Pratique courante de nos jours. L'évolution dans le commerce/la consommation permet — vente au comptant pour les biens de consommation immédiate — et possibilités de crédits pour les biens durables par l'entremise de l'union coopérative de crédit ménager pour les biens équipements...

VII. - Réserves impartageables.

Dans une entreprise classique, les réserves sont des bénéfices distribués. Transformés en capital donnent lieu à une distribution gratuite d'actions aux porteurs de parts antérieurs. Dans une société coopérative seul le capital souscrit par les sociétaires est remboursé ou transformé. Par contre les réserves accumulées: le capital collectif de la société ne peut être partagé entre les adhérents. Après apurement d'un passif éventuel, ces réserves (bénéfices) sont versées à une autre coopérative ou a une œuvre sociale d'intérêt général.

C'est dans cet esprit que fut élaboré un projet coopératif en congrès national 1983, visant à répondre au développement et au renforcement de son efficacité.

Ce projet coopératif comportait deux grands volets:

— Le projet économique.
— Le projet associatif.

— «Axé sur les coopérateurs en tant qu'usagers, sociétaires, militants élus et collaborateurs».
— «...Prendre en considération l'homme, lui permettre de devenir solidaire et responsable et de s'inscrire dans le projet de société ou l'individu prime sur le profit...».

Le laboratoire coopératif.

Créé en 1955 par le mouvement coopératif de consommateur. 35 personnes y travaillaient (chimistes, biologistes, juristes..) coûtait environ 10 millions par an.
— laboratoire d'analyses, d'études et de recherches sur les produits alimentaires.
— assurait des taches de représentation, de formation et d'information.
— bulletin d'information bimestriel du mouvement coopératif. Le «dernier» numéro vient de paraître, touché par la «crise des Coop», le labo vient de fermer ses portes.

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (A.C.I.)

Constituée à Londres en 1895. Son but : « Favoriser l'adoption du système non lucratif de production et de distribution organisé dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité et reposant sur l'effort propre et l'aide mutuelle librement consentie ». Regroupe plus de 360 millions de membres affiliés par leur adhésion aux organisations nationales respectives. Le mouvement de consommation constitue presque la moitié de ses adhérents. A.C.I. point du droit de participer aux réunions et travaux du Conseil économique et social à l'O.N.U.

D'après son président - P. de Casabianca :

— « L'A.C.I. démontre de façon éclatante qu'elle est capable d'apporter aux peuples l'espoir, mieux la certitude qu'il leur est possible de construire ensemble un monde plus équitable et plus fraternel » (Dans *Entre Nous*, mai 1984).

STRUCTURE DES COOPS

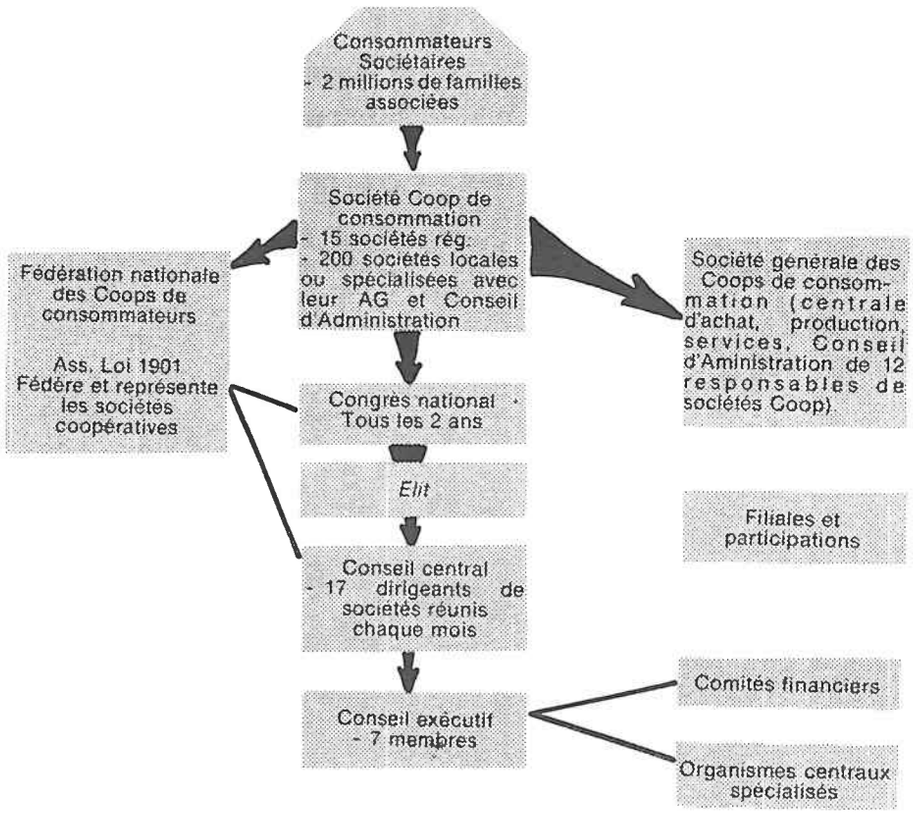

FONCTIONNEMENT

Le pouvoir de décision appartient à des conseils d'administration. Ceux-ci sont élus par chaque ville où se trouve un comité de section. Dès qu'il y a un magasin Coop, se crée un comité de section animé par les gens (clients, sociétaires) désireux de faire vivre l'aspect coopératif. Ces comités ont un président, un secrétaire et un trésorier. Tous bénévoles, élus en AG. Puis par département selon le nombre de magasins existant.

Puis choisit parmi les présidents de section (au niveau du département) un ou deux représentants qui siègent au conseil d'administration et deviennent administrateurs. Ce sont les présidents de section qui nomment leurs représentants aux conseils d'administration. On a donc toujours des bénévoles. Des conseils d'administration (ex. la Normandie : 17 membres) qui nomment un président qui a tout le pouvoir sur la vie de la société.

Celui-ci ne pouvant tout diriger nomme alors, avec l'accord du conseil d'administration, un directeur général (c'est le premier salarié de l'entreprise). Théoriquement, le président a une indemnité liée à sa charge et fonction. C'est le conseil d'administration qui fixera la valeur de cette indemnité.

Interview

Les Coops, c'est fini ? Qu'est devenu le réflexe coopérateur ?

Faut d'abord resituer le contexte historique; idéologique. Nos « anciens » avaient un réflexe du magasin Coop de quartier qui leur apportait des services de « consommation » tout simples et aussi une idéologie car ils pouvaient participer à la « vie » de leur structure de consommation s'ils le souhaitaient, car en tant que consommateurs, ils étaient sociétaires.

Le modernisme, l'accélération dans le mode de vie a fait que les plus jeunes n'ont pas suivi. On va au magasin le plus près, où l'on est servi (ou on se sert) le plus rapidement possible, souvent celui qui se trouve sur notre chemin.

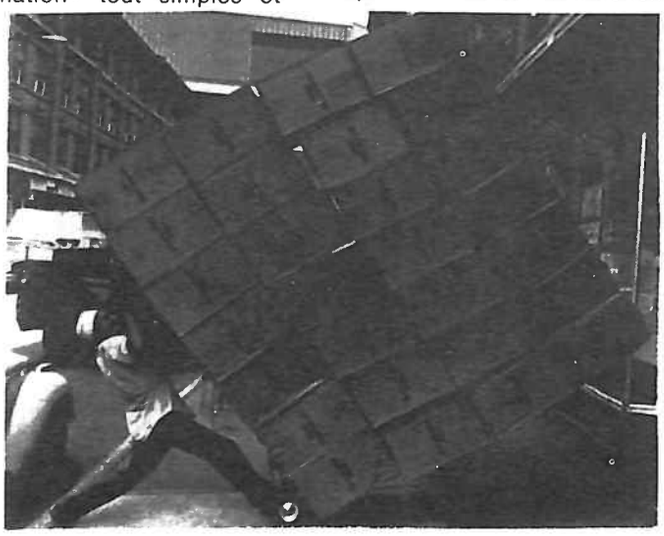

Par une publicité plus agressive et une bonne dynamique, certaines enseignes concurrentes sont devenues plus attractives et ont su appeler et garder le consommateur.

Il y a aussi, de la part des Coops, un manque de dynamisme que les gens recherchent ; on a pas ou mal évolué, on est resté à des traditions. Voici 15 ans, on a crié contre les grandes surfaces et on a pensé qu'il fallait autre chose que les grandes surfaces. Ceci dit, les hypers Coops ne rencontrent pas plus de problèmes que les autres hypers concurrents.

Il y a aussi un problème de structure, une lourdeur, avec un réseau de petites coops que l'on maintient malgré tout dans les quartiers. On se situe sur le terrain d'une économie sociale.

Evolution du consommateur, inadaptation des coops pour y répondre ?

L'évolution du commerce est basée sur des marques de produits, quelquefois, le fait d'un nom. Nous, aux Coops, dans nos usines de production, on avait des produits « coop » et ces produits nous devons les vendre car c'est eux qui nous donnent le meilleur rendement par rapport à la vente. C'est vrai que le pack

de bières marche mieux, donc plus, que la bière en litre, le vin en 75 cl par pack de 3 ou 6, plus attrayant, se vend mieux qu'en litre.

L'évolution est aussi l'effet d'un conditionnement. Dans nos usines coopératives de production, nous avons des surplus alimentaires que nous ne pouvons écouler dans notre réseau coopératif et certains concurrents nous rachètent la surproduction qui sera écoulée sous d'autres marques ou en « produits libres ». Les autres marques ne sont parfois que des couvertures, diversification et illusion d'un choix, car seul l'emballage et la présentation différencient le produit. Mais le consommateur y verra une gamme diversifiée de produit. Là, la pub entre en jeu. Ex.: dans une usine, nous produisons des pâtes alimentaires. Celles de marque « coop » correspondent à 30 % de la production de la semoulerie. Notre concurrent absorbe le reste de la production en étalage nos deux marques se côtoient. Selon l'avis du consommateur, les « Panzani » seront meilleures que les « Coop ». Après une campagne de pub, le client est-il prêt à accepter ces strictes vérités ? Peut-être que « prisonniers » de nos traditions, on n'a pas osé faire de la pub sur la valeur de nos produits. Notre pub télé « la force Coop, la force des hommes », c'est idéologique, et les idéologies ne passent plus, elles se cassent la gueule. Cette modification sur la manière dont les gens consomment dans l'alimentaire se traduit concrètement par une baisse des tonnages.

De dépôts de bilan en rachats... Les Coops : peu ou pas de luttes ?

Les gens appartenant à un syndicat n'ont pas joué le jeu coopératif. Ils n'ont pas cru qu'ils pouvaient bouleverser l'idée des administrateurs qui ont voté les plans de restructuration. Ils ne sont partis en lutte qu'après l'exposé de ces plans. Il fallait intervenir avant, aller voir les conseillers et exposer les idées du ou des syndicats. Là, ce sont les syndicalistes qui ont décidé de cela. Lors des CE de différents établissements (pour nous les entrepôts), pendant l'exposé des plans de la direction, les syndicats n'ont stoppé le travail que pour rappeler que les plans étaient cruels. Pour une fois encore, ce sera le « lampiste » qui sera le plus touché par ces mesures de restructuration.

La réaction syndicale a été beaucoup trop tardive. Dans leur réflexion, c'est l'ambiguïté de syndicaliste dans un système coopératif. Je crois que c'est le problème du syndicat.

Les sphères syndicales savaient...

Tout à fait. Je pense qu'elles le savaient et qu'elles connaissaient aussi les conséquences de la restructuration. Même pour la Basse-Normandie qui ne fait pas partie des dépôts de bilan. Les syndicats auraient dû prendre position à l'intérieur du système coop, sachant que certains avaient une clé du pouvoir. A ce moment-là, il fallait aller au Conseil d'administration et les mettre en garde.

La crise des coops en juin 85... Coup bas pour l'économie sociale ?

Alors que la crise couvait déjà depuis des années dans certaines régions, il semblerait, à la lecture d'articles ou d'infos personnelles, qu'une partie des dirigeants nationaux aient décidé de faire éclater le « problème » coopératif. Il y a très certainement à l'intérieur de ça des luttes intestines (qui ne sont pas nouvelles) en haut des fédérations nationales. Mais c'est au congrès de juin 85 que les commissaires aux comptes ont refusé de signer les bilans présentés. Puis des régions « bien portantes » ont emboité le pas, court-circuitant ainsi la solidarité coopérative. Puis les fournisseurs extérieurs, voyant nos problèmes : « On ne livre plus avant d'avoir récupéré nos sous ». D'autres ont raccourci les délais et d'autres encore exigeaient le chèque en même temps que la commande.

Cet équilibre précaire qui durait...

Faut savoir le rôle important des ristournes arrières de fin d'année dans l'équilibre de plus d'une de nos sociétés régionales. Cela s'explique aussi chez nos concurrents.

Alors, la ristourne arrière, c'est quoi ?

Succintement : quand on commande un produit à un fournisseur, après entente sur le produit et sur le prix, on demande un rabais (ristourne immédiate) qui sert pour des actions publicitaires, etc. Ça, tout le monde connaît. Mais cela est fonction de la quantité distribuée (vendue). Donc, en fin d'année, le fournisseur ristourne une somme d'argent d'après le « global » acheté. 6,7 % perçus uniquement en fin d'année, ça équilibre des budgets de plusieurs dizaines de millions par an. En fonction de ces ristournes, on peut gérer les prix à la vente publique. C'est cela qui permet d'afficher des prix moins chers qu'ailleurs.

Pour les Coops, il faut voir ça à travers la SGCC (voir plus haut), qui est notre fournisseur exclusif de produits coop. La SGCC, notre centrale d'achat donc, livre les produits coop et chaque société indépendante paye la SGCC. Par rapport aux ristournes de produits, c'est avec elle que cela se règle. A un moment, certaines sociétés coopératives ne pouvant plus payer la SGCC qui les livre malgré tout, celle-ci ne distribue plus les ristournes arrières, y compris aux sociétés coopératives restées saines financièrement. Pour nous, au travers de nos structures, cela atteind le(s) milliard(s)/an pour une région.

En juin, « la crise » c'est cette entraide coopérative à travers la ristourne des sociétés saines vers les sociétés déficitaires qui a volé en éclats. Donc, sommairement, une région ne pouvant plus payer la SGCC (aujourd'hui il s'agit de plusieurs), celle-ci ne pouvant nous ristourner, il ne nous est plus possible d'aider une région déficitaire. Les défaillances de sociétés étaient certes courantes, mais elles étaient moindres financièrement. A cela, il faut ajouter ce qu'on a dit plus haut des erreurs d'appréciations, ajoutées au poids de notre réseau et enfin l'agression subie par les modifications du mode de consommation.

LES CADDIES VONT-ILS ROULER LE DIMANCHE ?

TOUJOURS PLUS

Lancer un hypermarché d'une grande chaîne de distribution comme Continent, c'est toujours dans un objectif très publicitaire. Ses responsables eurent l'idée de l'ouvrir un dimanche, remettant en cause le repos hebdomadaire. Cela devrait créer un tollé général, et ministres, syndicats et présidents de fédérations patronales ont été obligés de prendre position. Pourtant, le personnel des grandes surfaces sait très bien que cela ne représente pas une réelle nouveauté. A Reims, par exemple, sous l'impulsion de Continent (encore lui), les grandes surfaces ont ouvert certains jours de fête au cours de cette année (concurrence oblige). Certes, le travail jusqu'à présent n'était pas obligatoire, mais vu la situation actuelle, le patronat peut en profiter.

Ainsi cette parole du gérant du centre Leclerc de Reims, phrase très claire et sans ambiguïté : « Je me souviendrais de ceux qui viennent travailler, mais encore plus de ceux qui ne viendront pas ». Et quand on sait que dans cette boîte on se fait virer pour des motifs les plus futiles... Mais en dehors du patronat, toujours prêt à amasser un peu plus de fric au détriment de ses employés, il serait bon aussi de critiquer les con...sommateurs. Ces cons qui se précipitent dans les magasins le dimanche ou certains jours de fête pour remplir leurs frigos ou leurs congélateurs.

C'est vraiment pour embêter le monde ; les grandes surfaces sont ouvertes six jours sur sept et avec une fermeture souvent tardive le soir. Ils ont donc à loisir de faire leurs courses le restant de la semaine. Ainsi, ces consommateurs, qui pour rien au monde, bien sûr, ne voudraient travailler le dimanche, font le jeu du patronat. Mais enfin, ce qu'il y a de navrant, c'est qu'à la Ville aux Bois, dans l'Essonne, les gens sont venus faire leurs courses dans ce fameux Continent sous la protection des gardes-mobiles ! En effet, à l'appel de la CFDT et FO, 300 manifestants avaient bloqué l'accès du magasin. Ceux-ci scandaient : « Touche pas à mon dimanche », et il y eut

quelques échauffourées avec les vigiles du magasin. En règle générale, ces charmants personnages ne font pas partie du personnel et sont employés directement par des sociétés de surveillance. Ils sont bien obligés de jouer souvent les « branleurs » devant la direction des magasins sous peine de perdre leur emploi. Ce qui n'excuse rien, le combat de ces travailleurs est aussi le leur. Travailler le dimanche, c'est aussi pour eux un jour de fête en moins.

QUELQUES PRISES DE POSITION

A tout seigneur tout honneur, le client étant roi, nous allons commencer par lui.

1 — Les consommateurs :

Ce qu'il y a d'effarant et en même temps très égoïste de leur part, à la Ville aux Bois, c'est que 73 % des consommateurs se déclarent prêts à signer une pétition en faveur de l'ouverture des magasins le dimanche. Pour ces consommateurs, c'est à eux-mêmes de décider, et tant pis pour le personnel. Leurs petits besoins avant tout. Ils ne se rendent pas compte qu'à plus ou moins brève échéance, cela peut porter préjudice à leur dimanche. Si les magasins sont ouverts, pourquoi ne pas ouvrir les banques, les services administratifs, les usines, remettant en cause le dimanche comme jour de repos commun pour tous. Tous les excès peuvent être permis. Heureusement, tous les consommateurs ne sont pas à mettre dans le même sac. Ainsi, d'après un sondage IFOP, la majorité des Français serait contre et 20 % favorable au « nocturne ». Un autre sondage effectué par Mammouth sur sa clientèle prouve le contraire. Enfin, on sait que les sondages sont à prendre avec des pincettes et il ne faut pas s'inquiéter outre mesure, surtout d'un sondage provenant d'une chaîne de

magasins. Il aurait été étonnant que leur sondage soit contre leur projet. La LSCV ne se déclare pas hostile, sans prendre toutefois une réelle position. Au nom de la liberté d'entreprendre, de la concurrence entre magasins. Pour eux, d'autres commerces sont ouverts ce jour comme certains magasins d'ameublement ou d'alimentation. L'UFC que choisir ? est totalement pour et voudrait la liberté totale pour tous les commerces.

LES ARGUMENTS DU PATRONAT

En ouvrant le dimanche, le directeur de Continent à la Ville aux Boix a enfreint la loi. En effet, seuls les magasins vendant des produits frais ou des meubles ont l'autorisation d'ouvrir le dimanche. Les grandes surfaces ne peuvent rentrer dans cette catégorie, leurs rayons présentant des produits les plus divers. Pourtant, ce patronat, dans sa grande majorité, aimerait bien voir ses magasins ouverts lors du repos dominical. En règle générale, l'investis-

sement d'un hypermarché est difficile : de 100 à 150 millions de francs. De ce fait, pour eux, l'amortissement est dur. En ouvrant le dimanche, cela permettrait d'étaler les frais fixes avec une journée supplémentaire, de pouvoir baisser les prix de vente des produits, ce qui serait bien sûr favorable aux consommateurs : pouvoir d'achat augmenté, plus un jour supplémentaire pour faire ses courses. Ainsi le GNH (Groupement national des hypermarchés) est tout à fait favorable. Pour augmenter leur thèse, cela créerait selon eux 14000 emplois. Le CNC (Conseil national du commerce) se déclare opposé par principe. Pourtant, d'après eux, les grandes surfaces devraient avoir les mêmes droits que les commerces de produits frais et cela rendrait réponse à la demande des consommateurs. Le PDG des chaînes Continent affirme que cela assurerait l'avenir des hypermarchés. En ont-ils vraiment besoin, quand on sait que dans certaines villes les grandes surfaces poussent comme des champigons, au détriment, bien sûr, du petit commerce. C'est également, toujours d'après Continent, pour répondre aux besoins des consommateurs. Est-ce vraiment vital pour eux ? Le dimanche est dépassé maintenant comme jour férié, d'autres professions travaillent ce jour. Pour le PDG de Continent, la religion est aussi dépassée, et pourquoi donner priorité à la chrétienté alors que d'autres cultes existent en France.

Jean-Jacques Fougerat, PDG de Paridoc, société regroupant Mammouth, Suma et bientôt Casino pense que, contrairement au GNH, cela ne créerait pas d'emplois, mais résorberait les queues immenses aux caisses, le samedi. Bizarrement, Leclerc s'oppose à l'ouverture le dimanche. Pas dans un souci humaniste, bien sûr, mais parce que cela n'aurait aucune rentabilité. Tous les magasins, au nom de la concurrence, ouvriraient, transformant de ce fait le dimanche, au point de vue rentabilité, comme un simple jour de semaine. Et puis, pour Edouard Leclerc, cela ne créerait que très peu d'emplois. Pour panser un peu la plaie, Paridoc propose une ouverture à tour de rôle, comme les pharmacies. Bien que ce qu'ils vendent ne présente pas un caractère urgent. La comparaison est un peu simpliste.

Continent, pionnier et partisan à tous vents de l'ouverture le dimanche, y est hostile. Les grandes surfaces étant généralement éloignées des centres villes, avec tous les problèmes que cela peut poser. Pour pouvoir y aller, les consommateurs doivent avoir du temps devant eux. Ils avaient déjà le samedi, demain peut-être le dimanche, et les grandes surfaces y trouveront leur compte économiquement, quitte à fermer un jour quelconque dans la semaine. Pour terminer ce chapitre sur le patronat, on peut estimer que, bien entendu, les petits commerçants sont contre pour des raisons évidentes, ainsi que les centres commerciaux gravitant autour des grandes surfaces, pour des raisons économiques : trop de frais au niveau personnel.

OU IL EST QUESTION DE LA FLEXIBILITE

Normalement, les grandes surfaces n'ont pas le droit d'ouvrir le dimanche. Les magasins de meubles (!) et ceux vendant des produits frais ont l'autorisation. Bien que vendant des denrées périssables, ces supermarchés ne peuvent entrer dans cette catégorie puisque l'on y trouve de nombeux autres produits (électro-ménager, droguerie, vêtements, etc.). Si les grandes surfaces ont néanmoins les pleins pouvoirs pour ouvrir, le travail ne pourra se faire que sur le volontariat du personnel ou par le biais d'entreprises intérimaires. Ce qui, bien sûr, présentera une menace pour l'ensemble du personnel de ces boîtes, puisque le dernier texte concernant les projets de loi sur la flexibilité du travail n'a pas été retenu : le travail le dimanche. Pourtant, la flexibilité du temps de travail concerne particulièrement ce type d'entreprise. Cela permettrait de les rentabiliser, de baisser les prix de revient, et les grandes surfaces se feraient concurrence au profit des consommateurs. Dominique Taddei, auteur du rapport sur l'aménagement du temps de travail ne se déclare pas hostile, mais propose de décentraliser le problème. Selon lui, ce serait au préfet de décider. Il devrait y avoir une concertation entre les élus, les syndicats, la chambre de commerce, l'union des consommateurs, et laisser le conseil général délibérer. Michel Crépeau, ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, quant à lui, est contre toute ouverture des grandes surfaces le dimanche.

4 — La parole aux syndicats :

FO se déclare opposée au projet, au nom de la famille et des petits commerçants. Pour Bergeron, cela ne créerait pas, non plus, d'emplois. La CGT est contre également pour l'intérêt des consommateurs et des salariés. Pour la centrale de Krasuki, cela ne règlera pas le problème du pouvoir d'achat. La CFDT ne prend pas position et voudrait que les dérogations soient fixées après consultation de toutes les parties concernées. La CGC demande, quant à elle, le temps de réfléchir. Elle conteste l'intervention de l'Etat, et propose à la CFDT, à FO et à la CFTC d'ouvrir une négociation nationale interprofessionnelle avec le patronat.

Deux objections à cette proposition :

Primo : la négociation interprofessionnelle a échoué en décembre dernier, laissant des séquelles dans les organisations syndicales.

Secondo : l'ouverture éventuelle d'une telle négociation retarderait d'autant le projet de loi.

A Caen également, Carrefour et Continent étaient prêts à ouvrir le 1er novembre, jour férié. La CFDT de Carrefour a répliqué en faisant savoir publiquement que le magasin n'ouvrirait pas ses portes. On imagine, bien sûr, le mécontentement de la direction. La section FO de Carrefour est venue barrer l'entrée du magasin Continent, mais il ne faut pas se leurrer sur leurs intentions. Très proches de leur patron, c'est pour protéger l'ouverture de leur propre magasin ; malgré le communiqué de presse de la CFDT, la section FO de Carrefour a reçu le soutien de FO Continent, mais ceux-ci ont-ils réellement compris leurs intentions ? Une vingtaine de clients pour chaque magasin ont tout de même bravé les manifestants pour remplir le coffre de leur 504 Peugeot (air connu).

Contrairement à la Ville aux Bois, les surveillants ne sont pas intervenus, se contentant de regarder. Les cadres, par

Une solution pour ne pas ouvrir les supermarchés, le dimanche ?

contre, ont essayé d'intervenir. A Châteauroux aussi, les flics sont intervenus pour protéger l'ouverture d'un magasin. Dans cette ville, les actions de consommateurs (LSCV) ont soutenu le blocage des magasins, contrairement à de nombreuses autres associations d'accord sur l'ouverture.

A La Ville Du Bois l'ouverture d'un supermarché le dimanche

ET LE PERSONNEL ?

Comme on peut le constater, les syndicats sont contre ou ne se prononcent pas. Il est vrai que les personnels des grandes surfaces ne peuvent trouver aucun intérêt à travailler le dimanche, hormis, bien sûr, le fait d'être payés un peu plus. A part les célibataires (et encore), beaucoup ne sont pas intéressés à travailler le dimanche. Pourquoi lutter pour préserver le dimanche comme jour de repos ? Il est certain que, mis à part les amoureux de la religion catholique, le dimanche est un jour comme les autres. Pourtant, le dimanche est le jour de repos pour de nombreux corps de métiers. La cellule familiale, quoiqu'en pensent certains, est tout de même quelque chose d'important. Il est facile d'imaginer les rapports tendus d'un couple dont l'un travaillerait le dimanche. Ils connaissaient déjà le travail le samedi qui pouvait les tenir éloignés de toute vie familiale. Il est bon de savoir aussi que de nombreuses personnes travaillant dans les grandes surfaces n'ont pas deux jours consécutifs de repos et que, bien souvent, ils terminent tard le soir. Pour les caissières, par exemple, les horaires sont très élastiques, et les quarts d'heure supplémentaires en fin de journée ne se comptent plus. A titre d'exemple, au centre Leclerc de Reims, la caissière s'étant trompée d'un franc sur sa journée, alors qu'elle palpe plusieurs millions, doit rester pour retrouver son erreur. Et que peut-elle dire, craignant les foudres du patron ? En règle générale, de nombreuses caissières travaillent 40 h et rêvent bien sûr de passer à 39, et de ce fait ne pourraient refuser de travailler le dimanche pour ne pas déplaire au patron. Le chômage au féminin est une triste réalité. Le patronat peut également en profiter, quand on sait que le personnel de ce type d'entreprise est majoritairement féminin. C'est d'ailleurs parce que ce sont des femmes que l'on peut mieux comprendre leurs revendications. Travailler le dimanche peut leur causer des problèmes : difficulté pour faire garder des enfants en bas âge, par exemple. Les grandes surfaces étant souvent éloignées des centres urbains et toutes ne possédant pas de voitures, des problèmes de transport peuvent se poser. Les autobus commençant de rouler plus tard ce jour. Le travail de nuit étant interdit aux femmes, pour le moment, on peut les mettre au travail le dimanche. Au niveau des réserves des magasins, les camions ne roulant pas le dimanche, les livraisons se feront le lundi. Ce qui représentera un travail double pour les manutentionnaires, pour le même salaire, bien sûr.

VERS UNE TRISTE SOCIÉTÉ

Comme on le sait, les supermarchés sont éloignés des centres villes, proches des quartiers périphériques, mais jamais intégrés à eux. Le personnel qui y travaille n'y habite pas généralement et ne peut avoir les mêmes rapports qu'un commerçant de quartier, vis-à-vis de sa clientèle. On connaît sa boulangère, mais on ne connaît pas cette caissière qui, souvent, n'est employée que très peu de temps. Destruction des rapports humains. On la critique parce qu'elle ne sait pas sourire, alors que bien souvent son manque de chaleur vient des tracasseries causées par son patron et ses clients. Et puis, le chiffe d'affaire du magasin ne la concerne pas du tout. Elle doit rester assise toute la journée, voir des chiffres défiler sur sa machine et des gens qui ne l'intéressent pas, doit demander l'autorisation pour aller aux toilettes, par exemple. On oublie trop souvent que la caissière est un être humain et non un robot.

En ouvrant le dimanche, c'est la mort plus ou moins lente des petits commerces qui avaient déjà connu de rudes coups. Etant décentrés des lieux d'habitation, au niveau économique, il faut pour que le maximum de gens y aillent, avoir du temps libre, donc le dimanche. Le samedi étant déjà un jour au chiffre d'affaire colossal par rapport au restant de la semaine. Ceci est très grave car ça implique que les gens peuvent habiter très loin de leur lieu de travail. Ils auraient tout le dimanche pour faire leurs courses. Ils peuvent accepter d'être loin d'une grande surface, de consacrer un jour dans la semaine pour faire leurs courses (ce qui n'est pas tout à fait nouveau), sans critiquer, sans lutter contre ce monde de consommation. Cela implique le fait qu'ils acceptent les cités dortoirs où les gens ne se rencontrent jamais, qui les déracinent par rapport à leur lieu de travail ou de vie, dans le cas de déplacement dans d'autres régions, qui leur sont coutumiers pour avoir du travail (voir les sidérurgistes de Longwy et de Fos sur Mer). L'absence totale de toute vie sociale et économique du quartier est très grave et laisse les pleins pouvoirs au système capitaliste. Plus de vie de quartier, chacun menant sa petite vie dans son coin sans connaître son voisin, ce que le système avait déjà réussi en partie. Si les gens sont isolés dans un quartier, c'est la mort de toutes revendications, de toutes propositions tentant d'améliorer la vie au quotidien. Les gens se conduiront comme des moutons, acceptant tout. C'est l'absence de toute vie collective, le chacun pour soi. A titre d'exemple, un marché occupe une avenue à Reims, le dimanche matin. Il n'est guère éloigné de deux grandes surfaces. Dans ce marché, il y a tout de même une certaine vie collective, une ambiance « bon enfant ». Il est fréquenté par de nombreux maghrébins puisqu'il est à proximité de leur ghetto. C'est le rendez-vous des « politicards et autres contestataires » distribuant leurs tracts. C'est une occasion de rencontrer des gens, de parler. L'ouverture de ces deux grandes surfaces le dimanche diminuerait considérablement l'affluence que connaît ce marché.

Mais sans aucun doute, la France voudra copier le modèle américain. A savoir des grandes surfaces où gravitent de petits commerces, des cinémas, des restaurants style fast-food.

Dominique - Reims le 5-12-85

Peuples en lutte

CONGRÈS FLNKS : CONSENSUS RÉUSSI.

Le IVeme congrès du FLNKS s'est tenu le 18 novembre 85 à Oundjo. Les perspectives n'étaient pas très souriantes, malgré le succès des élections du 29.9.85 apportant une caution favorable au front (Voir C.A 50). En effet, le congrès ouvre une nouvelle phase dans la lutte pour l'indépendance, "la conquête de l'économie", un an après les barrages indépendantistes et l'apparition du mouvement kanak comme acteur à part entière.

Les problèmes de structuration et de fonctionnement interne, de l'orientation de la lutte, de l'organisation du ravitaillement, de la production et de l'auto-défense se posaient avec acuité. Heureusement pour le mouvement kanak, les écueils ont pu être évités. Le Front reste uni ; et le pouvoir de la base sur les modalités et les orientations de la lutte s'est renforcé !

LES ANTI-INDÉPENDANTISTES SUR LA BRÊCHE

La sérénité des débats a permis la réussite du congrès. Pourtant l'ambiance de fin de colonisation, qui règne en Kanaky aujourd'hui, ne facilite rien. Si les Caldoches les plus riches ont déjà exporté leurs capitaux, les « petits blancs » se lancent dans des attentats et des chasses aux kanaks, en brousse ou dans la banlieue de Nouméa avec l'énergie du désespoir. Des Kanaks sont régulièrement blessés ou tabassés, et la formation récente d'un comité d'un millier de gros bras caldoches (d'après *Les Nouvelles* de Lafleur) annonce une intensification de la répression. Des flics fachos participent aux ratonnades et aux attaques contre le siège du journal *Bwenando*, au point que des flics kanaks s'étaient décidés d'adhérer à l'USTKE et ont été reçu par le Ministère de l'Intérieur à Paris, qui le leur a fortement déconseillé !

Si une bonne majorité des forces de l'ordre françaises est avec les Caldoches, la Justice, elle aussi, emprisonne régulièrement des indépendantistes alors que les instigateurs bien connus de coups de force anti-indépendantistes sont libres de comploter de nouveaux attentats.

Le gouvernement français connait bien ce terrorisme et il compte dessus pour jouer sa propre carte néocoloniale en dévoyant le mouvement Kanak. Les socialistes français continuent de développer leur stratégie d'une troisième voie entre la départementalisation et l'indépendance. Pour preuve, le lancement début janvier d'un quotidien, le *Journal de Nouvelle Calédonie*, tenu par un proche collaborateur de Fabius. Et pour impliquer les Kanaks sortis de leur réserve dans une économie de marché, Paris a renouvelé les ordonnances (jusqu'ici sans effet) qui fixent les modalités de crédits d'équipement aux communautés kanakes et le taux de productivité minimum des terres restituées par l'Office foncier aux tribus (sous la condition d'une rentabilité à atteindre dans un délai de 5 ans !!). Les socialistes connaissent bien les délices de l'agro-alimentaire.

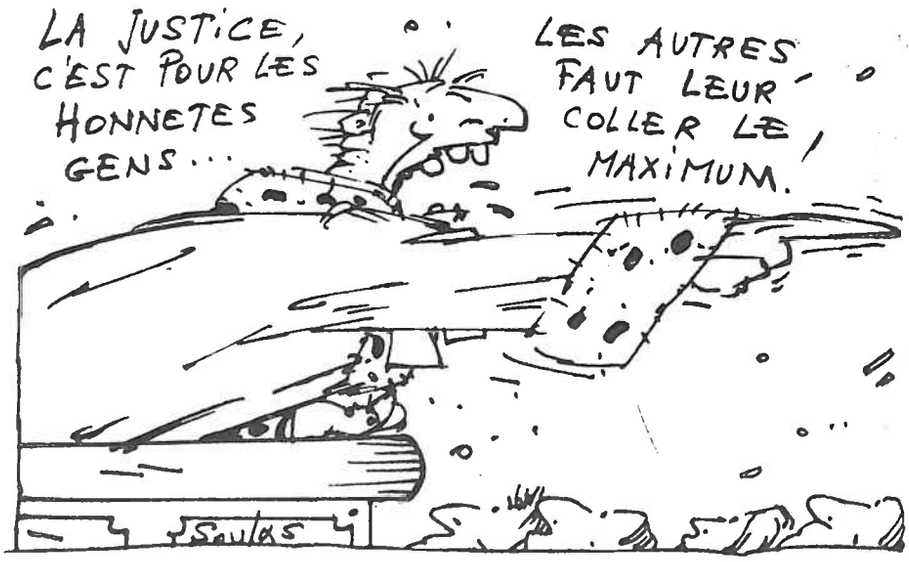

L'UNIFICATION MAINTENUE MALGRÉ DE RÉELS PROBLÈMES ET DES DIVERGENCES

Si le terrorisme caldoche constitue la menace la plus immédiate, la compromission dans le plan Fabius, avec la participation aux élections, a causé un malaise au niveau des comités de lutte qui ressentaient cela comme un retour à la situation précédent les barrages du 18 novembre 84. Ainsi le Front menaçait-il d'éclater. D'autres problèmes se présentaient :

— Suite au contrôle de 3/4 des régions Fabius par le FLNKS, la nécessaire confrontation avec l'économique révélait des limites programmatiques et organisationnelles, auxquelles il fallait remédier.

— A la distorsion de la stratégie entre la brousse et Nouméa s'ajoutait la question des événements de Lifou, où des fractions de groupes de pression du FLNKS se sont affrontées. D'après les renseignements disponibles, ces incidents relèvent de la contradiction entre l'organisation coutumière et la structure politique que constitue le Front.

A ces différents points, le congrès a répondu en augmentant le rôle de la base (comités de lutte) dans l'orientation des actions et leur réalisation propre. Ce qui

constitue la meilleure décision possible pour l'avenir de l'indépendance. La création de 4 comités de coordination et contrôle (CCC) permettra une meilleure concertation entre comités de lutte d'une même région et devrait éviter une éventuelle intégration-récupération des élus FLNKS par l'administration des Régions-Fabius.

La composition du bureau politique du Front est modifiée: en plus des 2 délégués de chaque groupe de pression (partis, syndicats, associations constituant le Front), le bureau comptera des délégués de comités de lutte. Cette mesure s'oppose nettement aux intensions de l'U.C (Union calédonienne) qui tenait, contrairement à la coutume, à utiliser la proportionnelle pour composer le Bureau politique! La méfiance à l'égard du plan Fabius et de l'enlisement dans une gestion néo-coloniale est remarquable, puisqu'en respect du non-cumul des mandats, tous les élus ont démissionné de leurs responsabilités éventuelles précédentes, à l'exception de Djibaou, dont la notoriété médiatique a été jugée utile.

LES AXES D'INTERVENTION

Les raisons de la participation aux élections ont été évoquées dans les CA précédents (48,49,50). le congrès du 18 novembre a défini certaines priorités: Le développement des Ecoles populaires kanakes (cf CA 51), la Centrale d'achat de Nouméa, les moyens d'expression et de débat du mouvement (La radio *Djido*, le journal *Bwenando* — le « premier journal de Kanaky », très intéressant. Abonnement en Europe 1 an par avion, 7850 F CFP. BP 1671 Nouméa). Ces objectifs évitent de heurter le pouvoir colonialiste de front, sur un terrain où le rapport de force lui est favorable. Ils permettent un début de prise en charge de la société future, tout en court-circuitant les réseaux économiques et administratifs caldoches.

Evitant la normalisation souhaitée par Paris, ils impliquent les comités de lutte dans une dynamique mobilisatrice. Et c'est bien cette mobilisation ou non de la base qui amènera le FLNKS vers un développement auto-centré ou un néo-colonialisme français, car les pressions gestionnaires vont peser sur les élus indépendantistes.

LE SOUTIEN EN MÉTROPOLE

Le soutien en France se développe lentement. Des comités se créent; des jumelages entre sections syndicales ou établissements scolaires se réalisent. Si les premiers travaillent au soutien et à l'information sur des bases de classes, les seconds sont d'autant plus nécessaires que les Ecoles Populaires Kanakes manquent cruellement de matériel scolaire divers et refusent les subventions de l'Etat français pour conserver leur autonomie.

La réunion nationale des délégués de comités locaux AISDPK a eu lieu le 30 novembre à Paris Un mode de fonctionnement plus efficient a été adopté pour la circulation de l'information et la collecte des soutiens divers, tout en laissant les comités locaux libres de prendre position et de définir des mots d'ordres, **dans le cadre de l'Indépendance Kanake et Socialiste**. Plutôt que de préférer certaines orientations à d'autres, le groupe des Kanaks en France privilégie le consensus pour un soutien unifié, ce qui est judicieux vu la faiblesse de l'anticolonialisme français, contrairement aux pratiques gauchistes de certains.

La permanence d'une action de soutien est vitale pour le mouvement en Kanaky; une contre-attaque caldoche est à prévoir en cas de victoire de la droite aux législatives. Les AISDPK (Associations d'information et de soutien des droits du peuple kanak) devront gêner suffisamment le pouvoir pour éviter une augmentation de la répression.

UNE DYNAMIQUE ORIGINALE

En s'inspirant d'une coutume propre à son peuple, qui lui a permis d'apparaître au grand jour après plusieurs dizaines d'années de silence, le mouvement kanak modifie les structures politiques occidentales dont il s'était pourvu au début de la lutte.

En créant des relations originales entre les comités de lutte à la base et les structures gestionnaires et politiques, le mouvement kanak est arrivé jusqu'ici à préserver une unité dynamique vers une indépendance socialiste originale dont les autres luttes pourront s'inspirer à l'avenir.

Orléans le 18.11.85

VITE FAIT

Méthodes policières inadmissibles au tribunal de Dax

A Dax, le vendredi 13 décembre 1985, étaient jugés 4 réfugiés basques qui avaient été arrêtés en mars 1985 à Habas (Landes).

La salle du tribunal était remplie de leurs parents et amis venus par cars de leurs villages d'Euskadi-Sud.

Elena Barcena et Jose Rodriguez étaient condamnés à 14 mois de prison ferme pour « tentative d'extorsion de fonds » par correspondance...

Les deux autres prévenus, Inaki Etxarte et Amaia Egiguren, poursuivis seulement pour fausses cartes d'identité, étaient condamnés à 3 mois de prison ferme. Ils avaient fait, après leur arrestation, l'un 7 mois de prison, l'autre 4 mois, et étaient arrivés libres à l'audience.

Au milieu de leurs parents et de leurs très nombreux amis, ils sortaient donc de la salle d'audience dans le plus grand calme.

Brusquement, les policiers en civil qui se trouvaient dans cette salle et dans les couloirs ont bousculé la foule, même dans l'escalier, et se sont jetés sur Inaki et Amaia, les entrainant violemment ainsi qu'un de leurs amis dans un local de police se trouvant juste à côté du tribunal. Tout ceci sans un mot d'explication devant parents et amis atterrés.

Dehors, dans le froid et la nuit, tous nous attendions, anxieux de savoir ce qui allait devenir des trois jeunes ainsi arrêtés...

Au bout d'un long moment, les avocats ont enfin réussi à apprendre qu'une mesure d'expulsion et assignation à résidence venait d'être signifiée à Inaki et Amaia! Ils devaient être amenés le soir même à La Rochelle, sans avoir le droit de dire seulement « au revoir » à leurs parents, et de se munir du moindre bagage! Le 3ème jeune, contre lequel aucune charge ne pesait, était enfin libéré sur une deuxième intervention des avocats.

Le Comité de défense des droits de l'homme en Pays Basque, tout en continuant à dénoncer les mesures prises par le ministère de l'Intérieur à l'encontre des demandeurs d'asile basques, s'indigne de la manière dont sont transmis et exécutés les ordres de ce ministère!

Peut-on supporter que de jeunes basques sans défense soient ainsi capturés brutalement et par surprise, comme des bêtes sauvages?!

Comité de défense des droits de l'homme en Pays Basque

La manifestation du 16 novembre

10000 manifestants dans les rues de Genève, venus à l'appel de plus de 100 organisations de toute l'Europe.

« Reagan-Gorbatchev le monde n'est pas à vous », « Mieux vaut vivre non-alignés que mourir en blocs », « URSS hors d'Afghanistan », « USA hors d'Amérique centrale » étaient aux côtés de ceux qui disaient non aux missiles de l'Est et de l'Ouest, les thèmes principaux de la manifestation.

Nous nous basions sur les acquis de la manifestation de janvier 1982 qui avait réuni un nombre similaire de manifestants à l'occasion de l'entrevue Haig-Gromiko. Déjà là, nous affirmions notre critique envers tous les impérialistes et la nécessité d'une solidarité internationale entre tous les peuples opprimés. Autrement dit, il ne faut pas que la menace nucléaire fasse oublier les luttes aujourd'hui. Cette position n'est pas partagée, bien entendu, par les pro-moscovites qui ne tiennent pas à ce que l'on parle de l'Afghanistan et que l'URSS soit critiquée.

Comme en 1982, ils ont été largement minorisés. Ils ont participé à cette manifestation, en ne signant pas le tract commun.

Dans le discours final, Jean Ziegler a déclaré que « Reagan et Gorbatchev ne nous représentent pas. Ils sont la raison d'Etat. Nous leur opposons la raison humaine, l'antiracisme et la solidarité internationale ». Petra Kelly a relevé que cette manifestation est en avance sur celles qui ont lieu en Europe et plus particulièrement en Allemagne et qui restent trop centrées sur la question du déploiement de nouvelles fusées.

Un afghan et un sud-américain ont mis en lumière les ingérences de l'URSS et des USA. Cette journée s'est terminé par un rassemblement international avec divers stands dont celui de l'Organisation socialiste libertaire et de la CNT espagnole.

Diverses actions ont eu lieu durant les négociations. Lundi, une grande banderolle « Reagan-Gorbatchev, le monde n'est pas à vous » avec des drapeaux du Nicaragua et de Solidarnosc a été tendue entre les tours de la cathédrale par "Débloquons la Suisse".

Ivan Petterson

P.S.: Le Parti du Travail et le Mouvement de la Paix de Bâle (pro-soviétiques) ont tenté, par une conférence de presse le 12 novembre, de se faire passer pour les organisateurs de la manif. et lors du rassemblement de celle-ci, ils ont essayé d'en prendre la tête. Ils ont été repoussés et n'ont représenté qu'environ un dizième des manifestants. Toute cette comédie à cause de notre critique contre tous les impérialismes, y compris URSS et Afghanistan qu'ils n'ont pas pu supporter.

SUR LE ZINC...

L'MOUV'MENT

Répression contre les insoumis

Christian Frigoult, arrêté en mai 1985 pour insoumission à l'armée, jugé le 22 octobre 1985 à Rennes et condamné à 9 mois de prison ferme, devait être libéré le 10 décembre après 7 mois de détention (remise de peine).

Le 10 décembre, à 8 heures, nous attendions la sortie de Christian devant la prison Jacques Cartier à Rennes. A 9 heures, un détenu libéré ce jour-là nous disait que Christian avait été amené à la caserne Foch dès 7 heures. Renseignements pris, Christian se trouvait en fait dans une gendarmerie après avoir refusé de nouveau l'uniforme. A 14 heures, Christian se retrouvait devant le tribunal en saisine directe pour y être de nouveau jugé (refus d'obéissance), mais comme il réclamait la présence de son avocat, le procès était reporté au 14 janvier.

Néanmoins, la justice devait décider si elle laissait Christian en liberté ou non, elle n'a pas jugé utile de le mettre en détention préventive, se dégageant ainsi de toute responsabilité et le laissant aux mains de l'armée. Actuellement, Christian est aux arrêts de rigueur à la caserne Foch de Rennes jusqu'à son procès le 14 janvier.

Pour le soutenir et aider à sa libération, téléphonez à la caserne de 14 h à 15 h, au 99.50.55.71, poste 24-02 ; au procureur de la république Bartholin au 99.31.05.55.

Le comité de soutien à C. Frigoult
c/o CPCL - B. P. 2571
35036 RENNES Cedex

Han Ryner : Le Sphinx rouge

Les Cahiers de l'Institut d'histoire des pédagogies libertaires ont pour ambition de mettre en circulation des textes ou des éléments d'information destinés à alimenter la réflexion actuelle sur l'éducation. Les théoriciens et les praticiens célèbres (Ferrer, Robin, Faure, Freinet, etc.) seront tout tour à tour évoqués, ainsi que les expériences et les mouvements qui se sont développés à leur suite ou parallèlement.

L'I.H.P.L. édite également un Bulletin dans lequel sont présentés des documents accompagnés de critiques et d'analyses, et qui pourrait devenir un lieu de débat ou de confrontation.

Le Sphix rouge, qui constitue l'essentiel de ce Cahier n° 2, est un roman philosophique qui aborde tous les thèmes que la pensée individualiste de son auteur jugeait importants : amour, divorce, inceste et avortement, mais aussi relations sociales et économiques, justice et liberté, et surtout la guerre qui est au centre du récit, imaginaire celle-là, mais d'une tragique authenticité pour le lecteur d'après 1914, d'une cruelle vérité pour le lecteur de 1985.

Un livre de 192 pages illustré de portraits de l'auteur, complété par des contributions de M. Décaudin, A. Simon, J.-P. Caro. Prix public : 80 F.

Dans la même collection : Francisco Ferrer (n° 1), Sébastien Faure (à paraître prochainement).

Institut d'histoire des pédagogies libertaires, Caradeuc, La Harmoye, 22320 Corlay.

Le ramassis d'infos sur la militarisation de l'enseignement

A la coordination nationale anti-symbiose armée-éducation nationale qui s'est déroulée les 21 et 22 septembre derniers à Angoulême, il a été décidé que l'ARMS assurerait la gestion, la diffusion, ainsi que l'élaboration du Ramassis d'infos sur la militarisation de l'enseignement, outil principal de la coordination, assurant ainsi la continuité du travail du COT d'Albi.

A l'heure où la militarisation de l'enseignement, faisant l'objet d'un consensus quasi-général, se développe à un rythme toujours croissant (protocole Hernu-Savary, Marseillaise obligatoire dès le cours préparatoire, retour en force d'une certaine éducation civique, des idées et méthodes pédagogiques autoritaires, etc.), il nous semble urgent et important de réagir.

Nous rappelons que le Ramassis est un outil au service de la coordination nationale des collectifs luttant contre la symbiose armée-éducation, développée par le gouvernement depuis 1982. Ce journal recense toutes les informations ayant un rapport avec la mise en place de cette symbiose : articles de presse, textes officiels, etc.

C'est un outil de travail indispensable à tous les enseignants, parents d'élèves, ou individus préoccupés par le problème.

De plus d'ARMS se propose d'assurer un travail de boîte aux lettres pour tout ce qui concerne :

Toute information ou suggestion sur les problèmes de la militarisation de l'enseignement.

Les résistances à ce phénomène.

Les alternatives éducatives possibles.

La redistribution des informations sur le réseau d'individus ou de groupes intéressés étant assurée au travers du Ramassis.

ARMS
(Association de recherche sur la militarisation de la société)
Maison des associations
Le Nil, route de Bordeaux
16000 ANGOULEME

Le Ramassis d'infos n° 9-10 est sorti ! Commandez-le à l'ARMS - Prix : 20 F

ANDROZINE

Un fanzine à petit tirage en vente dans quelques bonnes librairies parisiennes.

Androzine est plus qu'un fanzine, c'est un lieu de rencontre entre les gens, face à l'isolement et à l'arrogance des friqués.

Alors, do it yourself, écrire ou dessiner dans Androzine, c'est facile :

Tél. Bruno : 45.81.42.08
Gérard : 43.07.03.44

Un pas vers la criminalisation du suicide

Le jugement a été rendu dans l'affaire *Suicide, mode d'emploi*. Yves Le Bonniec est déclaré coupable et condamné à 10 000 francs d'amende. L'auteur de la plainte à l'origine de la procédure et l'association de défense contre l'incitation au suicide (sic) qu'il dirige sont renvoyés dans leurs foyers. Paradoxalement, les juges de la 16ème chambre disent qu'il n'y a pas de « victime » puisqu'ils déboutent le père de Michel Bonnal mais ils décrètent néanmoins qu'Yves est coupable. Ils prétendent qu'il aurait dû « tenter de dissuader » son correspondant sans dire comment il aurait pu le faire. A cette occasion, les juges créent un nouveau concept qui fera date dans l'histoire de la philosophie et du droit : « doit être considérée en péril toute personne qui risque de perdre la vie ». Autant dire que chacun de nous est en état de péril permanent !

Des magistrats, pourvoyeurs de prisons, sont mal venus de nous parler d'un « devoir d'humanité » que nous jugeons parfaitement remplir en honorant la confiance de ceux qui s'adressent à nous.

Les juges parisiens ont cru pouvoir prendre 6 mois d'avance sur la loi de censure qui sera peut-être votée par la droite revenue au pouvoir. Ainsi, le contenu d'un livre en vente libre serait délictueux dès lors que reproduit dans une correspondance privée ! Nous pouvons sans risque imprimer à plus de cent mille exemplaires la dose mortelle de Laroxyl mais c'était un délit de la confirmer par lettre à Michel Bonnal. Bonjour les faux-culs !

Bien entendu, nous avons immédiatement fait appel de ce jugement.

Face à des adversaires qui, forts de ce succès, vont rameuter le ban et l'arrière ban de l'ordre moral pour obtenir des condamnations en chaîne, préludes à la saisie de notre livre, nous appelons nos lecteurs et tous ceux qui luttent pour le droit de disposer d'eux-mêmes à nous adresser messages et témoignages de soutien.

Claude Guillon - Yves Le Bonniec
c/o Editions Alain Moreau
5, rue Eginhard - 75004 PARIS

Et si on parlait d'amour ?

Dans le dossier n° 37 du *Pigeon voyageur*, des femmes et des hommes disent comment ils vivent l'amour. Au travers de leurs témoignages, ils parlent de l'amour porté au conjoint, à l'enfant, à la famille, aux ami(e)s... mais aussi des dérapages, des droits incroyables que l'on prend sur l'autre sous prétexte qu'on l'aime. L'amour de soi, de son corps, de la nature, du plaisir, de la vie, de la sexualité... sont autant de sujets abordés, dans ces pages sans tabou.

Le n° 37 : 10 F - Abonnement 1 an : 60 F - C.C.P. n° 25-036-03 N Paris.

Association d'information écologique
Revue : Pigeon voyageur
4, rue F. Le Dressay - 56000 VANNES

Livre : L'Etat et l'anarchie

« Ce que l'on a considéré, avec beaucoup de hauteur, comme l'idéalisme naïf de l'anarchisme, le simplisme de ses théories, son extrémisme, l'a emporté à la longue sur tous les autres projets d'émancipation, bien intentionnés peut-être mais autoritaires. Et tandis que l'anarchisme réfléchit sur lui-même, il ne peut pas ne pas penser à sa bête noire, à son image en négatif : l'Etat. »

Le troisième volume des contributions aux Rencontres internationales de Venise est paru :

— Eduardo Colombo : l'Etat comme paradigme du pouvoir.

— Rudolf de Jong : Bilan et perspectives de l'anarchisme.

— Nico Berti : pour un bilan historique et idéologique de l'anarchisme.

— Murray Bookchin : un anarchisme pour 1984.

L'Etat et l'anarchie, troisième volume de « Un anarchisme contemporain, Venise 84 » 120 pages, 58 F, diffusion Alternative, Paris.

Rappel : les deux premiers volumes sont toujours disponibles :

— Anarcho-syndicalisme et luttes ouvrières, 1985, 104 pages, 56 F.

— Aventures de la liberté, 1985, 80 pages, 44 F.

Atelier de création libertaire
13, rue P. Blanc - 69001 LYON

Nicaragua à Bordeaux

Le CDES (Centre de documentation et d'études sociales) organise, dans le cadre de ses activités, une projection débat sur le Nicaragua. Ce débat, animé par un camarade ayant participé aux brigades de solidarité permettra de faire le point sur la situation actuelle marquée par les mesures d'urgences prises par le gouvernement sandiniste ainsi que l'accroissement de l'aide américaine aux « Contras ».

Ce débat aura lieu le samedi 25 janvier au 42, rue Lalande à la vieille Bourse du travail Bordeaux, à 15 h.

Outre l'organisation de débats, le CDES gère une bibliothèque de prêt, un laboratoire photo, un atelier de sérigraphie.

Des permanences sont tenues les vendredi de 17 h à 19 h ainsi que le samedi à partir de 16 h au 34, rue de Lalande.

CNT - CDES
42, 34, rue de Lalande
33000 BORDEAUX